

DOSSIER D'ETUDE N° 80

Mai 2006



Delphine Chauffaut, Christine Olm, M.-O. Simon
Département Evaluation des Politiques sociales

Appréciation de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) par ses utilisateurs

*Services rendus par le dispositif et
influence sur le choix du mode de garde*

CREDOC

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	7
INTRODUCTION.....	9
Contexte.....	9
Objectifs	9
Méthodologie.....	10
Le redressement de l'échantillon	10
Plan du document.....	11
PREMIERE PARTIE - LES BENEFICIAIRES DE LA PAJE : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MODES DE GARDE CHOISIS	12
I. Les caractéristiques socio-démographiques des allocataires de la PAJE.....	12
I.1 Répartition géographique et âge de la personne de référence : les variables de quota	12
I.2 Situation familiale	15
I.3 Les revenus.....	17
I.4 Catégorie socioprofessionnelle et niveau de diplôme du chef de ménage et du conjoint	18
I.5 Situation par rapport au travail du ménage (situation au mois de mai).....	20
I.6 Organisation du travail	22
II. Caractéristiques des parents qui ne bénéficient pas de la prestation de base	26
II.1 La situation familiale	26
II.2 Le niveau de diplôme	26
II.3 Catégorie Socio-professionnelle	27
II.4 Situation par rapport au travail.....	27
III. Les modes de garde adoptés par les parents bénéficiaires de la PAJE	28
III.1 Description des modes de garde adoptés.....	28
III.2 Les modes de garde et les caractéristiques socio-démographiques.....	31
DEUXIEME PARTIE - OPINIONS SUR LA PRESTATION	34
I. Les grands principes de la paje.....	34
I.1 Opinions sur les montants et les fonctionnements.....	34
I.2 Opinions sur la simplicité de mise en œuvre	49
II. La communication et les modes de contact avec la caf.....	54
II.1 Les contacts avec la CAF et la satisfaction envers ces contacts.....	54
II.2 Les déclarations.....	57
TROISIEME PARTIE - L'IMPACT DE LA PAJE SUR LE LIBRE CHOIX.....	60
I. Les critères de choix et les contraintes rencontrés par les parents.....	60
I.1 Les raisons du choix des parents utilisant un mode de garde	60
I.2 Les contraintes et leurs liens avec les solutions.....	64
II. La PAJE et le libre choix	68
II.1 Le libre choix pour les parents ayant arrêté de travailler	68
II.2 Le libre choix des parents qui travaillent	72
II.3 Impact global de la PAJE sur le choix des modes de garde, selon les prestations.....	75
II.4 Comparaison avec l'ancien système	78
III. Une typologie des choix des parents.....	79

CONCLUSION.....	84
Les caractéristiques des familles allocataires de la PAJE	84
Perception du service rendu par la prestation et opinions envers les relations avec la CAF	85
La PAJE et le libre choix	86
Les modalités d'utilisation du CLCA de rang 1	87
La situation familiale : Les familles monoparentales et les familles nombreuses	87
ANNEXES	88
I. Bibliographie	88
II. Fonctionnement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	91
III. Questionnaire de l'enquête auprès des bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant.....	94

TABLEAUX

Tableau n° 1	Répartition des allocataires de la PAJE par prestation versée.....	11
Tableau n° 2	Répartition selon la région de résidence, en fonction du type de prestation.....	13
Tableau n° 3	Répartition selon la taille d'agglomération, en fonction du type de prestation	14
Tableau n° 4	Répartition selon l'âge de la personne de référence, en fonction du type de prestation	15
Tableau n° 5	Composition familiale, en fonction du type de prestation	16
Tableau n° 6	Répartition selon les revenus par unité de consommation, selon le type de prestation	17
Tableau n° 7	Niveau de diplôme de la personne de référence du ménage, en fonction du type de prestation.	18
Tableau n° 8	CSP de la personne de référence du ménage, en fonction de la prestation	19
Tableau n° 9	La situation par rapport au travail du ménage, en fonction de la prestation reçue	21
Tableau n° 10	Le moment de cessation d'activité, ménages dans lesquels un parent ne travaille pas	21
Tableau n° 11	Temps de travail des ménages bi-actifs, ou des familles monoparentales actives.....	22
Tableau n° 12	Régularité des horaires de travail du parent actif occupé, ou de la personne de référence pour les couples bi-actifs	23
Tableau n° 13	Les difficultés liées aux horaires de travail, selon la prestation.....	24
Tableau n° 14	Composition des familles selon le fait de bénéficier ou non de la prestation de base	26
Tableau n° 15	CSP de la personne de référence des familles, selon qu'elles touchent ou non la prestation de base.....	27
Tableau n° 16	Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires de la prestation de base seule, en fonction de la situation par rapport au travail du ménage.....	29
Tableau n° 17	Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel, en fonction du rang du CLCA.....	30
Tableau n° 18	Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires d'un complément mode de garde, en fonction du complément concerné.....	30
Tableau n° 19	Le mode de garde principal utilisé par l'ensemble des bénéficiaires de la PAJE, comparaison avec l'ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans.....	31
Tableau n° 20	Le mode de garde principal selon la taille d'agglomération, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans.....	33
Tableau n° 21	Opinions des parents sur les types d'aide à développer, selon la prestation perçue.....	35
Tableau n° 22	Opinions sur les aides ou service à développer, selon les caractéristiques socio-démographiques.....	36
Tableau n° 23	Opinions sur les modalités de versement de la prime, selon le fait d'en bénéficier ou non.....	37
Tableau n° 24	Opinion sur les règles d'attribution, selon le fait d'en bénéficier ou non	38
Tableau n° 25	Opinions sur l'important de l'aide financière permise par l'allocation, selon la prestation perçue	39
Tableau n° 26	Opinions sur le montant de la prestation, personne recevant deux prestations	40
Tableau n° 27	Opinions sur le montant de la prestation, selon la catégorie socio professionnelle de la personne de référence	40
Tableau n° 28	Résultat de la régression logistique effectuée sur la satisfaction envers le montant de la prestation.....	42
Tableau n° 29	Opinions sur la durée des CLCA de rang 1 et 2	43
Tableau n° 30	Opinions sur la durée des CLCA de rang 1 et 2, selon la prestation perçue	44
Tableau n° 31	Opinions sur les conditions d'accès aux CLCA de rang 1 et 2	44

Tableau n° 32 Opinions sur les conditions d'accès aux CLCA de rang 1 et 2, selon la prestation perçue	45
Tableau n° 33 Opinions sur les possibilités que les deux parents réduisent leur activité, selon la prestation	46
Tableau n° 34 Récapitulatif des différentes situations des personnes ayant un aîné	47
Tableau n° 35 Comparaisons de la PAJE avec les anciennes prestations, selon la prestation perçue	48
Tableau n° 36 Comparaison de l'intérêt financier de la PAJE avec les anciennes prestations, selon les prestations perçues	48
Tableau n° 37 Aide reçue pour remplir le dossier, selon la prestation	49
Tableau n° 38 Résultat de la régression logistique sur l'aide demandée pour remplir le dossier	51
Tableau n° 39 Satisfaction envers la constitution du dossier, selon la prestation.....	52
Tableau n° 40 Comparaison entre la PAJE et l'ancien système, facilité de compréhension	53
Tableau n° 41 Modes de contact avec la CAF, selon la catégorie socio-professionnelle	55
Tableau n° 42 Outil utilisé pour la déclaration mensuelle	57
Tableau n° 43 Opinions envers les outils utilisés pour la déclaration mensuelle	59
Tableau n° 44 Comparaison du mode de déclaration de l'ancien et du nouveau système	59
Tableau n° 45 Les raisons du choix du mode de garde, personnes utilisant un mode de garde.....	61
Tableau n° 46 Les deux raisons principales du choix du mode de garde, personnes utilisant un mode de garde.	62
Tableau n° 47 Les raisons du choix du mode de garde, personnes gardant leur enfant.	63
Tableau n° 48 Les principales raisons du choix du mode de garde, personnes gardant leur enfant.....	63
Tableau n° 49 Les raisons du choix du mode de garde, bénéficiaires de CLCA à taux partiel.	64
Tableau n° 50 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, en fonction de l'allocation perçue et du mode de garde choisi	66
Tableau n° 51 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent utilisant un mode de garde, selon la catégorie socio-professionnelle	66
Tableau n° 52 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent gardant leur enfant, selon la catégorie socio-professionnelle.....	67
Tableau n° 53 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent utilisant un mode de garde, selon la taille d'agglomération	67
Tableau n° 54 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent utilisant un mode de garde, selon la situation familiale.....	68
Tableau n° 55 Les bénéficiaires d'un CLCA à temps plein qui auraient préféré un autre mode de garde, selon le rang du CLCA	69
Tableau n° 56 Adoption ou non du même mode de garde en l'absence de prestation, selon la prestation	71
Tableau n° 57 Les parents utilisant un mode de garde et ayant envisagé de s'arrêter de travailler, en fonction de la prestation	73
Tableau n° 58 Raisons pour lesquelles les parents qui ont envisagé d'arrêter ou de réduire leur activité ne l'ont pas fait.....	73
Tableau n° 59 Adoption ou non du même mode de garde en l'absence de prestation, selon la prestation	74
Tableau n° 60 Impact de la prestation sur le libre choix, selon le complément.....	75
Tableau n° 61 Résultats de la régression logistique sur le libre choix.....	77
Tableau n° 62 Comparaisons du libre choix permis par la PAJE avec les anciennes prestations, selon la prestation perçue	79

GRAPHIQUES

Graphique n° 1 Le recours à la PAJE par les familles monoparentales	16
Graphique n° 2 Le recours à la PAJE par les familles de trois enfants ou plus	17
Graphique n° 3 CPS de la personne qui a arrêté ou réduit son activité.....	20
Graphique n° 4 Les horaires décalés des personnes de référence pour les couples bi-actifs ou du parent actif occupé pour les ménages mono actif.....	23
Graphique n° 5 Les périodes concernées par ces difficultés d'organisation conjointe	25
Graphique n° 6 Niveau de diplôme de la personne de référence des familles, selon qu'elles touchent ou non la prestation de base.....	26
Graphique n° 7 Situation par rapport au travail des ménages, selon qu'ils bénéficient ou non de la prestation de base	27
Graphique n° 8 Le mode de garde principal selon la situation familiale, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans.....	32
Graphique n° 9 Le mode de garde principal selon le nombre d'enfants, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans.....	32
Graphique n° 10 Opinion sur le montant de la prime à la naissance, habitants de l'agglomération parisienne et ensemble des familles en ayant bénéficié	37
Graphique n° 11 Opinions sur les modalités de versement de la prime, selon les caractéristiques socio-démographiques.....	38

AVANT-PROPOS

Les résultats présentés dans ce dossier d'études constituent un élément essentiel de l'évaluation de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), et du dispositif de connaissance sur l'accueil et la garde des jeunes enfants¹. Lancée lors de la Conférence de la Famille de 2003, cette réforme majeure des prestations familiales est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2004. Les parents d'enfants nés après cette date peuvent désormais – sous certaines conditions – bénéficier d'une prestation globale, leur assurant un soutien financier pour l'éducation et les frais de garde éventuels de leurs enfants, qu'ils optent pour un mode d'accueil individuel payant ou qu'ils préfèrent réduire ou cesser leur activité professionnelle pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

Couplée aux différents "plans crèches" lancés depuis 2000 et aux politiques en faveur des assistantes maternelles (relais assistantes maternelles, réforme de leur statut en 2005), la PAJE est une pierre angulaire de la modernisation des politiques d'accueil des jeunes enfants, grâce à l'aide financière substantielle qu'elle apporte aux parents.

Cette réforme n'est pas simplement de modifier l'intitulé des prestations familiales pour la garde des jeunes (Cf. présentation du dispositif en annexe 2). La PAJE se situe dans un contexte plus global de réformes des politiques familiales à l'échelle européenne, dont les axes principaux sont le renforcement de l'égalité des genres et la conciliation entre la vie professionnelle et vie familiale². De ce point de vue, la PAJE cherche à favoriser la bi-activité au sein des couples, en tenant compte notamment des critiques adressées à l'allocation parentale d'activité (APE) en termes de trappes à inactivité. Ainsi le dispositif de la PAJE prévoit-il de bonifier le montant du Complément de Libre Choix d'Activité à temps partiel, afin d'inciter les parents à garder une activité professionnelle durant la durée de leur congé parental et de limiter les risques de chômage liés à un éloignement prolongé du marché du travail.

L'évaluation de la PAJE est une démarche partenariale entreprise en collaboration par la branche Famille de la Sécurité Sociale et les services de l'Etat, en particulier la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) du Ministère de la Santé et des Solidarités.

L'évaluation de la PAJE, vise à appréhender la réforme sous trois angles principaux :

- le profil des bénéficiaires de la PAJE et son évolution par rapport aux anciennes prestations auxquelles elle se substitue (APJE, APE, AGED, AFEAMA, Allocation d'adoption) ;
- l'appréciation portée par les usagers à l'égard du dispositif PAJE ;
- le libre choix permis par cette prestation en matière de mode de garde : dans quelle mesure, la PAJE permet-elle ou non de lever les contraintes pesant sur le choix du mode d'accueil ? Dans quelle mesure permet-elle ou non aux parents de s'arrêter de travailler pour élever leurs enfants ?

Les premiers résultats de la montée en charge de la PAJE montre une évolution du profil des bénéficiaires.

L'exploitation des données administratives produites par les caisses d'allocations familiales montre notamment une augmentation du nombre de familles ayant recours à une assistante maternelle agréée et une déformation structurelle de cette population du fait d'un nouveau barème (complément de mode de garde « assistante maternelle ») plus favorable aux revenus modestes ou moyens que l'ancien barème (AFEAMA)³.

¹ Au même titre que les enquêtes suivantes (Cf. bibliographie dans l'annexe 1) :

- enquête CNAF /CREDOC sur les sortants de l'APE (1999) ;
- enquête DREES – CNAF – CERC / INSEE sur les Modes de garde et d'accueil des jeunes de moins de 3 ans ;
- DREES-DARES-DGEFP / CREDOC les femmes qui se sont arrêtées de travailler (2003) ;
- enquête DREES sur les congés autour de la naissance (2004).

² Kimberly J. Morgan, "Les Politiques du temps de l'enfant en Europe Occidentale : tendances et implications", *Recherches et Prévisions*, n°83, mars 2006.

³ Ronan MAHIEU, "La PAJE après 18 mois de montée en charge", *L'e-ssentiel*, octobre 2005, n° 42

Ce dossier d'études présente les résultats de l'enquête, à savoir, les caractéristiques des bénéficiaires de la PAJE, leur appréciation à son égard, et l'influence de ce dispositif sur le choix de garde des parents. Réalisée par téléphone au mois de septembre et octobre 2005, cette démarche a permis de sonder un échantillon de 3000 personnes représentatives des bénéficiaires de la prestation. Conçue par la DREES et la CNAF, cette enquête a été réalisée par le CREDOC pour sa réalisation.

Les prochaines étapes de l'évaluation de la PAJE approfondiront l'analyse des effets de la réforme du point de vue de l'offre et la demande de garde pour les jeunes enfants. De nombreuses questions restent soulevées quant aux effets territorialisés de la PAJE, notamment en matière de recours à une assistante maternelle. Dans quelle mesure l'apport financier de la PAJE a-t-il permis une augmentation du recours à ce type de garde ou bien une augmentation des salaires des assistantes maternelles ? De ce point de vue, l'évaluation de la PAJE rejoint les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire de la Petite Enfance sur les indicateurs locaux de besoins en matière de garde des jeunes enfants.

Jérôme MINONZIO

Muriel NICOLAS

Responsables du groupe projet « évaluation de la PAJE »

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche

Pour en savoir plus :

jerome.minonzio@cnafr.fr, 01 45 65 54 48

muriel.nicolas@cnafr.fr, 01 45 65 53 73

INTRODUCTION

CONTEXTE

En plus des allocations familiales (qui concernent toutes les familles de 2 enfants ou plus sans condition de ressources), les CAF versent aux parents plusieurs prestations spécifiques en faveur de la petite enfance. Elles répondent à trois objectifs principaux :

- Aider les foyers à faibles ressources à l'entretien de leur enfant,
- Soutenir financièrement les parents qui ont fait le choix d'arrêter ou de réduire leur activité professionnelle afin de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants,
- Solvabiliser les parents qui travaillent et qui optent pour un mode de garde individuel payant.

Ces différentes prestations se sont mises en place depuis la fin des années 80. Les conditions d'accès ont plusieurs fois été revues et le nombre de bénéficiaires a régulièrement progressé, traduisant une forte augmentation des modes de garde individuels déclarés.

A elle seule, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) remplace cinq prestations existant précédemment et qui continuent d'être versées aux parents d'enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004. La PAJE a été créée pour **simplifier l'ancien dispositif** et **mieux solvabiliser les familles**, tout en laissant les jeunes parents **libres de leurs choix** : exercer ou non une activité professionnelle et choisir le mode de garde qu'ils préfèrent⁴.

A situation familiale et économique équivalente, cette prestation n'offre pas les mêmes aides financières que le système précédent, en particulier elle étend l'aide aux parents d'un enfant unique, qui cessent ou diminuent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. La prime de naissance est désormais versée en une seule fois ; les montants des aides accordées ont été revus.

Un article de Recherche et Prévisions⁵ met par exemple en évidence une transformation de logique en ce qui concerne le type de familles soutenues. Il montre que ce sont les couples bi-actifs qui profitent des gains les plus importants permis par le nouveau dispositif.

Comme la PAJE s'adresse à des parents relevant de situations très différentes – situations qui ne donnent pas droit au même montant d'aide- elle se décompose en trois parties :

- un **socle de base**, sous conditions de ressources, composé d'une allocation mensuelle versée de la naissance de l'enfant à ses trois ans et d'une prime de naissance versée en cours de grossesse
- un **complément de libre choix de mode de garde** (CMG), pour les parents d'enfants de 0 à 6 ans qui exercent une activité professionnelle et qui ont recours à une garde à domicile ou une assistante maternelle
- un **complément de libre choix d'activité** (CLCA), pour les parents d'enfants de 0 à 3 ans qui ont cessé ou diminué leur activité professionnelle.

La création de la PAJE a été annoncée lors de la conférence de la famille 2003, en même temps que d'autres mesures en faveur de l'accueil des jeunes enfants. Un groupe de suivi a été constitué pour évaluer l'ensemble de ces mesures. Dans ce cadre, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la DREES ont souhaité réaliser **une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 3000 allocataires de la PAJE**.

OBJECTIFS

Cette enquête est en premier lieu à visée descriptive. Elle permet de **mieux connaître les familles bénéficiant des différents volets de la PAJE**. Compte tenu de ses multiples objectifs, la PAJE couvre en effet une population très diverse et les caractéristiques, comme les opinions des allocataires, sont probablement assez différentes selon le volet concerné.

⁴ Pour une présentation plus détaillée du dispositif, voir l'annexe 2 de ce rapport.

⁵ « Les aides publiques à la garde de jeunes enfants », n° 75, *recherches et prévisions*, mars 2004

Elle aide aussi à **comprendre comment les bénéficiaires se sont appropriés le dispositif** (compréhension du dispositif, appréciation des démarches et des formalités à effectuer, information reçue sur la prestation, non recours aux compléments qui les concernent).

Elle fournit des éléments de réponse sur **les apports de la PAJE** par rapport aux objectifs attendus :

- la prestation permet-elle un libre-choix du mode de garde et de l'activité professionnelle ?
- Permet-elle de subvenir aux besoins financiers des allocataires en matière de mode de garde ?
- Le dispositif apparaît-il plus simple que le précédent ?

L'enquête mesure également **le degré de satisfaction des allocataires** par rapport à cette nouvelle prestation.

Enfin, un certain nombre de familles de deux enfants ou plus ont été en mesure d'apporter **un avis comparatif entre la PAJE et l'ancien système de prestations** car elles ont bénéficié successivement des deux systèmes (en particulier, perception des innovations apportées par la PAJE).

METHODOLOGIE

L'échantillon a été décomposé en 7 strates, selon le type de PAJE dont bénéficient les allocataires interrogés. Afin d'être en mesure de faire des traitements spécifiques par prestation, chaque strate comporte entre 200 et 800 bénéficiaires :

- **800** allocataires percevant l'allocation de base seule,
- **800** allocataires percevant le complément de libre choix d'activité au titre du 1^{er} enfant (400 à taux plein et 400 à taux partiel),
- **600** allocataires percevant le complément de libre choix d'activité au titre du 2^{ème} enfant ou plus (300 à taux plein et 300 à taux partiel),
- **600** bénéficiaires du complément de mode de garde assistante maternelle,
- **200** bénéficiaires du complément de mode de garde à domicile.

La CNAF a extrait du Fichier National des Allocataires de la CNAF 21000 coordonnées d'allocataires, répartis dans les 7 strates recherchées, ainsi qu'une série d'informations concernant leurs droits en mai 2005. Les allocataires retenus ont tous un enfant né entre le mois de septembre et le mois de décembre 2004. Conformément au protocole demandé par la CNIL, les allocataires sélectionnés ont tous reçu un courrier d'information sur l'enquête au courant de l'été. Un coupon réponse accompagné d'une enveloppe T était joint au courrier s'ils ne souhaitaient pas être interrogés. 20% des allocataires ont renvoyé le coupon.

Les entretiens ont été réalisés en septembre-octobre 2005. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas (région d'habitation, taille de commune et âge).

Le questionnaire détaillait la situation de ménage en mai (date du tirage de l'échantillon), puis repérait les éventuels changements intervenus depuis cette date qui avaient pu avoir des conséquences sur les droits à la prestation.

LE REDRESSEMENT DE L'ECHANTILLON

L'échantillon a fait l'objet de deux types de redressement :

- Des redressements sur chaque strate afin que l'échantillon soit exactement représentatif de la population-mère,
- Afin de fournir des résultats qui portent sur l'ensemble des allocataires de la PAJE, chaque strate a été affectée d'un poids correspondant au poids que représentent les allocataires de cette strate parmi l'ensemble des allocataires de la PAJE. En particulier, les allocataires bénéficiant du complément de mode de garde à domicile représentent seulement 1% de l'ensemble des allocataires de la PAJE.

Tableau n° 1
Répartition des allocataires de la PAJE par prestation versée

Allocation de base seule	48%
CLCA rang 1 taux plein	6%
CLCA rang 1 taux partiel	4%
CLCA rang 2 et +, taux plein	20%
CLCA rang 2 et +, taux partiel	8%
CMG assistante maternelle	13%
CMG garde à domicile	1%

Source : CNAF, mai 2005

Certaines prestations peuvent se cumuler, comme le CLCA à taux partiel et un Complément pour Mode de Garde. Quelle que soit la strate dans laquelle les allocataires ont été classés, ils ont été interrogés sur l'ensemble des prestations versées.

PLAN DU DOCUMENT

Ce rapport est organisé en trois parties :

- La première partie présente les caractéristiques socio-démographiques des allocataires de la PAJE, en fonction des prestations dont ils bénéficient.
- La seconde partie s'intéresse aux opinions des allocataires sur la prestation qu'ils reçoivent, en termes de compréhension des documents, de qualité des relations avec la CAF, de service rendu par la prestation.
- La troisième partie décrit les comportements des allocataires en ce qui concerne le mode de garde choisi, les raisons de leur choix, les contraintes rencontrés. Elle analyse également l'impact de la prestation sur le libre choix en matière de mode de garde.

* * *

PREMIERE PARTIE - LES BENEFICIAIRES DE LA PAJE : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MODES DE GARDE CHOISIS

Dans cette partie sont décrites les caractéristiques socio-démographiques et professionnelles de l'ensemble des bénéficiaires, puis prestation par prestation. Un point est ensuite fait sur les ménages qui ne touchent pas la prestation de base. Les modes de garde utilisés par les parents, selon les prestations dont ils bénéficient, sont étudiés dans un troisième temps.

Les caractéristiques des parents varient beaucoup selon la prestation dont ils bénéficient.

- Les parents qui ne bénéficient **pas de la prestation de base** sont, plus souvent que les autres, des couples, avec deux enfants, et bénéficient d'une position favorable sur le volet de l'emploi.
- Les parents qui bénéficient d'une prestation de base seule sont en particulier des familles monoparentales, des personnes habitant l'agglomération parisienne. Il s'agit de personnes ayant un niveau de diplôme plutôt faible, exerçant une profession d'employés ou d'ouvriers, ou encore inactives. Les couples bi-actifs ou les familles monoparentales actives, ne représentent d'ailleurs que le tiers de ces bénéficiaires. Lorsque les parents sont actifs occupés, ils font garder leurs enfants en crèche, mais également par une assistante maternelle (probablement non agréée, à moins que ces parents soient en situation de non recours vis-à-vis du complément mode de garde), ainsi que par les grands-parents. La crèche est beaucoup plus utilisée par ces familles, que parmi l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans.
- A partir du niveau 2, les **compléments libre choix d'activité** sont perçus par différents types de ménages selon le recours à taux plein ou partiel ; les recours à taux plein sont plutôt le fait de ménages moins bien positionnés sur le marché de l'emploi, alors que les recours à taux partiel sont plus uniformément répartis. Les bénéficiaires du CLCA de rang 1 ont un profil également relativement homogène, remplissant probablement plutôt un rôle de prolongement du congé maternité. Les CLCA sont de manière générale moins sollicités dans l'agglomération parisienne que dans les autres communes.

La moitié des personnes ayant un CLCA à temps partiel, quel que soit le rang, n'utilisent pas de mode de garde. Les autres ont souvent recours à une assistante maternelle, le cumul CLCA à temps partiel et complément mode de garde concernant 40% de ces familles. Ce cumul est plus fréquent à partir du rang 2. Ces bénéficiaires sont par ailleurs particulièrement nombreux à connaître des difficultés d'organisation liées à leurs horaires de travail.

Les **compléments modes de garde** sont plus souvent utilisés par des ménages bi-actifs, avec des niveaux de diplôme plus élevés que la moyenne ; le complément mode de garde à domicile étant plus souvent utilisé par des ménages ayant deux enfants ou plus, ainsi que par des habitants de l'agglomération parisienne et des familles connaissant des horaires de travail atypiques. Les catégories socio-professionnelles cadres sont très fortement représentées. Le complément mode de garde assistante maternelle, qui est le plus fréquent, est encore plus utilisé en milieu rural et par des familles d'un enfant.

Le quart des personnes ayant un complément mode de garde bénéficient également d'un CLCA à temps partiel, 8% utilisent un autre mode de garde en plus de celui donnant droit au complément. Il s'agit alors souvent des grands-parents.

I. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES DE LA PAJE

I.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE : LES VARIABLES DE QUOTA

L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas : les caractéristiques connues des bénéficiaires ont été contrôlées par strate. Les quotas suivis étaient la taille d'agglomération, la région de résidence, et l'âge de la personne de référence.

La répartition géographique des bénéficiaires varie en fonction du type de recours. Les bénéficiaires d'une prestation de base seule sont un peu plus nombreux à habiter la région parisienne. Les trois quarts des bénéficiaires d'un CMG garde à domicile y résident. Les bénéficiaires d'un CLCA, quel que soit le rang et le taux, sont au contraire sous-représentés en Ile de France et sur-représentés dans le Centre-Est de la France.

Tableau n° 2
Répartition selon la région de résidence, en fonction du type de prestation

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	ensemble
région parisienne	24%	19%	15%	19%	17%	15%	74%	22%
Bassin parisien (hors Picardie)	13%	12%	13%	14%	15%	17%	3%	14%
Nord pas de calais, Picardie	13%	8%	10%	10%	10%	9%	3%	11%
Est	8%	9%	11%	9%	8%	8%	2%	8%
Ouest	9%	11%	14%	14%	19%	22%	5%	13%
Sud-ouest	9%	12%	10%	9%	9%	9%	4%	9%
Centre Est	10%	16%	16%	14%	14%	13%	5%	12%
Méditerranée	14%	14%	11%	11%	8%	5%	4%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>800</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>3000</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Le total des effectifs interrogés par prestation n'est pas égal à 3000, certaines personnes pouvant bénéficier à la fois d'un CLCA à temps partiel et d'un Complément mode de garde.

La répartition des bénéficiaires selon le type d'agglomération confirme l'usage particulier de la prestation par les habitants de l'agglomération parisienne, surreprésentés parmi les bénéficiaires d'un CMG garde à domicile d'une part, parmi ceux n'ayant que l'allocation de base d'autre part.

Par ailleurs, les habitants des communes rurales sont particulièrement nombreux parmi les allocataires d'un CLCA, et parmi ceux d'un CMG assistante maternelle. Seuls les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 à taux plein restent très bien répartis dans les différentes tailles d'agglomération.

Inversement, le recours aux CLCA de rang 2 ou au complément mode de garde assistante maternelle est plus faible dans les grandes villes et dans l'agglomération parisienne, que dans les autres unités urbaines.

Afin d'étudier les caractéristiques des bénéficiaires de la PAJE par rapport à celles de l'ensemble des parents de jeunes enfants, nous avons utilisé les données de l'enquête emploi 2003 réalisée par l'INSEE⁶.

Les bénéficiaires de la PAJE ne se différencient alors que très peu de l'ensemble des parents de jeunes enfants par la taille d'agglomération. Les ménages des communes rurales sont légèrement moins nombreux à avoir recours à ces prestations, les ménages des grandes agglomérations et de l'agglomération parisienne y ont recours un peu plus fréquemment. Les différences observées sont cependant très faibles.

⁶ Le nombre important de ménages concernés par l'enquête rend pertinente l'utilisation de ces données, par ailleurs plus récentes que celles du recensement de la population.

Tableau n° 3
Répartition selon la taille d'agglomération, en fonction du type de prestation

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	ensemble	Ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans
Communes rurales	16%	23%	28%	28%	34%	35%	5%	23%	25%
moins 5000 habitants	5%	6%	7%	6%	7%	7%	1%	6%	6%
5 000 à 9 999	5%	5%	5%	6%	6%	6%	4%	5%	6%
10 000 à 19 999	5%	5%	5%	5%	5%	5%	1%	5%	4%
20 000 à 49 999	7%	6%	6%	6%	5%	5%	1%	6%	6%
50 000 à 99 999	8%	7%	6%	6%	6%	5%	1%	7%	6%
100 000 à 199 999	6%	6%	6%	5%	5%	5%	1%	5%	5%
200 000 ou plus	27%	25%	24%	21%	19%	19%	17%	24%	23%
Agglomération parisienne	22%	17%	13%	16%	14%	13%	68%	19%	18%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>800</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>3000</i>	<i>9527</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 / INSEE, enquête emploi 2003

Le type de prestation est enfin très lié à l'âge des parents. Ainsi :

- les allocataires de la prestation de base seule sont dans l'ensemble plus jeunes que les autres. Les moins de 25 ans sont surreprésentés, alors que les personnes de 30-39 ans sont sous représentées
- les allocataires d'un CLCA de rang 1 sont particulièrement nombreux à être âgés de moins de 35 ans, ce qui est bien entendu lié au nombre d'enfant. Des différences apparaissent selon le taux. Ainsi, les allocataires d'un CLCA de rang 1 à taux plein sont pour plus de la moitié âgés de moins de 30 ans. Le CLCA à taux partiel est plutôt sollicité par des parents âgés de 25 à 34 ans;
- les CLCA de rang 2 sont particulièrement requis par des parents de 30-39 ans. Le taux plein est utilisé par des allocataires un peu plus jeunes que ceux ayant recours au taux partiel;
- Le complément mode de garde assistante maternelle est en particulier utilisé par des parents âgés de 25 à 35 ans
- Enfin, le complément mode de garde à domicile est utilisé par des familles un peu plus âgées: 80% des allocataires concernés ont entre 30 et 39 ans.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires de la PAJE sont plus jeunes que l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans. 38% des bénéficiaires sont âgés de moins de 30 ans, pour 26% de l'ensemble des parents de jeunes enfants. La fréquence des jeunes parents parmi ceux pouvant bénéficier de l'allocation de base ainsi que la relative jeunesse des familles ayant recours à une assistante maternelle compense alors la moyenne d'âge plus élevée des bénéficiaires d'un CLCA de rang 2.

Tableau n° 4
Répartition selon l'âge de la personne de référence, en fonction du type de prestation

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	ensemble	Ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans
Moins de 25 ans	<u>19%</u>	<u>14%</u>	5%	1%	0%	4%	1%	11%	4%
25-29 ans	28%	<u>39%</u>	<u>40%</u>	22%	13%	<u>30%</u>	11%	27%	22%
30-34 ans	<u>28%</u>	<u>32%</u>	<u>38%</u>	<u>41%</u>	<u>50%</u>	<u>45%</u>	<u>50%</u>	35%	<u>37%</u>
35-39 ans	<u>16%</u>	12%	13%	<u>26%</u>	<u>30%</u>	17%	<u>30%</u>	19%	<u>23%</u>
40-44 ans	6%	3%	4%	7%	7%	4%	7%	6%	<u>10%</u>
45 ans et +	3%	0%	0%	2%	0%	0%	1%	2%	<u>4%</u>
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	800	400	400	300	300	854	214	3000	9527

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 / INSEE, enquête emploi 2003

I.2 SITUATION FAMILIALE

Plus de 9 bénéficiaires de la PAJE sur 10 sont des couples avec enfants. Les familles monoparentales sont légèrement sous-représentées parmi les bénéficiaires de la PAJE : 6% des bénéficiaires sont des familles monoparentales, contre 8% de l'ensemble des familles métropolitaines ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

Toutefois, l'importance des familles monoparentales est très variable en fonction des prestations : elles sont très minoritaires parmi les bénéficiaires du complément mode de garde à domicile et du complément libre choix d'activité de rang 2 et représentent 13% des bénéficiaires de l'allocation de base. Cette légère sous-représentation des familles monoparentales parmi les bénéficiaires de la PAJE provient donc d'un recours plus faible au complément libre choix d'activité de rang 2 ainsi qu'au complément mode de garde à domicile, et ce malgré un recours important à l'allocation de base.

La plupart (97%) des chefs de famille monoparentale sont des femmes. 43% des ménages bénéficiaires ont un seul enfant, 36% en ont deux et 21% trois. Ces pourcentages ne sont pas différents de ceux observés parmi l'ensemble des familles ayant des enfants de moins de 3 ans.

Là encore, cette répartition est très variable en fonction des prestations perçues : les bénéficiaires de CLCA de rang 1 n'ont par construction qu'un enfant, alors que ceux de rang 2 en ont tous deux ou plus. La taille des fratries des bénéficiaires de l'allocation de base est proche de la moyenne. En revanche, les familles bénéficiaires du CMG assistante maternelle comprennent plus souvent un seul enfant, alors que les bénéficiaires de CMG garde à domicile sont des fratries plus grandes, en lien avec un coût strictement progressif du premier mode de garde selon le nombre d'enfants, alors que le second n'évolue que peu en fonction de la taille de la fratrie.

Tableau n° 5
Composition familiale, en fonction du type de prestation

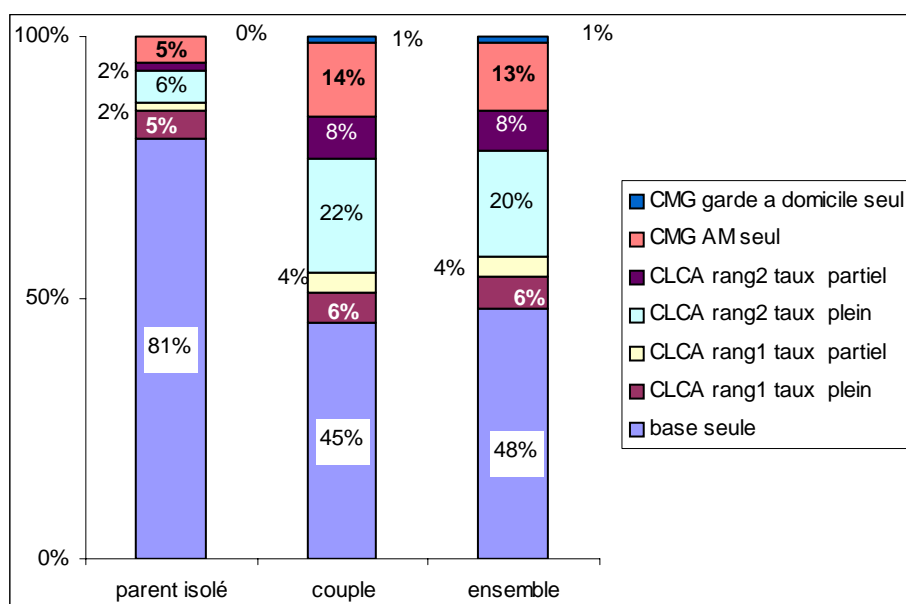
	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	ensemble	Ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans
Famille monoparentale	13%	7%	4%	2%	1%	3%	1%	8%	6%
1 enfant	9%	7%	4%	0%	0%	2%	1%	5%	3%
2 enfants	2%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	2%	2%
3 enfants ou plus	2%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	1%
couple	87%	93%	96%	98%	98%	97%	99%	92%	94%
1 enfant	43%	93%	96%	0%	0%	54%	32%	38%	40%
2 enfants	24%	0%	0%	61%	70%	34%	38%	34%	35%
3 enfants ou plus	20%	0%	0%	37%	28%	9%	29%	20%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	800	400	400	300	300	854	214	3000	9527

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 - /enquête emploi, INSEE 2003

◆ **Usage des prestations par différents types de familles**

Les **familles monoparentales** sont très peu nombreuses à ne pas bénéficier de l'allocation de base (1%), mais elles sont plus nombreuses que les couples à percevoir l'allocation de base seule (81%). Elles utilisent également moins souvent le CLCA, en particulier de rang 2. La typologie effectuée en dernière partie du rapport montre que les familles monoparentales sont fréquemment des personnes inactives, ne travaillant pas mais n'ayant pas droit au CLCA.

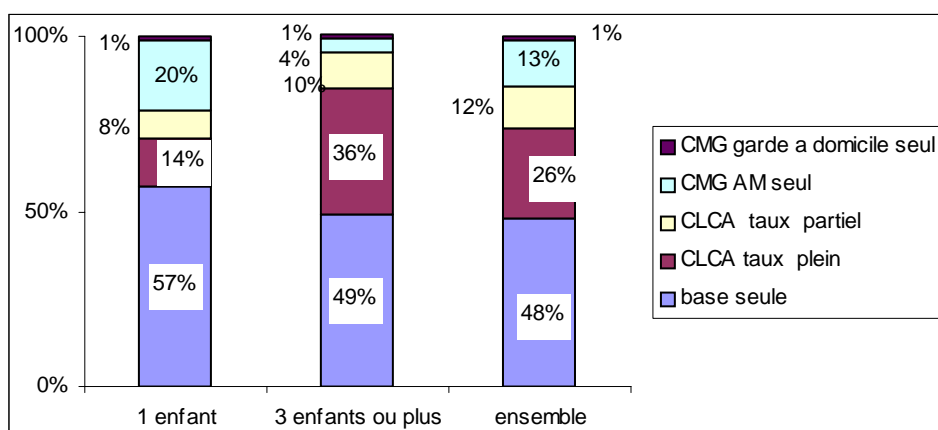
Graphique n° 1
Le recours à la PAJE par les familles monoparentales



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Les **familles de trois enfants ou plus** se caractérisent par un recours particulièrement important au CLCA à taux plein.

Graphique n° 2
Le recours à la PAJE par les familles de trois enfants ou plus



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

I.3 LES REVENUS

Les revenus utilisés ici sont ceux présents dans le fichier de gestion de la CAF. Il s'agit des revenus annuels imposables. Ils sont donc sous-estimés par rapport à l'ensemble des ressources des familles. Afin de pouvoir comparer les revenus des ménages quelle que soit leur taille, la variable utilisée est le revenu imposable par unité de consommation (et donc ramené aux revenus nécessaires à un ménage d'une personne pour avoir le même niveau de vie que le ménage considéré).

Les revenus par unité de consommation ont ensuite été répartis en 5 tranches comprenant environ 20% des bénéficiaires chacune, permettant de comparer le montant des revenus selon les prestations.

Ce sont bien entendu les allocataires n'ayant que l'allocation de base qui ont les revenus les plus faibles. 11% d'entre eux appartiennent cependant à la tranche correspondant aux revenus les plus élevés, ce qui s'explique notamment par l'élargissement des conditions d'accès à l'allocation de base, qui concerne plus de 9 parents sur 10. Les bénéficiaires d'un CMG garde à domicile se caractérisent par l'importance des revenus, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux d'un CLCA de rang 1 ou 2 à temps partiel. Les bénéficiaires d'un CLCA de rang 2 à taux plein correspondent à des revenus faibles ou moyens. Les revenus des personnes touchant un CLCA de rang 1 à taux plein sont beaucoup plus diversifiés.

Tableau n° 6
Répartition selon les revenus par unité de consommation, selon le type de prestation

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	ensemble
revenus très faibles	<u>32%</u>	7%	2%	20%	3%	2%	1%	20%
faibles revenus	23%	16%	6%	<u>30%</u>	13%	10%	2%	20%
revenus moyens	19%	23%	20%	22%	21%	20%	1%	20%
revenus élevés	16%	26%	<u>31%</u>	14%	<u>33%</u>	<u>32%</u>	10%	20%
revenus très élevés	11%	28%	<u>41%</u>	14%	<u>30%</u>	<u>37%</u>	<u>86%</u>	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

I.4 CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET NIVEAU DE DIPLOME DU CHEF DE MENAGE ET DU CONJOINT

I.4.a Diplôme

La répartition des diplômes des bénéficiaires est très variable selon les prestations.

L'allocation de base seule est plus souvent utilisée par des bénéficiaires n'ayant **pas de diplôme**.

Le **complément libre choix** d'activité est utilisé :

- pour le **rang 1**, par des bénéficiaires ayant un niveau de diplôme un peu plus **élevé** que l'ensemble des allocataires PAJE ;
- à partir du **rang 2** :
 - le **taux plein** est utilisé par des bénéficiaires ayant plutôt de faibles niveaux de diplôme
 - le **taux partiel** par des bénéficiaires ayant des niveaux de diplôme plus élevés.

On voit ici notamment (voir infra) l'effet du financement fixe du dispositif.

Les deux **prestations de complément de mode de garde** sont, plus souvent, utilisées par des bénéficiaires ayant un niveau de diplôme élevé. A cet égard, le complément mode de garde à domicile est particulièrement caractéristique, puisque 83% des bénéficiaires ont un bac +3 ou plus.⁷

Tableau n° 7
Niveau de diplôme de la personne de référence du ménage, en fonction du type de prestation

	Presta- tion de base	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	Ensemble
Pas de diplôme	15%	19%	7%	6%	12%	5%	5%	2%	14%
CAP ou BEP	31%	30%	27%	20%	36%	29%	25%	3%	29%
Baccalauréat	20%	18%	23%	19%	20%	19%	20%	4%	19%
Bac+2	17%	15%	16%	23%	18%	18%	20%	8%	17%
Bac+3 ou plus	17%	18%	27%	32%	14%	29%	30%	83%	21%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>2552</i>	<i>800</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>3000</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

I.4.b Catégorie socio-professionnelle

La répartition par catégorie socio-professionnelle des prestations perçues conforte les résultats issus des diplômes.

L'allocation de base seule est plus souvent perçue par des ménages inactifs, ouvriers ou employés.

Les bénéficiaires du **CLCA de rang 1** ont une structure proche de l'ensemble des bénéficiaires de la PAJE, avec une légère surreprésentation des professions intermédiaires parmi les bénéficiaires à taux partiel.

Les bénéficiaires de **CLCA de rang 2** à taux plein sont plus souvent des ouvriers et moins souvent des cadres.

Enfin, les bénéficiaires de **compléments mode de garde** sont, plus souvent que l'ensemble, des professions intermédiaires (pour les assistantes maternelles) et des cadres (pour les assistantes maternelles et pour les gardes à domicile, 73% de ces derniers bénéficiaires étant des cadres⁸).

⁷ Rappelons que les ménages utilisant la CMG garde à domicile restent cependant tout à fait minoritaires parmi les bénéficiaires de la PAJE, y compris parmi les plus diplômés

⁸ Bien que les cadres soient particulièrement nombreux à solliciter un CMG garde à domicile, cette aide reste relativement marginale. Ainsi, le CMG garde à domicile est sollicité par 1% des bénéficiaires, et 7% des cadres. 37% de ces derniers

La catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires de la PAJE est très proche de celle de l'ensemble des parents de jeunes enfants.

Tableau n° 8
CSP de la personne de référence du ménage, en fonction de la prestation

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	Ensemble	Ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans
Agriculteurs exploitants	0%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4%	4%	3%	7%	4%	4%	4%	5%	6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12%	19%	20%	11%	22%	20%+	73%	15%	16%
Professions Intermédiaires	19%	23%	34%	21%	29%	30%+	17%	22%	21%
Employés	19%	20%	16%	15%	12%	12%	1%	16%	14%
Ouvriers	39%	31%	25%	42%	31%	32%	3%	37%	37%
Inactifs	7%	1%	1%	3%	1%	1%	1%	4%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>800</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>3000</i>	<i>9527</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 – Enquête emploi, INSEE 2003

Remarque : il s'agit de la profession actuelle pour les actifs occupés, de la dernière profession occupée pour les actifs non occupés.

◆ CLCA et catégorie socio-professionnelle

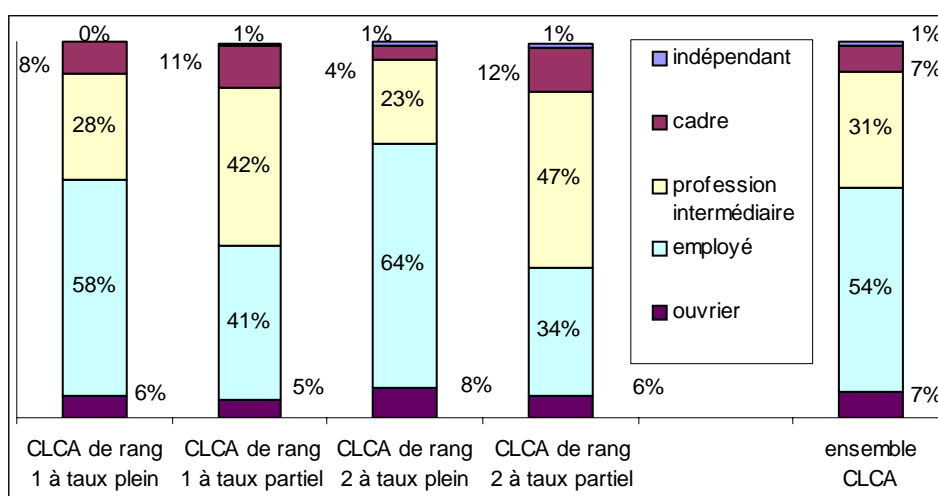
Parmi les bénéficiaires de CLCA, on note une différence entre les personnes qui ont interrompu leur activité complètement et celles qui l'ont réduite.

Les bénéficiaires du CLCA à **taux plein** sont, plus souvent que l'ensemble des bénéficiaires de CLCA, des employés. Les bénéficiaires du CLCA à **taux partiel** sont plus souvent des professions intermédiaires ou des cadres. On remarque là l'impact du montant versé dans le cadre de cette prestation, fixe quelque soit le salaire, et qui compense mieux la perte de salaire pour les bas revenus. Cette différence de profil est également liée au fait que les femmes exerçant des emplois plus qualifiés ne souhaitent pas interrompre complètement leur activité, pour l'intérêt qu'elles portent à leur travail et parce qu'elles craignent qu'une interruption de trois ans freine leur progression, mais préfèrent diminuer leur temps de travail pour une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Les bénéficiaires d'un CLCA à taux plein de rang 1 ont un profil un peu différent de ceux de rang 2. En particulier, la sur-représentation des ouvriers ou employés, et la sous-représentation des cadres, est atténuée pour le rang 1. La prestation pourrait alors être utilisée comme une prolongation du congé maternité, avec à la fois un moindre impact de l'arbitrage financier, et des anticipations sur les conséquences pour la suite de la vie professionnelle.

utilisent l'allocation de base seule, 23% un CLCA à taux plein, 17% un CLCA à taux partiel, 24% un CMG AM assistante maternelle

Graphique n° 3
CPS de la personne qui a arrêté ou réduit son activité.



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

I.5 SITUATION PAR RAPPORT AU TRAVAIL DU MENAGE (SITUATION AU MOIS DE MAI)⁹

Dans un peu plus de 40% des ménages bénéficiaires, les deux parents (ou le monoparent) **exercent un emploi**. Dans près de la moitié des cas, le ménage est composé d'un seul actif occupé. Restent 11% des ménages ou aucun des parents ne travaille. La situation des ménages est toutefois fortement variable selon les prestations perçues.

Les ménages bénéficiaires de **l'allocation de base seule** sont moins souvent des couples bi-actifs ; ils sont plus souvent dans la catégorie « un actif occupé, un actif non occupé » ou « pas d'actif occupé »¹⁰.

En ce qui concerne les **CLCA**, les bénéficiaires de prestation à taux plein sont, logiquement, plus souvent des ménages comprenant un actif et un inactif, et les bénéficiaires à taux partiel des ménages bi-actifs.

Les bénéficiaires de **prestations de garde** sont dans leur grande majorité des parents exerçant un emploi.

Globalement, les bénéficiaires de la PAJE sont moins nombreux que l'ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans à être biactifs (ou monoparents actifs). Ce constat s'explique par la fréquence des CLCA à taux plein, qui représentent 26% des allocataires, et par les caractéristiques des bénéficiaires de la seule allocation de base seule (48% des allocataires PAJE).

⁹ On rappelle que l'enquête a été réalisée en septembre, à partir d'un échantillon sélectionné en mai. Les personnes ont été interrogées sur leur situation au moment de la construction de l'échantillon.

¹⁰ On a vu que ces ménages étaient, plus souvent que les autres, des familles monoparentales

Tableau n° 9
La situation par rapport au travail du ménage, en fonction de la prestation reçue

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	Ensemble	Ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans
que des parents actifs occupés*	36%	0%	96%	0%	97%	95%	96%	42%	51%
un actif occupé, un actif non occupé	18%	8%	2%	5%	2%	4%	3%	11%	39%
un actif occupé, un inactif	27%	79%	2%	89%	1%	1%	1%	36%	
pas d'actif occupé	20%	13%	0%	6%	0%	0%	0%	11%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 – Enquête emploi, INSEE 2003

*Couple biactifs, ou famille monoparentale active

◆ **Arrêt d'activité et année de naissance du dernier enfant**

Pour les bénéficiaires d'un CLCA de rang 2 à taux plein, l'arrêt de travail du parent inactif est le plus souvent lié à la naissance d'un enfant. Pour les bénéficiaires de l'allocation de base seule, 25% des parents inactifs n'ont jamais travaillé, 40% se sont arrêtés à la naissance d'un enfant.

Tableau n° 10
Le moment de cessation d'activité, ménages dans lesquels un parent ne travaille pas

Le parent concerné a arrêté de travailler :	Prestation de base	Base seule	CLCA rang 2 taux plein	Ensemble
Pour la naissance du dernier enfant, ou congé parental*	50%	34%-	64%	35%
Moins d'un an avant	9%	10%	7%	24%
Entre 1 et moins de 2 ans avant	8%	10%	6%	8%
Plus de deux ans avant	13%	18%	10%	13%
Pour la naissance d'un enfant plus âgé	7%	5%	12%	7%
N'a jamais travaillé	13%	24%	0%	13%
Total**	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	1112	473	293	1173

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* le fait d'être en congé parental a été mal déclaré par les parents interrogés, certains n'identifiant pas le terme, ou encore le confondant avec la prestation. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas différencier les parents déclarant avoir arrêté de travailler pour la naissance de l'enfant, avec ceux déclarant être en congé parental

** les pourcentages sont ici calculés sur la base des ménages avec au moins un parent ne travaillant pas

Remarques : Arrêt pour la naissance de l'enfant : personne datant l'arrêt de travail dans les 6 mois entourant la naissance

I.6 ORGANISATION DU TRAVAIL

I.6.a Temps de travail

Dans près de **60% des ménages bi-actifs, ou monoparentaux actifs**, les actifs du couple travaillent à **temps complet**. Pour un quart des ménages, un des deux conjoints travaille à temps partiel d'une durée de 80% ou plus. Pour 16% des ménages, un des deux parents travaillent à temps partiel d'une durée inférieure à 80%. Rares (2%) sont les ménages où les deux conjoints sont à temps partiel.

Les **différences sont relativement faibles** entre les prestations, hormis les différences inhérentes à la législation : dans tous les ménages bénéficiant d'un CLCA à taux partiel, un des deux parents au moins est à temps partiel. On note toutefois une forte représentation des ménages actifs à temps complet parmi les bénéficiaires de l'allocation de base seule.

Tableau n° 11
Temps de travail des ménages bi-actifs, ou des familles monoparentales actives

Temps de travail des ménages sans inactifs	Prestation de base	Base seule	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde à domicile	Ensemble
pas de temps partiel	59%	70%	0%	65%	65%	59%
un parent entre 80% et 99%	22%	14%	60%	21%	24%	23%
un parent entre 51% et 79%	4%	3%	8%	4%	3%	4%
un parent à 50% ou moins	13%	12%	27%	8%	8%	12%
2 parents à temps partiel	2%	2%	5%	2%	0%	2%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs redressés	864	405	201	427	35	984
Effectifs interrogés	932	226	255	634	177	1215

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* les pourcentages sont ici calculés sur la base des ménages dans lesquels les deux parents travaillent

Remarque : 87% des bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 ont changé de situation entre mai et la date de l'enquête. Les statistiques fournies ne peuvent donc les concerner.

Cette question porte sur 2217 parents dont ni la situation par rapport au travail, ni celle par rapport à la prestation, n'a changé.

I.6.b Les horaires de travail, les difficultés d'organisation posées par les horaires de travail

Parmi l'ensemble des allocataires de la PAJE, près de **60% des actifs occupés**, ou de la personne de référence lorsque les deux parents sont actifs, ont des **horaires de travail réguliers**. A l'autre extrême, 19% ont des horaires irréguliers et imprévisibles¹¹. **Plus de deux tiers** de ces actifs travaillent, au moins parfois, en dehors des horaires de bureau (8h à 18h), dont un tiers toujours.

Quelques différences sont perceptibles entre les différentes prestations.

Les ménages bénéficiaires de **CLCA à taux plein** (rang 1 ou 2 et plus) comprennent, plus souvent, un actif travaillant toujours en dehors des horaires de bureau ; ce facteur a pu inciter le conjoint à arrêter son activité afin de faciliter l'organisation familiale. En revanche, les bénéficiaires de CLCA à taux partiel comprennent

¹¹ Les travaux sur les horaires de travail – cf. les travaux issus de l'enquête Modes d'accueil et de garde des enfants de moins de 3 ans (Enquête DREES/CNAF/CERC) – soulignent en effet qu'une des grandes difficultés pour l'organisation d'un mode de garde, au delà de la régularité des horaires, réside dans leur prévisibilité.

moins souvent un actif travaillant toujours en dehors des horaires de bureau ; c'est également le cas des bénéficiaires de CMG assistante maternelle.

Les bénéficiaires de **CMG garde à domicile** sont nombreux à travailler en dehors des horaires de bureau, au moins parfois ; la structure de leurs professions incite à penser à des dépassements d'horaires.

Tableau n° 12
Régularité des horaires de travail du parent actif occupé, ou de la personne de référence
pour les couples bi-actifs

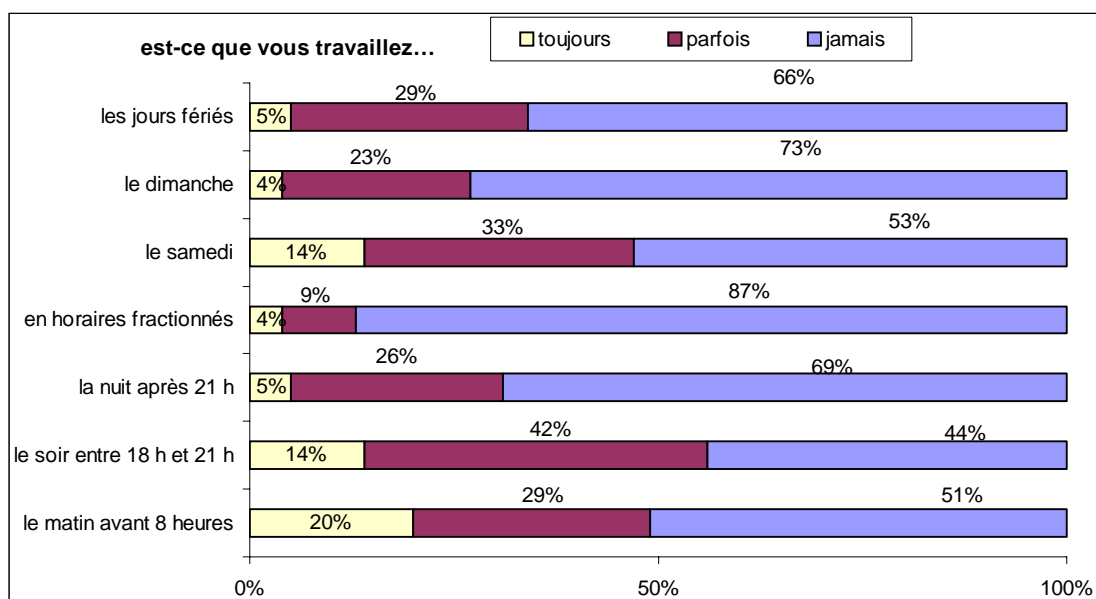
Les horaires sont	Allocation de base	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	Ensemble
Réguliers	58%	58%	62%	58%	52%-	62%	61%	65%	58%
Irréguliers mais prévisibles	23%	23%	21%	23%	28%	22%	19%	15%	23%
Irréguliers et imprévisibles	19%	19%	17%	19%	20%	16%	19%	20%	19%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Travaille en dehors des heures de bureau (parfois ou toujours)	66%	66%	70%	67%	73%+	68%	64%	73%	67%
Dont toujours	33%	34%	40%+	28%-	40%+	29%-	29%-	36%	34%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

*les pourcentages sont calculés sur la base des 2670 familles dans lesquels au moins un parent est actif

◆ **Les horaires de travail atypique**

Graphique n° 4
Les horaires décalés des personnes de référence pour les couples bi-actifs ou du parent actif occupé
pour les ménages mono actif.



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Les horaires « atypiques »¹² les plus courants sont les **horaires tardifs** (après 18h), pratiqués au moins parfois par plus de la moitié des actifs considérés. Le travail **matinal** ou le **samedi** est également présent pour près d'un actif sur deux. Ensuite viennent des plages horaires qui sont travaillées au moins parfois par un **quart à un tiers** des actifs : les jours fériés, la nuit, le dimanche. Enfin, **13%** des actifs travaillent en horaires **fractionnés**.

Parmi ces horaires atypiques, la plupart ne sont travaillés que parfois par les personnes concernées ; il s'agit ainsi d'une désorganisation occasionnelle. En revanche, le travail le **matin**, le **soir** et le **samedi** concerne plus de 15% des actifs en permanence.

A titre de comparaison, on peut rappeler que l'étude DARES sur les raisons ayant incité les femmes à cesser de travailler à la naissance d'un enfant avait fait apparaître que les femmes concernées avaient très souvent dans leur emploi précédent des horaires de travail difficiles, facteur qui expliquait, entre autres, leur cessation d'activité.

◆ Difficultés rencontrées

Au total, 47% des familles déclarent avoir, au moins rarement, des difficultés liées à leurs horaires de travail pour la garde de leur enfant. Parmi celles-là, 13% en ont souvent.

Les difficultés sont plus fréquentes parmi les parents bénéficiaires des deux **compléments mode de garde** – et surtout la garde à domicile –, ainsi que pour les bénéficiaires de **CLCA de rang 2 à taux partiel**. Ces difficultés peuvent notamment être liées au fait que les parents ont, simultanément, des horaires décalés : c'est le cas de 16% des parents bénéficiaires de CMG garde à domicile par exemple.

Sans surprise, les bénéficiaires de **CLCA à taux plein** ont moins de difficultés de garde liées aux horaires de travail – mais en ont néanmoins –, tout comme les bénéficiaires de **l'allocation de base** seule.

Tableau n° 13 Les difficultés liées aux horaires de travail, selon la prestation

Difficultés liées à des horaires décalés	Allocation de base	Base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde a domicile	Ensemble
Pas de difficultés : aucun parent n'a d'horaires décalés	30%	34%	31%	22%	27%	25%	24%	21%	30%
Les parents n'ont pas d'heure décalé en même temps	63%	58%	69%	66%	73%	61%	64%	63%	63%
Difficultés : les parents ont des horaires décalés au même moment	7%	8%	0%	12%	0%	14%	12%	16%	7%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Les parents déclarent avoir des difficultés liées aux horaires de travail pour la garde de l'enfant									
jamais	54%	57%	56%	47%	58%	39%	43%	20%	53%
rarement	14%	13%	11%	17%	12%	16%	18%	13%	14%
parfois	19%	17%	16%	22%	18%	28%	28%	35%	20%
souvent	13%	13%	17%	15%	12%	17%	11%	32%	13%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

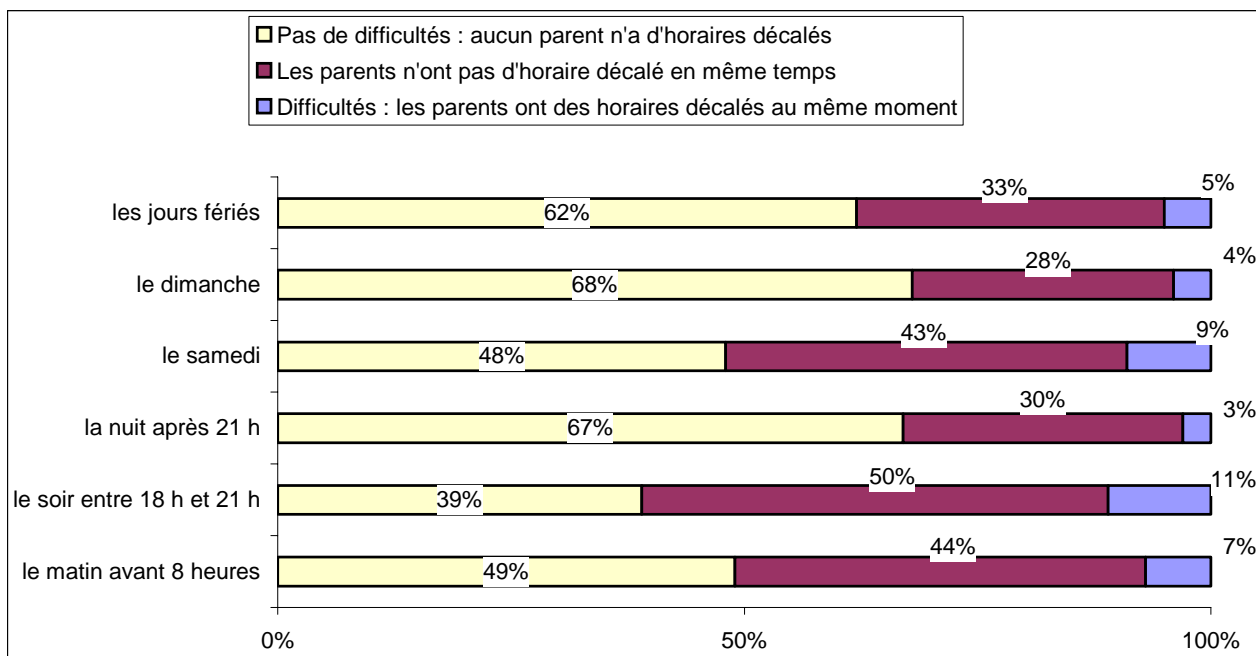
Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

*les pourcentages sont calculés sur la base des 2670 familles dans lesquels au moins un parent est actif

¹² Sont considérés par convention comme atypiques les horaires hors de la plage : lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Les moments de chevauchement des horaires de travail parentaux les plus courants sont là encore : le soir, le matin ou le samedi, qui sont également les moments de travail hors horaires de bureau les plus fréquents.

Graphique n° 5
Les périodes concernées par ces difficultés d'organisation conjointe



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II. CARACTERISTIQUES DES PARENTS QUI NE BENEFICIENT PAS DE LA PRESTATION DE BASE

L'allocation de base est versée sous condition de ressources. Elle est versée à plus de 80% des allocataires de la PAJE. Ceux qui n'en bénéficient pas ont des caractéristiques très particulières, qui sont liées à leur plus grande aisance financière.

II.1 LA SITUATION FAMILIALE

Parmi les personnes qui ne bénéficient pas de la prestation de base, les familles monoparentales sont rares (1%). Les couples comprenant 2 enfants sont plus nombreux.

Tableau n° 14
Composition des familles selon le fait de bénéficier ou non de la prestation de base

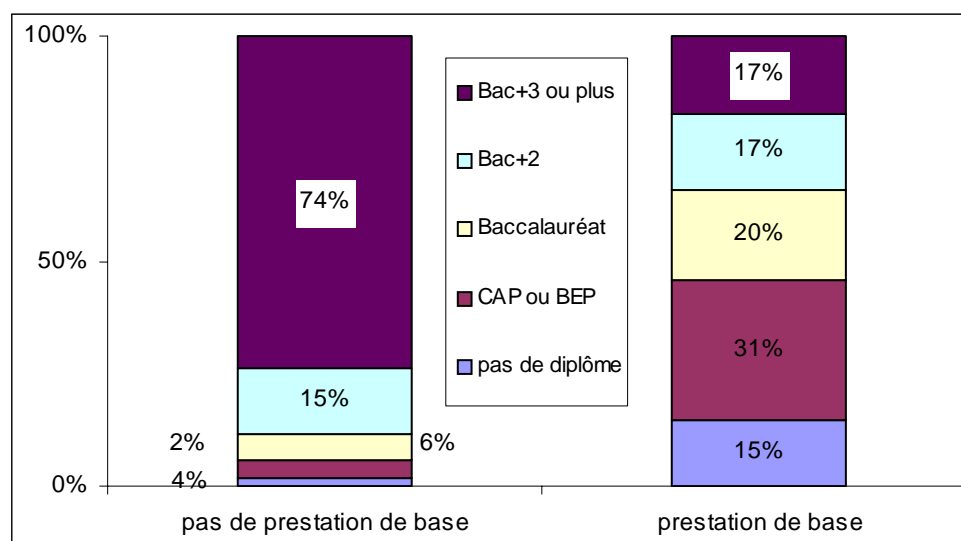
	Prestation de base	Pas de prestation de base
Famille monoparentale	9%	1%
1 enfant	6%	1%
2 enfants	2%	0%
3 enfants ou plus	1%	0%
couple	91%	99%
1 enfant	38%	44%
2 enfants	33%	39%
3 enfants ou plus	20%	16%
Total	100%	100%
Effectifs interrogés	2552	448

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.2 LE NIVEAU DE DIPLOME

Les parents qui ne bénéficient pas de la prestation de base sont particulièrement nombreux à être titulaires d'un Bac +3 ou d'un diplôme supérieur.

Graphique n° 6
Niveau de diplôme de la personne de référence des familles, selon qu'elles touchent ou non la prestation de base



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.3 CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

On note parmi les parents ne bénéficiant pas de la prestation de base une représentation particulièrement forte des cadres : 62%.

Tableau n° 15
CSP de la personne de référence des familles, selon qu'elles touchent ou non la prestation de base

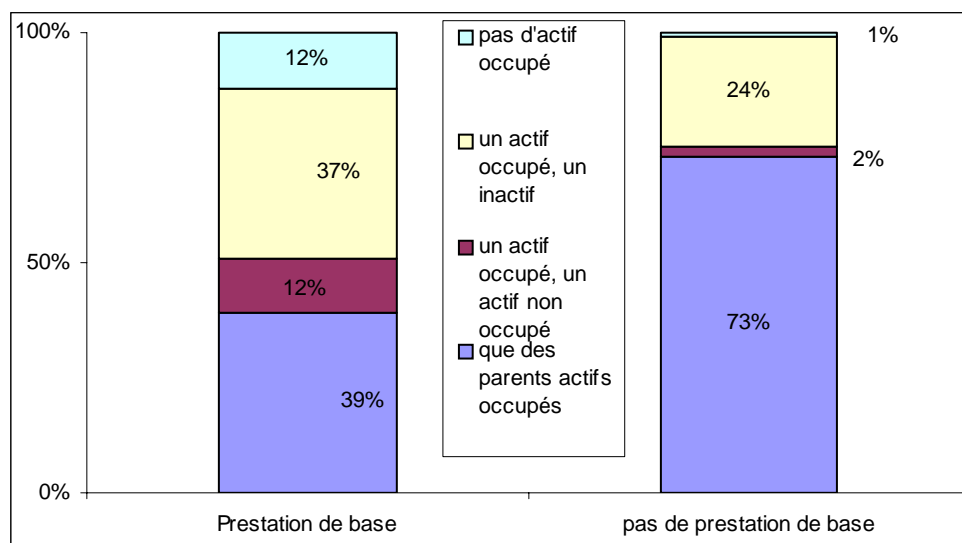
	Prestation de base	Pas de prestation de base	Ensemble
Agriculteurs exploitants	1%	1%	1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4%	8%	5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11%	62%	15%
Professions Intermédiaires	22%	23%	22%
Employés	18%	2%	16%
Ouvriers	39%	4%	37%
Inactifs	5%	0%	4%
Total	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.4 SITUATION PAR RAPPORT AU TRAVAIL

Les ménages qui ne perçoivent pas la prestation de base sont pour les trois quarts des ménages n'ayant que des parents actifs occupés. Le quart restant est essentiellement composé de ménages avec un actif et un inactif. Les deux autres configurations, qui sous-tendent des revenus du travail nul ou inférieurs aux revenus souhaités, sont ici marginales.

Graphique n° 7 Situation par rapport au travail des ménages, selon qu'ils bénéficient ou non de la prestation de base



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

III. LES MODES DE GARDE ADOPTES PAR LES PARENTS BENEFICIAIRES DE LA PAJE

III.1 DESCRIPTION DES MODES DE GARDE ADOPTES

III.1.a Pour les bénéficiaires de l'allocation de base seule, le mode de garde dépend d'abord de la situation des parents par rapport au travail

Pour l'ensemble des parents ne bénéficiant que de l'allocation de base, les enfants sont souvent gardés par un de leurs parents: c'est le cas des deux tiers d'entre eux, 12% sollicitant les grands parents de l'enfant. La garde en dehors du cercle familial n'est cependant pas marginale. 21% des familles l'utilisent. Il s'agit le plus souvent d'une crèche collective (7%), ce qui explique alors l'absence de compléments financiers de la PAJE. 8% des familles déclarent avoir recours à une assistante maternelle agréée.

Parmi ces parents, certains peuvent alors être dans une situation de non recours au complément mode de garde assistante maternelle. D'autres ont cependant pu confondre "agréée" et "déclarée". L'assistante maternelle peut ainsi être ici déclarée, sans être agréée.

Le mode de garde utilisé dépend bien entendu de la situation par rapport au travail du ménage. Lorsque les deux parents sont actifs occupés, la garde par les parents devient minoritaire : elle concerne cependant encore le quart des familles, ce qui correspond alors à des conjoints dont les horaires décalés ainsi qu'éventuellement des temps partiels permettent de se relayer auprès de l'enfant.

Le quart sollicite les grands parents de l'enfant. Près de la moitié utilisent un mode de garde en dehors du cercle familial : 18% ont inscrit leur enfant dans une crèche collective, 19% utilisent les services d'une assistante maternelle.

Le mode de garde principal utilisé par les parents bénéficiant de l'allocation de base seule est proche de celui sollicité par l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans. La garde par une assistante maternelle est moins fréquente, les parents utilisant les services d'une assistante maternelle ayant le plus souvent recours au complément mode de garde correspondant.

La garde par les grands parents est plus répandue parmi les allocataires de la PAJE que parmi l'ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans.

Tableau n° 16
Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires de la prestation de base seule,
en fonction de la situation par rapport au travail du ménage.

Nous allons maintenant vous poser des questions sur le ou les modes de garde que vous utilisiez en mai pour faire garder votre dernier enfant. Quel mode de garde principal utilisiez vous en mai ?

	Que des parents actifs occupés	un actif occupé, un actif non occupé	un actif occupé, un inactif	pas d'actif occupé	ensemble	Ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans*
Crèche collective, crèche	<u>18%</u>	1%	2%	1%	7%	8%
Halte garderie	2%	3%	1%	2%	2%	
Crèche familiale	<u>5%</u>	2%	0%	1%	2%	18%
assistante maternelle agréée	<u>17%</u>	6%	1%	2%	8%	
Garde par les grands-parents	<u>24%</u>	5%	5%	5%	12%	4%
Garde par les parents*	<u>28%-</u>	<u>79%</u>	<u>84%</u>	<u>86%</u>	64%	64%
Garde à domicile par personne rémunérée	1%	1%	0%	0%	1%	2%
(nsp)	0%	2%	2%	1%	1%	
Gardé par tiers sans précision de lieu	2%	1%	2%	0%	1%	
Famille d'accueil	0%	0%	0%	1%	0%	
Assistante maternelle non agréée	2%	1%	1%	2%	1%	
autre	0%	0%	1%	0%	0%	
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs enquêtés</i>	287	142	213	158	800	

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005- enquête "modes d'accueil des jeunes enfants", DREES mai 2002

III.1.b Les bénéficiaires d'un complément libre choix d'activité : un cumul fréquent des prestations

Aucun des bénéficiaires d'un complément libre choix d'activité à taux plein n'a recours à d'autres modes de garde que celle par les parents.

Le multi-recours concerne la moitié des bénéficiaires d'un complément libre choix d'activité à temps partiel. Il s'agit alors en général d'un mode de garde donnant lieu à un complément mode de garde, le plus souvent d'une assistante maternelle. 15% des bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel utilisent également un mode de garde autre que celui donnant droit à la PAJE. 5% ont recours à la fois à un CLCA, un complément mode de garde, et un autre mode de garde.

Les personnes utilisant un mode de garde autre que celui donnant droit à la prestation ont le plus souvent recours aux grands parents de l'enfant, plus rarement à une crèche, une halte-garderie ou une assistante maternelle.

Il n'y a que peu de différences entre les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 et ceux d'un CLCA de rang 2.

Tableau n° 17 Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel, en fonction du rang du CLCA

Avez-vous eu recours à une autre mode de garde que celui vous donnant droit à ces compléments ?

	CLCA de rang 1 à taux partiel	CLCA de rang 2 à taux partiel	ensemble
Pas d'autres modes de garde	52%	47%	49%
Autres modes de garde, avec complément libre choix d'activité à taux partiel	35%-	43%	41%
<i>Avec CMG assistante maternelle</i>	34%	40%	38%
<i>Avec CMG garde à domicile</i>	1%	3%	3%
Autre mode de garde, sans complément	15%	16%	15%
<i>Crèche collective, crèche (s.a.i)</i>	4%	2%	2%
<i>assistante maternelle agréée</i>	2%	1%	1%
<i>Assistante maternelle non agréée</i>	1%	1%	1%
<i>Crèche familiale</i>	0%	0%	0%
<i>Garde à domicile par personne rémunérée</i>	0%	1%	1%
<i>Garde par les grands-parents</i>	6%	8%	8%
<i>Halte garderie</i>	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	400	300	700

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

III.1.c Les bénéficiaires d'un complément mode de garde

Les bénéficiaires d'un complément mode de garde sont moins nombreux que ceux d'un complément libre choix d'activité à utiliser un autre mode de garde : c'est le cas de seulement 8% d'entre eux. Ce taux est plus élevé, de 15%, parmi les bénéficiaires d'un complément garde à domicile. Les bénéficiaires d'un complément assistante maternelle qui utilisent un autre mode de garde ont principalement recours aux grands-parents de l'enfant, ceux d'un complément garde à domicile à une assistante maternelle ou à une halte-garderie.

Tableau n° 18 Le mode de garde principal utilisé par les bénéficiaires d'un complément mode de garde, en fonction du complément concerné

Avez-vous eu recours à une autre mode de garde que celui vous donnant droit à ces compléments ?

	CMG assistante maternelle	Garde à domicile	ensemble
Pas d'autres modes de garde ou complément	70%	66%	70%
complément libre choix d'activité à taux partiel	25%	21%	25%
Autre mode de garde, sans complément	8%	14%	8%
<i>Crèche collective, crèche (s.a.i)</i>	1%	2%	1%
<i>assistante maternelle agréée</i>	0%	4%	0%
<i>Assistante maternelle non agréée</i>	1%	0%	1%
<i>Crèche familiale</i>	0%	0%	0%
<i>Garde à domicile par personne rémunérée</i>	1%	0%	1%
<i>Garde par les grands-parents</i>	4%	2%	4%
<i>Halte garderie</i>	1%	3%	1%
Total	100%	100%	100%
<i>Effectifs enquêtés</i>	400	300	700

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Par ailleurs, 42% des bénéficiaires d'un complément mode de garde à domicile utilisent une garde partagée avec d'autres familles.

III.2 LES MODES DE GARDE ET LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Par rapport à l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans, les familles bénéficiant de la PAJE sont :

- globalement moins nombreuses à utiliser les services d'une crèche collective comme mode de garde principal ;
- plus nombreuses à recourir à une assistante maternelle agréée.

En revanche, la garde par les parents n'est pas plus répandue parmi les allocataires de la PAJE que parmi l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans. Deux explications peuvent être avancées à ce constat :

- les conditions pour l'accès au complément libre choix d'activité conduisent de nombreux parents qui ne travaillaient pas avant la naissance, à garder l'enfant sans complément
- des familles bi-actives, sans complément libre choix d'activité, peuvent s'organiser pour garder eux-mêmes leur enfants, en ne recourant que peu à des modes de garde extérieurs (parents ayant des horaires décalés).

Tableau n° 19

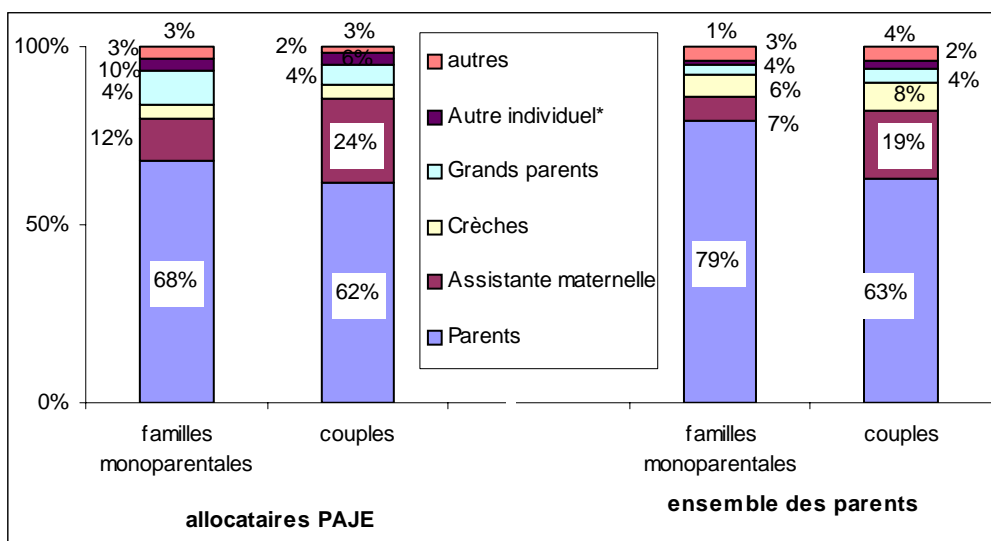
Le mode de garde principal utilisé par l'ensemble des bénéficiaires de la PAJE, comparaison avec l'ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans

	Bénéficiaires de la PAJE	Ensemble des parents d'enfants de moins de 3 ans
Crèche collective	4%	8%
assistante maternelle agréée ou crèche familiale	<u>23%</u>	18%
Garde par les grands-parents	6%	4%
Garde par les parents	62%	64%
Garde à domicile par personne rémunérée	2%	2%
(nsp)	1%	
Halte garderie	1%	
Gardé par tiers sans précision de lieu	<1%	
Assistante maternelle non agréée	1%	
autre	<1%	
total	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005- enquête "modes d'accueil des jeunes enfants", DREES mai 2002

Les différences dans les modes de garde utilisés par les familles selon leurs caractéristiques ne sont pas spécifiques aux allocataires de la PAJE. En particulier, les parents de familles monoparentales, bien que bénéficiant moins souvent d'un CLCA que les couples, sont particulièrement nombreux à déclarer garder eux-mêmes leurs enfants. Cette différence est cependant un peu plus faible parmi les allocataires de la PAJE que parmi l'ensemble des parents d'enfants de moins de trois ans. Les familles monoparentales sont finalement particulièrement nombreuses à garder elles-mêmes leur enfant sans bénéficier d'un CLCA, qu'elles aient ou non l'allocation de base.

Graphique n° 8
Le mode de garde principal selon la situation familiale, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans

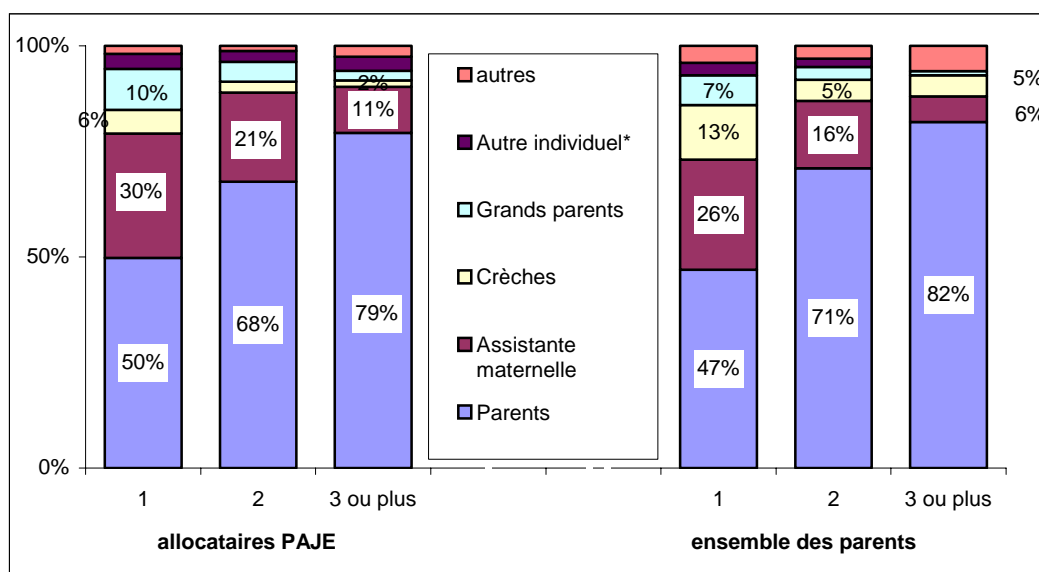


Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005- enquête "modes d'accueil des jeunes enfants", DREES mai 2002

*cette rubrique contient en particulier les gardes à domiciles

Un constat similaire peut être réalisé pour les parents de familles nombreuses : lorsqu'il y a trois enfants ou plus au foyer, les parents sont particulièrement nombreux à garder eux-mêmes leurs enfants. La différence est un peu plus faible pour les allocataires de la PAJE, les parents de familles nombreuses étant nombreux à garder leurs enfants sans bénéficier de l'allocation.

Graphique n° 9
Le mode de garde principal selon le nombre d'enfants, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005- enquête "modes d'accueil des jeunes enfants", DREES mai 2002

Enfin, les différences observées selon la taille d'agglomération confirment les spécificités des habitants de l'agglomération parisienne. Ainsi, l'ensemble des habitants de l'agglomération parisienne sont particulièrement peu nombreux à garder eux-mêmes leurs enfants. Cette différence ne s'observe pas en ce qui concerne les allocataires de la PAJE; qui sont alors sensiblement plus nombreux que l'ensemble des parisiens à garder leurs enfants. Ainsi, parmi les parents de moins de 3 ans gardant leur enfant, Les habitants de l'agglomération parisienne utilisent plus le CLCA que les autres parents qui gardent leur enfant.

Tableau n° 20
Le mode de garde principal selon la taille d'agglomération, comparaison entre les allocataires de la PAJE et l'ensemble des parents d'enfant de moins de 3 ans

Allocataires de la PAJE	Parents	Assistante maternelle	Crèches	Grands parents	Autre individuel*	autres	total
Commune rurale	58%	<u>32%</u>	2%	5%	1%	2%	100%
De moins de 5000 à 49999	61%	<u>27%</u>	4%	7%	1%	1%	100%
De 50000 à 199999	57%	20%	6%	12%	3%	3%	100%
200 000 ou plus, hors uu de Paris	68%	19%	4%	5%	1%	3%	100%
Agglomération parisienne	64%	15%	4%	6%	<u>11%</u>	1%	100%
Ensemble	62%	23%	4%	6%	3%	2%	100%
Parents d'enfant de moins de 3 ans	Parents	Assistante maternelle	Crèches	Grands parents	Autre individuel*	autres	total
Commune rurale	63%	24%	3%	5%	2%	3%	100%
De moins de 5000 à 49999	73%	13%	4%	4%	2%	3%	100%
De 50000 à 199999	69%	15%	4%	4%	2%	3%	100%
200 000 ou plus, hors uu de Paris	66%	16%	10%	3%	0%	5%	100%
Agglomération parisienne	52%	19%	15%	2%	5%	7%	100%
Ensemble	64%	18%	8%	4%	2%	4%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005- enquête "modes d'accueil des jeunes enfants", DREES mai 2002

* cette catégorie comprend principalement les gardes à domicile et les assistantes maternelles non agréés.

DEUXIEME PARTIE - OPINIONS SUR LA PRESTATION

Dans cette partie sont évoquées les **opinions** concernant les prestations sur trois axes : l'importance des montants attribués au regard des besoins, les conditions d'attribution, et les modalités d'accès à la prestation, et en particulier le dossier. Dans un second temps, sont décrits les **modes de contact** utilisés par les bénéficiaires.

Cette partie aboutit au constat d'une grande satisfaction des bénéficiaires de la PAJE envers le montant de la prestation d'une part, envers la constitution du dossier et les contacts avec la Caisse d'Allocations Familiales d'autre part. Ainsi, les trois quarts des bénéficiaires de la prestation estiment qu'elle est une aide importante, et plus de 9 sur 10 sont satisfaits des modalités de constitutions du dossier. Les allocataires ayant eu besoin d'aide pour remplir le dossier sont d'ailleurs très minoritaires.

Les bénéficiaires des compléments mode de garde tendent à être les plus satisfaits du montant de la prestation. A caractéristiques socio-démographiques équivalentes, ils tendent à avoir moins besoin d'aide pour la constitution du dossier. Par ailleurs, ils sont tout à fait satisfaits des outils de déclaration. La déclaration par Internet est plus utilisée que le carnet PAJemploi, et est jugée simple d'utilisation par plus de 9 bénéficiaires sur 10.

Les bénéficiaires de CLCA sont plus partagés sur le montant de la prestation. Quels que soient le taux et le rang, environ les deux tiers jugent cependant qu'elle est tout à fait ou plutôt adaptée. Par ailleurs, la durée du CLCA de rang 1 est souvent jugée trop courte, les conditions d'accès étant mieux comprises.

La comparaison avec les anciennes prestations aboutit à des résultats très diversifiés selon les prestations. En particulier, les parents qui bénéficient d'un complément mode de garde et qui avaient l'AFEAMA ou l'AGED pour l'aîné considèrent à plus de 80% que le nouveau système apporte un changement. 40% jugent alors la PAJE plus intéressante financièrement, environ 40% également l'estimant équivalente. La moitié la considère plus simple à comprendre, le tiers la jugeant équivalente. Enfin, les deux tiers jugent le nouveau mode de déclaration plus simple à utiliser.

Les personnes qui bénéficient d'un CLCA et qui avant touchaient l'APE sont plus partagées. Près de 40% considèrent que le nouveau système n'apporte pas de changement, 19% seulement qu'il est financièrement plus intéressant (53% le jugeant équivalent), et 18% l'estiment plus facile à comprendre, alors que 31% le jugent plus complexe.

I. LES GRANDS PRINCIPES DE LA PAJE

I.1 OPINIONS SUR LES MONTANTS ET LES FONCTIONNEMENTS

1.1.a Une opinion nuancée sur les modalités d'intervention

Les bénéficiaires de la PAJE sont partagés sur les modalités d'intervention publique intéressantes à développer pour aider les parents à garder leurs enfants : près de 40% d'entre eux préféreraient que l'on privilégie le **développement des services d'accueil collectif** ; les parents ne percevant pas l'allocation de base sont encore plus nombreux à soutenir cette opinion (parmi lesquels on trouve probablement le plus de ménages ayant effectivement recours à des crèches ou des haltes-garderies).

Un peu plus de 30% souhaiteraient que soient développées les **aides financières pour compenser une réduction ou un arrêt de travail parental**. Cette opinion est plus souvent tenue par les personnes qui bénéficient déjà de ce type de prestation (CLCA de rang 1 et de rang 2 à taux plein).

Enfin, un peu moins de 30% aimeraient que l'accent soit mis sur les **aides financières pour recourir à une garde d'enfant** ; les parents ayant recours à une garde à domicile sont les plus nombreux à souligner ce point.

Les allocataires ont ainsi tendance à privilégier la modalité d'intervention la plus proche de leur situation personnelle.

Tableau n° 21
Opinions des parents sur les types d'aide à développer, selon la prestation perçue

Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ?

	Pas d'Allocation de base	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG garde à domicile	Ensemble
Les aides financières pour compenser une réduction ou un arrêt du temps de travail de l'un ou des deux parents	21%	27%	45%	47%	39%	33%	32%	12%	32%
Le développement des services d'accueil collectifs	46%	41%	34%	34%	39%	41%	37%	40%	39%
Les aides financières pour recourir à une garde d'enfant	33%	30%	21%	19%	22%	26%	31%	48%	28%
Ne sait pas	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Des opinions qui dépendent des caractéristiques socio-démographiques**

Les opinions sur les modalités d'intervention à privilégier dépendent de la catégorie **socioprofessionnelle**.

Les **cadres** sont plus nombreux à valoriser les efforts faits pour le développement de **services collectifs**, et moins nombreux à souhaiter des aides financières pour recourir à une garde d'enfant ; à noter que le fait que les cadres soient les principaux utilisateurs d'une garde à domicile n'a qu'un faible impact sur l'opinion de l'ensemble de la catégorie, car ils restent peu nombreux à utiliser ce mode de garde. Comme les cadres, les **professions intermédiaires** sont moins nombreuses à valoriser les aides financières pour la garde.

Les **ouvriers** sont très **partagés** entre les trois solutions proposées.

Les **indépendants et artisans, ainsi que les inactifs**¹³, sont moins sensibles aux aides pour compenser une réduction du temps de travail.

Les **familles monoparentales** sont plus attirées que les couples par les aides financières pour recourir à une **garde**, et moins par les aides compensant une perte d'activité ; l'obtention d'un emploi étant probablement plus importante pour ces ménages comportant au plus un actif.

Les opinions ne dépendent pas du nombre d'enfants.

Elles sont en revanche divergentes selon la **taille d'agglomération**.

Dans les **petites communes**, les parents souhaitent, plus souvent que la moyenne, bénéficier d'aides pour compenser une **baisse d'activité** ; le développement de services d'accueil collectif est au contraire moins valorisé ; on assiste peut-être là à un effet de rationalisation, les équipements étant de fait plus difficiles à implanter dans les petites communes.

Dans les **communes moyennes**, les aides financières pour **recourir à la garde** séduisent, plus que la moyenne, les ménages ; ce sont aussi dans ces communes que l'on trouve le plus grand équilibre entre les trois propositions formulées.

Enfin, dans les **grandes communes** sont nettement sollicités les **équipements collectifs**.

¹³ Qui sont par ailleurs particulièrement nombreux à ne pas avoir d'opinion sur ce thème

Tableau n° 22
Opinions sur les aides ou service à développer, selon les caractéristiques socio-démographiques

	Les aides financières pour compenser une réduction ou un arrêt du temps de travail	Le développement des services d'accueil collectifs	Les aides financières pour recourir à une garde d'enfant	Ne sait pas	Total
Ensemble	32%	39%	28%	1%	100%
Csp du chef de ménage					
Indépendants, artisans	22%-	44%	33%	1%	100%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28%	48%	23%-	1%	100%
Professions intermédiaires	33%	42%	24%-	1%	100%
Employés	33%	39%	27%	1%	100%
Ouvriers	34%	33%-	31%±	2%	100%
inactifs	24%-	41%	29%	6%	100%
Situation familiale					
Familles monoparentales	24%	42%	33%	1%	100%
couples	33%	39%	27%	1%	100%
Taille d'agglomération					
Commune rurale	37%	33%	29%	1%	100%
Moins de 5 000 habitants	45%	31%	23%	1%	100%
5 000 à moins de 20 000	34%	38%	28%	0%	100%
20 000 à moins de 100 000	31%	35%	34%	0%	100%
100 000 à moins de 200 000	35%	28%	34%	3%	100%
200 000 ou plus, hors Paris	30%	44%	24%	2%	100%
Agglomération parisienne	24%	50%	25%	1%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

1.1.b La prime à la naissance

◆ **Un montant satisfaisant**

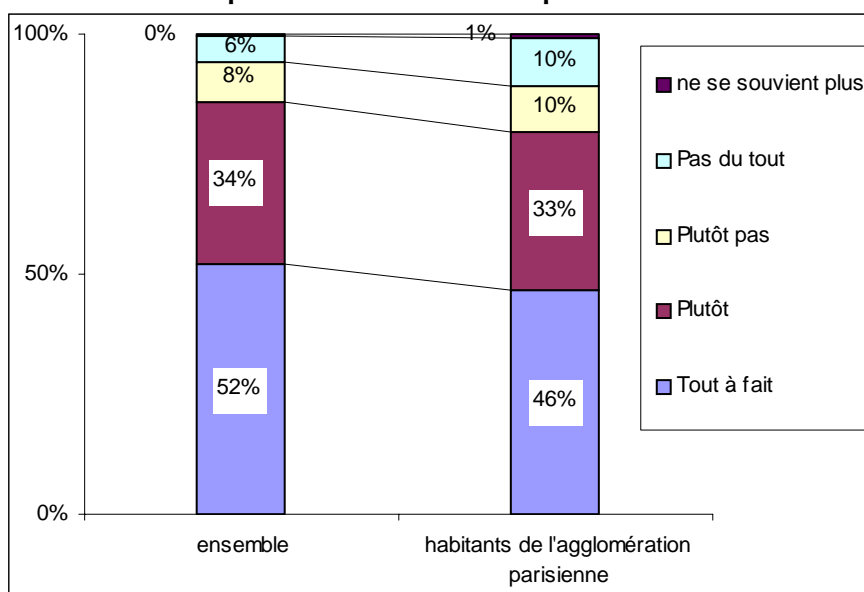
86% des parents qui en ont bénéficié estiment que la prime à la naissance leur a permis, tout à fait (la moitié) ou plutôt de **faire face aux dépenses liées à la naissance**.

L'opinion ne dépend pas des autres allocations dont bénéficie le ménage, et peu de la CSP de la personne de référence. Les **cadres** sont un peu plus nombreux (9%), à estimer qu'elle ne leur a pas du tout permis de faire face aux dépenses, les **employés et les ouvriers** sont en revanche particulièrement peu nombreux dans ce cas (respectivement 4% et 5%) ; cette différence est probablement liée au fait que la prime est une somme fixe, qui représente donc un pourcentage variable des revenus des ménages.

L'opinion ne dépend pas du nombre d'enfants ou de la situation familiale, elle ne dépend pas non plus de la taille d'agglomération, sauf pour les habitants de l'agglomération parisienne, particulièrement nombreux à estimer la prime à la naissance insuffisante. Cette particularité peut être liée à de plus grands bouleversements induits par une naissance, notamment du point de vue du logement.

Graphique n° 10
Opinion sur le montant de la prime à la naissance, habitants de l'agglomération parisienne et ensemble des familles en ayant bénéficié

La prime à la naissance vous a-t-elle permis de faire face aux dépenses liées à la naissance ?



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Des modalités discutées**

Les parents sont très partagés à propos des modalités de versement de l'aide, question qui a été posée à l'ensemble des personnes interrogées : un peu **plus de la moitié préfèrent un versement unique**, les autres un versement étalé sur plusieurs mois. A noter que 13% des non bénéficiaires de la prime ne peuvent exprimer de point de vue sur cet élément. Les avis sont plus tranchés sur le **moment de versement idéal** : la grande majorité estime que la prime doit être versée **avant la naissance** ; c'est en effet à ce moment que sont effectuées les principales dépenses d'équipement pour l'enfant à venir.

Tableau n° 23
Opinions sur les modalités de versement de la prime, selon le fait d'en bénéficier ou non

Préférez-vous qu'une aide, destinée à faire face aux dépenses à la naissance...

	Bénéficiaires de la prime	Non bénéficiaires de la prime	ensemble
soit versée en une seule fois	54%	49%	54%
soit versée de façon étalée sur plusieurs mois ?	44%	38%	43%
(Ne sait pas)	2%	<u>13%</u>	3%
Total*	100%	100%	100%
<i>Effectifs redressés</i>	<i>211</i>	<i>2789</i>	<i>3000</i>
Modalités de versement souhaitées pour les parents préférant une prime versée en une seule fois			
Avant la naissance	<u>85%</u>	<u>67%</u> -	84%
Au moment de la naissance	10%	<u>25%</u>	11%
Après la naissance	5%	8%	5%
Total*	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

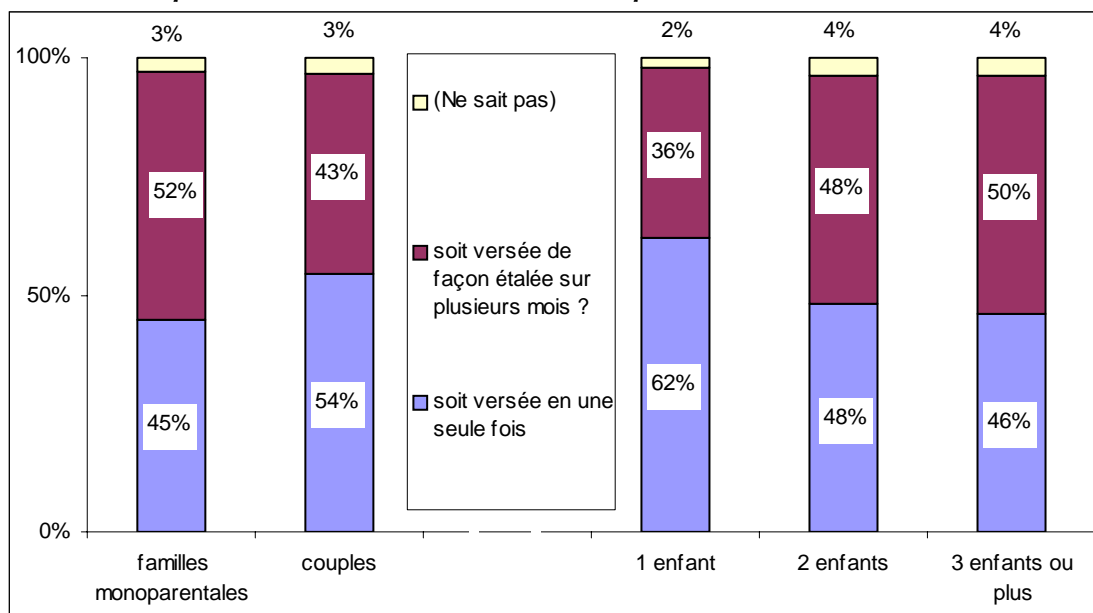
* Les pourcentages sont calculés sur la base des parents souhaitant une prime versée en une seule fois.

Si les opinions concernant l'étalement de la prime ne dépendent pas des caractéristiques socio-démographiques de la famille, elles dépendent de la situation familiale. Les **familles monoparentales** sont tout d'abord un peu plus nombreuses à privilégier le **versement sur plusieurs** mois ; elles considèrent plus cette prime comme un apport de revenu, probablement en raison d'un budget plus restreint. Au contraire, les parents de **premier enfant** sont, plus que les autres, favorables à un **versement unique** ; le besoin d'équipement (meubles, poussettes ...), plus important à ce moment que pour les familles ayant déjà un enfant justifie sans doute cette opinion.

Graphique n° 11

Opinions sur les modalités de versement de la prime, selon les caractéristiques socio-démographiques

Préférez-vous qu'une aide, destinée à faire face aux dépenses à la naissance...



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ Une règle controversée

Le **principe de l'universalité des prestations** versées transparait dans les opinions des bénéficiaires de la PAJE : près de **la moitié d'entre eux estiment que l'aide devrait être attribuée à tous**, les non bénéficiaires étant un peu plus souvent partisans de cette option. Un peu plus d'un tiers considère que la règle est juste, et les 17% restant se prononcent pour une concentration des moyens sur moins de ménages.

Tableau n° 24

Opinion sur les règles d'attribution, selon le fait d'en bénéficier ou non

Aujourd'hui, la prime à la naissance est attribuée à 90% des parents, en fonction de leurs revenus. Pensez-vous que

	Bénéficiaires de la prime	Non bénéficiaires de la prime	ensemble
Cette règle est juste	36%	30%	36%
On devrait donner plus d'argent à moins de ménage	17%	16%	17%
On devrait accorder l'aide à tous	45%	53%	45%
Ne sait pas	2%	2%	2%
Total	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	449	2551	3000

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Si, de façon surprenante, ces opinions ne dépendent pas de la catégorie socio-professionnelle, elles varient en revanche selon la situation familiale ; en particulier sur l'idée de concentration des moyens. Ainsi, les **couples** sont plus nombreux à être favorables à la règle actuelle (37%, contre 25% des familles monoparentales). Les **familles monoparentales** quant à elles sont plus souvent partisans de la **concentration** (26% contre 16% des couples).

1.1.c Les différentes allocations : un montant perçu comme une aide significative

Au total, 76% des ménages trouvent l'aide perçue dans le cadre de la PAJE importante.

Les opinions se scindent toutefois en deux, selon le type de complément perçu.

Les bénéficiaires **de compléments de mode de garde** sont plus nombreux à trouver l'aide importante ; les bénéficiaires de l'aide pour assistante maternelle sont tout particulièrement satisfaits de son montant.

En revanche, les **bénéficiaires de complément de libre choix d'activité** sont plus mitigés sur l'importance de l'aide et les bénéficiaires de CLCA de rang un sont, pour près d'un tiers, insatisfaits du montant qui leur est offert.

On voit probablement ici un effet de la destination des aides, et de l'objet avec lequel est comparé la somme allouée. Les compléments pour mode de garde visent à aider les familles dans la rémunération d'une garde, ils représentent une part parfois non négligeable de ce montant. En revanche, les compléments libre choix d'activité viennent en remplacement d'un salaire et sont d'un montant bien inférieur.

Tableau n° 25
Opinions sur l'important de l'aide financière permise par l'allocation, selon la prestation perçue

L'allocation dont les personnes interrogées bénéficient est aide financière importante

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Tout à fait	45%	34%	34%	32%	35%	60%	49%	42%
Plutôt	34%	30%	37%	38%	37%	30%	33%	34%
Plutôt pas	12%	25%	19%	21%	23%	8%	15%	16%
Pas du tout	9%	11%	9%	7%	4%	2%	2%	7%
(Ne sait pas)	1%	0%	0%	2%	1%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Remarque la variable utilisée pour construire la colonne "ensemble" du tableau ci-dessous est celle correspondant à la prestation de la strate. Par exemple, pour les personnes ayant un CLCA à temps partiel, qu'elles aient ou non un autre complément, la variable retenue est celle portant sur le CLCA. En revanche, chacune des colonnes du tableau utilisent les opinions sur la prestation de l'ensemble des personnes concernées : la colonne CMG Am est ainsi construite en utilisant les réponse relative à cette prestation, de l'ensemble des personnes ayant la CMG AM, qu'elles aient ou non un CLCA par ailleurs.

♦ **CLCA à taux partiel et complément mode de garde**

Parmi les personnes bénéficiant de la CMG AM, celles qui perçoivent également un CLCA à taux partiel ne se différencient pas par leur satisfaction envers la prestation CMG AM. En particulier, les personnes qui bénéficient à la fois d'un CLCA et d'un complément mode de garde sont plus satisfaites du montant de ce complément que de celui du CLCA.

En revanche, les bénéficiaires d'un seul CLCA de rang 1 ou 2 à taux partiel sont moins satisfaits que ceux ayant également un complément mode de garde, du service rendu par le CLCA, qui vient alors en complément d'une autre prestation ; *l'opinion à propos d'une prestation est donc bien influencée par l'ensemble des sommes perçues.*

Tableau n° 26
Opinions sur le montant de la prestation, personne recevant deux prestations

L'allocation dont les personnes interrogées bénéficient est aide financière importante

	Opinion des bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel, envers le montant du CLCA		Opinions des bénéficiaires d'un CMG assistante maternelle, envers le CMG	
	Seul	Avec un CMG	Seul	Avec un CLCA
Tout à fait	30%	42%	57%	64%
Plutôt	38%	35%	32%	25%
Plutôt pas	24%	19%	9%	10%
Pas du tout	7%	4%	2%	1%
(Ne sait pas)	1%	1%	0%	0%
total	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Satisfaction et CSP**

Les opinions sur le montant de la prestation ne dépendent pas de la situation familiale. En revanche, la catégorie socio-professionnelle a un impact.

Les cadres et les professions intermédiaires sont plus souvent satisfaits du montant de la prestation qu'ils perçoivent ; à l'opposé, les indépendants sont plus souvent tout à fait insatisfaits.

Tableau n° 27
Opinions sur le montant de la prestation,
selon la catégorie socio professionnelle de la personne de référence

L'allocation dont les personnes interrogées bénéficient est aide financière importante

	Tout à fait	Plutôt	Plutôt pas	Pas du tout	Ne sait pas	Total
Ensemble	42%	34%	16%	7%	1%	100%
Csp du chef de ménage						
Indépendants, artisans	40%	31%	18%	11%	1%	100%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	40%	40%	13%	7%	0%	100%
Professions intermédiaires	38%	38%	15%	8%	1%	100%
Employés	42%	36%	15%	7%	0%	100%
Ouvriers	45%	31%	16%	7%	1%	100%
inactifs	53%	22%	14%	6%	5%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Toutefois, nous savons que les CSP ne sont pas indépendantes des prestations perçues, elles mêmes obtenant des appréhensions variables de l'importance de leur montant. Il est alors difficile de conclure sur l'impact d'un effet prestation, ou de caractéristiques socio-démographiques. Une régression logistique permet alors de déterminer l'impact de chaque prestation, indépendamment des différences dans les caractéristiques des parents.

Quelques précisions méthodologiques : la méthode de régression logistique

La procédure détermine à partir d'un individu de référence choisi arbitrairement quel est l'impact sur le comportement étudié d'une variation d'une ou plusieurs variables, les autres restant inchangées. L'individu de référence choisi peut-être fictif et n'influe pas sur les résultats obtenus. Il présente un certain nombre de caractéristiques correspondant aux différentes variables explicatives ; en l'occurrence, il sera déterminé à la fois par son profil socio-démographique et par la prestation utilisée. Le modèle fait varier chacune des caractéristiques de l'individu, les autres restant inchangées, et détermine de quelle façon la variable expliquée pourra être affectée par cette variation.

Le modèle calcule quelle est la probabilité, pour l'individu de référence, de posséder la caractéristique étudiée (ici d'estimer que la **prestation est tout à fait une aide financière importante pour la garde de l'enfant**). Lorsque l'on fait varier une caractéristique, le modèle calcule la nouvelle probabilité associée.

Ici, **l'individu de référence** est âgé de 30 à 34 ans. Il est ouvrier et habite dans une ville de plus de 100 000 habitants, hors agglomération parisienne. Il bénéficie de la prestation de base seule. Il vit en couple.

La probabilité que cette personne de référence soit tout à fait d'accord avec l'opinion que la prestation est une aide importante pour l'éducation de l'enfant est de 43%

Tableau n° 28
Résultat de la régression logistique effectuée sur la satisfaction envers le montant de la prestation

modalité testée : considérer tout à fait que le montant de la prestation constitue une aide financière importante	Probabilité
Individu de référence	43%
Taille d'agglomération	
milieu rural	ns
Agglomération de moins de 20 000 habitants	ns
Agglomération de 20 000 à moins de 100 000 habitants	Ns
Agglomération de 100 000 habitants ou plus	Ref
Agglomération parisienne	<u>49%</u>
Csp de la personne de référence	
Indépendant	ns
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	ns
Profession intermédiaire	35%
Employé	Ns
Ouvrier	Ref
Inactif	Ns
Situation familiale	
Famille monoparentale	Ns
Couples	Ref
Âge de l'allocataire	
Moins de 25 ans	<u>52%</u>
25-29 ans	Ns
30-34 ans	Ref
35-39 ans	Ns
40 ans ou plus	Ns
Type de prestation	
Prestation de base seule	Ref
CLCA de rang 1 à taux plein	33%
CLCA de rang 1 à taux partiel, seul	32%
CLCA de rang 1 à taux partiel, et autre complément	ns
CLCA de rang 2 à taux plein	32%
CLCA de rang 2 à taux partiel, seul	31%
CLCA de rang 2 à taux partiel, et autre complément	ns
Complément assistante maternelle	<u>58%</u>
Complément garde à domicile	51%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Guide de lecture : le tableau ci-dessus donne, pour chaque variable de l'analyse, la probabilité que l'individu soit tout à fait d'accord avec l'idée que la prestation constitue une aide financière importante, lorsqu'on fait varier une modalité de la variable, en conservant les autres variables identiques. Par exemple, si l'individu considéré a les mêmes caractéristiques que l'individu de référence sauf l'âge (est âgé de moins de 25 ans au lieu de 30-34 ans), la probabilité d'avoir une opinion très positive augmente significativement, pour atteindre 52% : toute chose égale par ailleurs, l'âge a une influence significative sur la probabilité d'estimer que le montant de la prestation est une aide tout à fait suffisante.

On vérifie par ailleurs que le fait d'avoir bénéficié respectivement d'une autre prestation, et d'une prestation pour le même mode de garde pour un aîné n'influe pas sur les opinions. De même, cette opinion ne dépend pas du fait d'avoir la prestation de base, mais de ne pas avoir bénéficié de l'APJE pour un aîné.

Le tableau démontre que, toutes choses égales par ailleurs, plusieurs variables ont un impact sur la satisfaction quant au montant de la PAJE perçue :

- Le type de prestation perçue. Ainsi, le fait de bénéficier d'un complément assistante maternelle est très positif sur la satisfaction et le fait de bénéficier d'un CLCA seulement, influe au contraire négativement sur l'appréhension du montant¹⁴
- Le fait d'avoir moins de 25 ans renforce la perception de la prestation comme tout à fait importante
- En revanche, les professions intermédiaires, ont, moins que les autres, tendance à considérer la prestation comme importante
- enfin, les parisiens sont plus positifs que les autres sur le montant de la prestation. Ce dernier élément peut être lié à l'offre de garde, l'aide étant d'autant plus précieuse que les modes de garde individuels sont coûteux.

1.1.d Les conditions d'accès aux CLCA

♦ Une durée trop brève pour le CLCA de rang 1

A partir du **deuxième enfant**, la durée du CLCA paraît à la grande majorité des parents **convenable** ; 3 ans est une durée logique qui correspond au temps précédent l'entrée à l'école maternelle.

En revanche, **plus de la moitié des parents estiment que la durée du CLCA de rang 1 est trop brève** ; un grand nombre propose alors une durée d'un an.

Tableau n° 29 Opinions sur la durée des CLCA de rang 1 et 2

La durée du complément de libre choix d'activité [CLCA] pour le premier enfant est de 6 mois. Pensez vous que cette durée est		A partir du 2ème enfant , il est possible de bénéficier d'un complément de libre choix d'activité [CLCA] jusqu'à son troisième anniversaire. Pensez vous que cette durée est	
trop brève, et la durée proposée est	58%	trop brève, et la durée proposée est	11%
<i>de 7 mois à moins d'un an</i>	2%	<i>de 3 ans et demi à 4 ans</i>	3%
<i>un an</i>	37%	<i>de plus de 4 ans à 5 ans</i>	4%
<i>de 1 an à 18 mois</i>	3%	<i>6 ans</i>	4%
<i>de 18 mois à moins de 3 ans</i>	4%	<i>plus de 6 ans</i>	<1%
<i>3 ans</i>	12%		
<i>plus de 3 ans</i>	<1%		
convenable	40%	convenable	82%
trop longue	2%	trop longue	6%
(Ne sait pas)	0%	(Ne sait pas)	1%
Total	100%	total	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

¹⁴ On a déjà vu qu'il s'agissait là d'un effet de globalisation de l'opinion du bénéficiaire

Les bénéficiaires de compléments modes de garde sont, pour les deux types de CLCA, plus nombreux que la moyenne à estimer la durée convenable, voire trop longue (CLCA de rang 2).

En revanche, en ce qui concerne le CLCA de rang 1, les bénéficiaires de CLCA (rang 1 ou plus) à taux partiel sont particulièrement nombreux à estimer la durée trop brève. En ce qui concerne le rang 2, ce sont les **bénéficiaires** de CLCA (à taux plein, et plus encore à taux partiel) qui souhaiteraient le plus souvent une **extension de la durée de la prestation**.

Tableau n° 30 Opinions sur la durée des CLCA de rang 1 et 2, selon la prestation perçue

Opinion sur la durée du CLCA de rang 1	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde à domicile seul	Ensemble
trop brève	57%	65%	85%	56%	69%	52%	41%	58%
convenable	40%	35%	15%	44%	31%	47%	58%	40%
trop longue	3%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Opinion sur la durée du CLCA de rang 2	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde à domicile seul	Ensemble
trop brève	10%	3%	6%	13%	25%	8%	5%	11%
convenable	81%	89%	90%	83%	74%	83%	81%	82%
trop longue	7%	7%	4%	4%	1%	8%	12%	6%
Ne sait pas	2%	1%	0%	0%	0%	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Des conditions d'accès justes**

Environ deux tiers des ménages trouvent qu les **conditions d'accès aux CLCA semblent justes**. Très rares sont ceux qui ne les estiment pas assez restrictives, mais un tiers estime au contraire qu'elles le sont trop. Ce pourcentage est encore plus fort pour le CLCA de rang 1, pour lesquelles les conditions d'activité ne sauraient être plus restrictives, hormis allonger la période de référence.

Tableau n° 31 Opinions sur les conditions d'accès aux CLCA de rang 1 et 2

La condition d'activité préalable pour obtenir le complément de libre choix activité pour le premier enfant est la suivante : avoir travaillé sans interruption durant les deux ans qui précèdent la naissance de l'enfant. Cette condition vous semble-t-elle		Pour le deuxième enfant , la condition pour obtenir le libre choix d'activité est d'avoir travaillé deux ans au cours des quatre années précédentes. Cette condition vous semble-t-elle	
trop restrictive	38%	trop restrictive	32%
juste	57%	juste	62%
pas assez restrictive	4%	pas assez restrictive	3%
(Ne sait pas)	1%	(Ne sait pas)	1%
Total	100%	Total	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

L'impact de la prestation perçue est beaucoup plus faible pour ces opinions que pour la durée ; on voit seulement apparaître une plus forte proportion de personnes trouvant les conditions trop **restrictives** parmi les bénéficiaires de **l'allocation de base seule**, peut être parce qu'ils n'ont justement pas pu bénéficier de cette prestation car ils ne remplissaient pas les conditions.

Tableau n° 32
Opinions sur les conditions d'accès aux CLCA de rang 1 et 2, selon la prestation perçue

Opinion sur les conditions d'accès au CLCA de rang 1	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde à domicile seul	Ensemble
trop restrictives	<u>42%</u>	36%	34%	34%	31%	33%	30%	38%
justes	52%	60%	64%	62%	66%	62%	68%	57%
pas assez restrictives	5%	3%	1%	4%	2%	3%	2%	4%
(Ne sait pas)	2%	1%	1%	0%	2%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Opinion sur les conditions d'accès au CLCA de rang 2	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde à domicile seul	Ensemble
trop restrictives	<u>35%</u>	<u>40%</u>	32%	31%	27%	28%	22%	32%
justes	58%	57%	67%	66%	<u>71%</u>	68%	<u>72%</u>	62%
pas assez restrictives	<u>5%</u>	2%	1%	3%	1%	3%	<u>5%</u>	3%
(Ne sait pas)	3%	2%	0%	1%	1%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Ces opinions ne dépendent pas significativement de la catégorie socio-professionnelle : si quelques différences apparaissent, elles restent très limitées et sont difficilement interprétables car pouvant varier selon les questions et les prestations.

♦ **Le partage de l'arrêt par les deux parents**

Les ménages sont **partagés** sur l'idée d'imposer, pour toucher l'intégralité du complément libre choix d'activité, un **partage du temps d'arrêt de travail entre les deux conjoints** – selon le modèle nordique, relativement médiatisé - ; tout juste un peu plus de la moitié estime qu'il s'agit d'une bonne idée.

L'opinion ne varie guère selon la prestation touchée, à l'exception de deux prestations : les bénéficiaires de **l'allocation de base seule** se prononcent plus fortement en faveur du **partage**, les bénéficiaires de **l'allocation garde à domicile** se prononcent au contraire franchement pour la **liberté** de choix des familles.

Tableau n° 33
Opinions sur les possibilités que les deux parents
réduisent leur activité, selon la prestation

Si, pour bénéficier totalement du complément libre choix d'activité de 6 mois, l'autre parent devait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines, vous diriez que c'est

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde à domicile seul	Ensemble
Une bonne idée car cela permettrait de répartir la prise en charge du jeune enfant entre l'homme et la femme	<u>55%</u>	48%	50%	54%	44%	46%	31%	52%
Une mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix	42%	51%	49%	45%	55%	52%	<u>67%</u>	46%
(Ne sait pas)	3%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

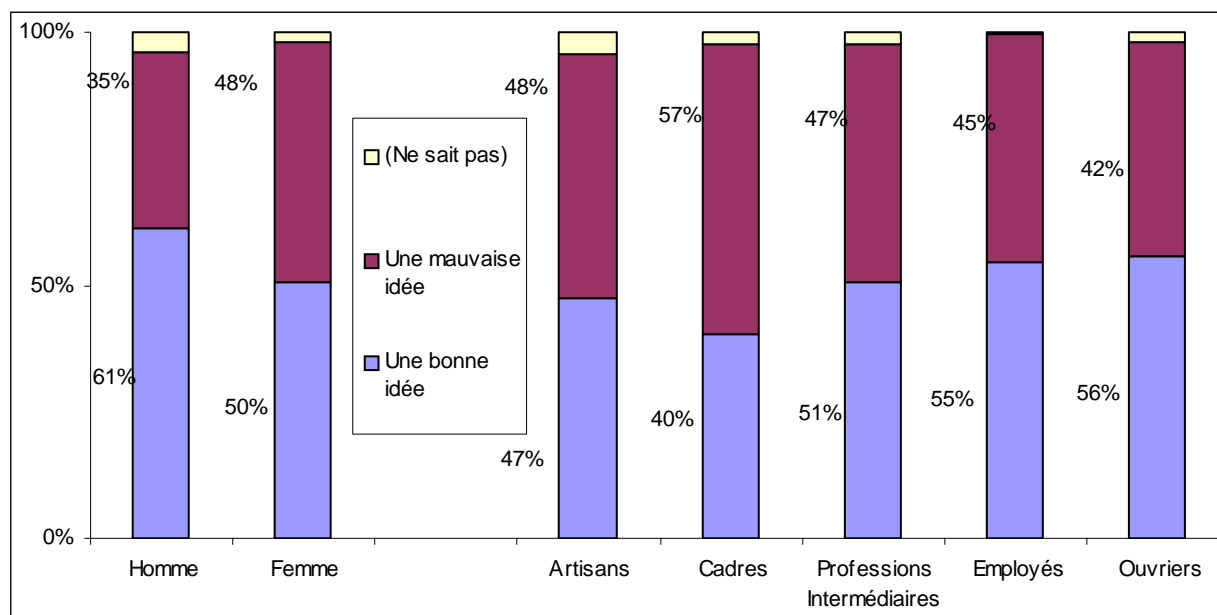
Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Ces opinions dépendent du sexe du répondant : les hommes se prononcent plus souvent pour un partage imposé du congé ; il faut toutefois noter que les enquêteurs avaient pour consigne d'interroger la personne du ménage concernée par la prestation, et que les hommes interrogés (minoritaires dans l'échantillon) sont, plus que l'ensemble des pères, impliqués dans la garde de leurs enfants.

Elles dépendent également de la catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires ; **les employés et ouvriers** étant plus souvent adeptes du **partage** et les **cadres** de la **liberté** laissée à chaque ménage.

Graphique n° 12 Opinions sur les possibilités que les deux parents
réduisent leur activité, selon les caractéristiques socio-professionnelles

Si, pour bénéficier totalement du complément libre choix d'activité de 6 mois, l'autre parent devait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines, vous diriez que c'est



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

1.1.e Un nouveau système qui ne modifie pas fortement les conditions financières

57% des allocataires interrogés ont deux enfants ou plus. Parmi eux, 85% se souviennent avoir bénéficié d'une allocation pour leurs aînés. En particulier :

- 65% bénéficiaient de l'APJE
- 30% de l'AFEAMA
- 3% de l'AGED
- 19% de l'APE
- et 5% touchaient déjà la PAJE pour l'aîné, et non pas bénéficié d'autre prestation.
-

Finalement, **81% des allocataires ayant plusieurs enfants ont bénéficié de l'ancien système** de prestations pour un de leurs aînés. Ces prestations ont pu cependant être différentes de celles touchées au titre de la PAJE.

Tableau n° 34
Récapitulatif des différentes situations des personnes ayant un aîné

	base seule	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM seul	CMG garde a domicile seul
Avait la PAJE pour les aînés	6%	4%	3%	2%	1%
Pas de prestation pour les aînés, ou ne sait plus	24%	10%	16%	10%	15%
Une prestation pour le même service	61%	27%	16%	71%	67%
Une autre prestation	9%	59%	65%	17%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Remarque : pour les personnes bénéficiant à la fois d'un complément mode de garde et d'un CLCA à temps partiel, nous avons considéré que la prestation est différente si un des deux services n'étaient pas couvert pour l'aîné.

La *logique* des prestations n'ayant que peu évolué¹⁵, la nouvelle prestation n'apparaît pas comme un bouleversement : **63% estiment que le changement est limité ou inexistant**, seulement un quart estime que le changement est important.

Ces opinions varient cependant avec les prestations touchées : les bénéficiaires de **compléments modes de garde** valorisent plus souvent les **changements**, les bénéficiaires de la **prestation de base et des CLCA** valorisent plus la **continuité**.

Concrètement, les évolutions administratives sont en effet plus importantes (documents à produire, modes de transmission des informations et même montant des prestations) pour les deux volets de la PAJE concernant les modes de garde.

¹⁵ Le complément dépend toujours de l'arrêt ou de la réduction de travail ou du mode de garde utilisé

Tableau n° 35
Comparaisons de la PAJE avec les anciennes prestations, selon la prestation perçue

Si vous deviez comparer la PAJE avec les anciennes prestations que vous receviez pour la garde de vos(votre) aîné(s), diriez-vous que la PAJE apporte

Prestation actuelle	Prestation de base seule		CLCA		CMG assistante maternelle *	CMG garde à domicile *	Ensemble
	APJE seul	Autres prestations	APE	autre	AFEMEA	AGED	
Un changement important	17%	24%	19%	28%	<u>55%</u>	<u>40%</u>	25%
Un changement limité	25%	41%	36%	35%	<u>28%</u>	40%	31%
Aucun changement	43%	24%	39%	26%	15%	17%	32%
Ne sait pas	15%	11%	7%	11%	2%	3%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* les effectifs de personnes qui bénéficiaient d'une prestation pour un autre service sont insuffisants pour pouvoir étudier leurs réponses.

Les allocataires sont alors **partagés sur l'impact financier** des modifications apportées au système. La **moitié estime que les deux systèmes sont de ce point de vue équivalents**, un quart juge la PAJE plus intéressante. Restent 12% de ménages qui trouvent que c'est moins intéressant.

Les **bénéficiaires des compléments modes de garde**, dont les prestations ont crû dans un certain nombre de cas de figure par rapport à l'AFEAMA et l'AGED, sont naturellement plus souvent convaincus que la PAJE est **plus intéressante** que l'ancien système, ainsi que les bénéficiaires de la **prestation de base seule**, qui touchaient auparavant une autre allocation, car l'assiette de la prestation a augmenté.

Tableau n° 36
Comparaison de l'intérêt financier de la PAJE avec les anciennes prestations, selon les prestations perçues

Toujours par rapport à l'ancien système, trouvez-vous que la PAJE est financièrement ?

Prestation actuelle	Prestation de base seule		CLCA		CMG assistante maternelle*	CMG garde à domicile*	Ensemble
	APJE seul	Autres prestations	APE	autre	AFEMEA	AGED	
plus intéressant	22%	39%	19%	31%	<u>41%</u>	<u>40%</u>	27%
équivalent	52%	43%	53%	50%	43%	40%	50%
moins intéressant	14%	12%	19%	9%	10%	9%	12%
(Ne sait pas)	12%	6%	8%	9%	5%	11%	11%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* les effectifs de personnes qui bénéficiaient d'une prestation pour un autre service sont insuffisants pour pouvoir étudier leurs réponses

I.2 OPINIONS SUR LA SIMPLICITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1.2.a L'aide sollicitée

18% des ménages ont été aidés pour remplir le dossier correspondant à leur prestation. Les bénéficiaires de **CLCA de rang 1** ont plus souvent sollicité de l'aide, alors que les bénéficiaires de l'allocation de base seule ou des compléments modes de garde en ont moins souvent eu besoin. On assiste peut être ici à un effet d'expérience, les bénéficiaires de CLCA de rang 1 étant tous des parents de premier enfant.

C'est naturellement spontanément **vers la CAF** que se dirigent les allocataires qui ont besoin d'aide, et plus largement encore ceux qui bénéficient d'un CLCA. Les amis ou proches viennent au second plan, largement derrière¹⁶.

Tableau n° 37
Aide reçue pour remplir le dossier, selon la prestation

Pour obtenir votre allocation, vous avez dû remplir un dossier. Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir ce dossier ?

	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Oui et aidé par	16%	24%	21%	20%	19%	14%	10%	18%
<i>La mairie</i>	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%
<i>La CAF</i>	8%	20%	17%	17%	16%	7%	3%	11%
<i>Un travailleur social</i>	2%	1%	1%	1%	1%	2%	3%	2%
<i>Associations familiales</i>	1%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	1%
<i>Proches ou amis</i>	5%	3%	3%	2%	2%	2%	1%	4%
<i>N'a trouvé aucun interlocuteur</i>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
<i>Ne sait pas</i>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
non	81%	74%	78%	74%	80%	83%	87%	79%
Ne se souvient plus, n'est pas la personne l'ayant rempli	3%	2%	1%	6%	1%	3%	3%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Remarque la variable utilisée pour construire la colonne "ensemble" du tableau ci-dessous est celle correspondant à la prestation de la strate. Par exemple, pour les personnes ayant un CLCA à temps partiel, qu'elles aient ou non un autre complément, la variable retenue est celle portant sur le CLCA. En revanche, chacune des colonnes du tableau utilisent les opinions sur la prestation de l'ensemble des personnes concernées : la colonne CMG AM est ainsi construite en utilisant les réponse relative à cette prestation, de l'ensemble des personnes ayant la CMG AM, qu'elles aient ou non un CLCA par ailleurs.

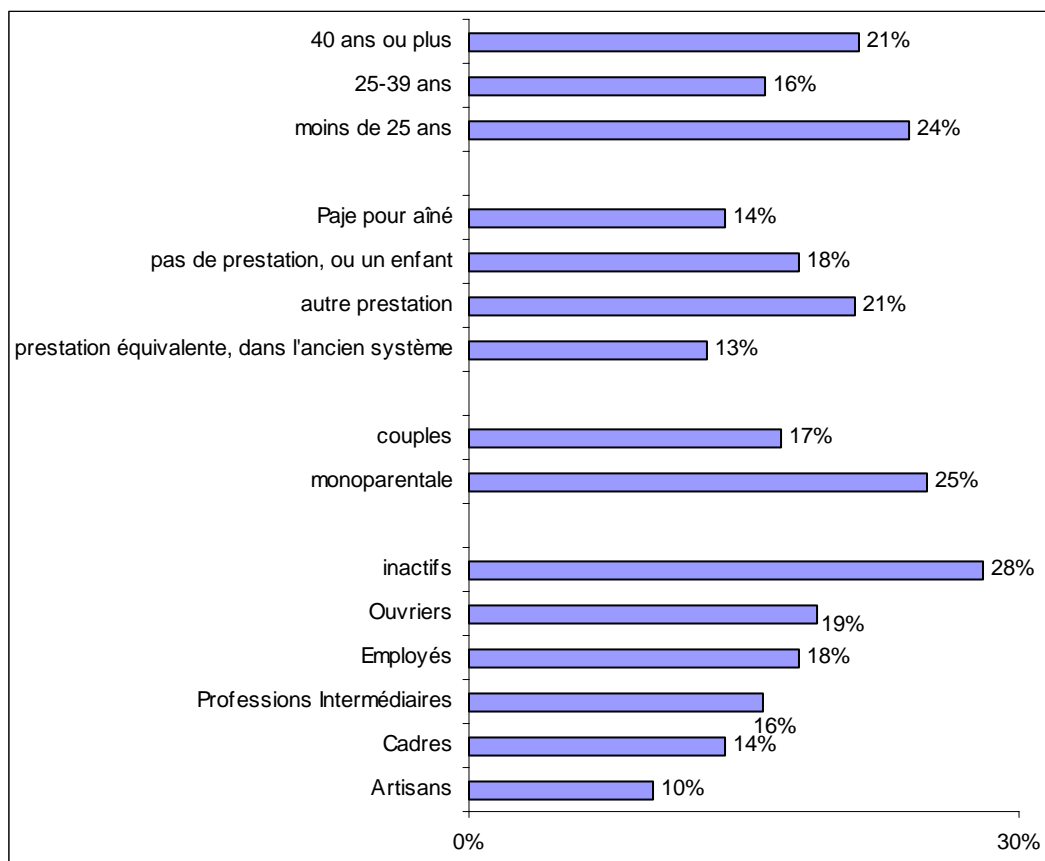
Il n'y a pas de différences entre les personnes ayant bénéficié d'un CLCA seul, et celles ayant utilisé également un complément mode de garde.

¹⁶ Ce résultat se retrouve dans d'autres enquêtes sur les aides fournies aux bénéficiaires pour remplir un dossier ou comprendre un document provenant de la CAF, voir par exemple enquête sur les RMS.

Certaines catégories de bénéficiaires sont, plus que d'autres, demandeurs d'aide pour remplir le dossier : les **jeunes**, les personnes qui, dans l'ancien système, avaient bénéficié d'une **autre prestation**, les **familles monoparentales**, et les **inactifs** ; parmi les CSP, les moins demandeurs d'aides sont les artisans, ainsi que les cadres.

Graphique n° 13
Caractéristiques socio-démographiques des personnes ayant eu besoin d'aide pour remplir le dossier

% DE PERSONNES AYANT EU BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER LE DOSSIER



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Nous savons que ces différentes variables ne sont pas sans interaction les unes avec les autres ; il est alors difficile de conclure sur l'impact d'un effet prestation, ou de caractéristiques socio-démographiques. Une régression logistique permet de déterminer l'impact de chaque variable, toute chose égale par ailleurs, sur le besoin d'aide.

Tableau n° 38
Résultat de la régression logistique sur l'aide demandée pour remplir le dossier

Modalité testée : avoir besoin d'aide pour remplir le dossier	Probabilité
Individu de référence	15%
Taille d'agglomération	
milieu rural	ns
Agglomération de moins de 20 000 habitants	<u>17%</u>
Agglomération de 20 000 à moins de 100 000 habitants	Ns
Agglomération de 100 000 habitants ou plus	Ref
Agglomération parisienne	ns
Csp de la personne de référence	
Indépendant	9%
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	11%
Profession intermédiaire	12%
employé	Ns
Ouvrier	Ref
inactif	Ns
Situation familiale	
Famille monoparentale	Ns
Couples	Ref
Âge de l'allocataire	
Moins de 25 ans	Ns
25-29 ans	Ns
30-34 ans	Ref
35-39 ans	Ns
40 ans ou plus	<u>22%</u>
Prestation pour aîné	
Un enfant, ou pas de prestation pour aîné	ref
Prestation différente pour l'aîné	Ns
Prestation pour le même service	12%
Type de prestation	
Prestation de base seule	Ref
CLCA de rang 1 à taux plein	<u>24%</u>
CLCA de rang 1 à taux partiel, seul	ns
CLCA de rang 1 à taux partiel, et autre complément	<u>30%</u>
CLCA de rang 2 à taux plein	<u>21%</u>
CLCA de rang 2 à taux partiel, seul	<u>21%</u>
CLCA de rang 2 à taux partiel, et autre complément	Ns
Complément assistante maternelle	Ns
Complément garde à domicile	Ns

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Les ménages habitant une **petite agglomération** sont, plus souvent que les autres, demandeurs d'aide. L'effet CSP apparaît également de façon autonome, les artisans, cadres et professions intermédiaires étant effectivement moins demandeurs d'aide. En revanche, contrôlé en particulier par les variables de prestation et de CSP, **l'effet de la monoparentalité n'apparaît plus** comme un facteur discriminant sur la demande d'aide, tout comme le fait d'être jeune ; au contraire, ce sont **les parents les plus âgés** qui sont les plus demandeurs. Identiquement contrôlée par les autres variables, le fait d'avoir perçu une prestation pour le même service pour un aîné diminue plutôt le besoin d'aide. Enfin, **l'effet prestation** existe pour les **CLCA**, les bénéficiaires de ses prestations étant globalement nettement plus demandeurs d'aide pour remplir le dossier (à l'exception des CLCA de rang 1 à taux partiel seul et CLCA de rang 2 à taux partiel accompagné d'un autre complément).

1.2.b La satisfaction envers la constitution du dossier, et ses déterminants

Le **niveau de satisfaction des bénéficiaires sur le dossier est très élevé** ; il s'établit, quel que soit l'item considéré, au delà de 80%. L'aide apportée par la CAF aux personnes concernées est probablement le point le plus satisfaisant, alors que, relativement, l'information écrite sur les droits est celui qui comporte une petite marge de progression.

Les opinions sont globalement **relativement uniformément réparties entre les prestations**, seul les bénéficiaires de CLCA de rang 2 à taux partiel ayant des opinions sensiblement plus tranchées (plus souvent une satisfaction très élevée et plus souvent également une légère insatisfaction).

Les opinions ne dépendent pas significativement du fait d'avoir ou non une autre prestation pour les personnes pouvant être concernées.

Tableau n° 39 Satisfaction envers la constitution du dossier, selon la prestation

Satisfaction globale envers la constitution du dossier	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
tout à fait	41%	42%	38%	41%	46%	38%	38%	41%
plutôt	50%	49%	52%	51%	44%	56%	54%	51%
plutôt pas	6%	6%	7%	5%	8%	5%	4%	5%
pas du tout	3%	3%	3%	3%	2%	1%	4%	3%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Satisfaction envers la facilité à constituer le dossier	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Tout à fait satisfait	46%	44%	46%	49%	55%	50%	43%	47%
Plutôt satisfait	43%	45%	42%	44%	35%	41%	49%	43%
Plutôt pas satisfait	7%	9%	9%	5%	8%	7%	6%	7%
Pas du tout satisfait	4%	2%	3%	2%	2%	2%	2%	3%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
De la clarté des documents à remplir	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Tout à fait satisfait	48%	45%	43%	46%	50%	46%	44%	47%
Plutôt satisfait	41%	41%	43%	41%	39%	44%	46%	41%
Plutôt pas satisfait	8%	11%	12%	11%	9%	8%	8%	9%
Pas du tout satisfait	3%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	3%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
De l'aide de votre CAF pour remplir les imprimés (personnes concernées)	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Tout à fait satisfait	48%	54%	50%	65%	55%	39%	ns	54%
Plutôt satisfait	39%	42%	40%	32%	32%	50%	ns	37%
Plutôt pas satisfait	11%	2%	7%	4%	11%	5%	ns	7%
Pas du tout satisfait	2%	2%	3%	0%	2%	6%	ns	2%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Effectifs insuffisants	100%
De l'information écrite sur vos droits donnée par la CAF	base seule	CLCA rang1 taux plein	CLCA rang1 taux partiel	CLCA rang2 taux plein	CLCA rang2 taux partiel	CMG AM	CMG domicile	Ensemble
Tout à fait satisfait	44%	40%	39%	43%	47%	37%	40%	42%
Plutôt satisfait	39%	42%	41%	38%	35%	45%	31%	40%
Plutôt pas satisfait	13%	13%	16%	16%	13%	15%	22%	14%
Pas du tout satisfait	4%	5%	4%	3%	5%	3%	7%	4%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Les taux de satisfaction globaux (intégrant les très satisfaits et satisfaits) ne dépendent que peu des caractéristiques socio-démographiques.

La satisfaction envers la constitution du dossier n'en dépend pas, sauf en ce qui concerne l'agglomération de résidence : les **habitants de l'agglomération parisienne** sont **un peu moins nombreux**, 88% contre plus de 94% des habitants d'une agglomération de moins de 5000 habitants ou d'une commune rurale, à **être satisfaits** globalement.

En particulier, les parisiens sont moins satisfaits :

- de l'information communiquée par la CAF (77% contre 82%);
- de l'aide reçue le cas échéant (82% contre 91%)
- de la facilité à constituer le dossier (87% contre 90%)

Le fait d'avoir bénéficié de l'ancien système n'a pas d'impact sur l'opinion globale. Les personnes qui avaient bénéficié d'une prestation "**ancien système**" pour le même service sont particulièrement **nombreuses à se dire satisfaites** :

- de la **clarté** des documents (93% contre 89%);
- de la **facilité** à constituer le dossier (94% contre 90%).

1.2.c Comparaison avec l'ancien système

L'opinion des allocataires ayant bénéficié des deux systèmes **n'est pas nette sur la simplification du système** : la **moitié** des allocataires estime que de ce point de vue, la PAJE est équivalente à l'ancien système, alors qu'un quart l'estime plus simple et 21% plus difficile.

Des différences existent toutefois selon les prestations.

Les **compléments modes de garde semblent plus simples** ou équivalents à comprendre à une large majorité de leurs bénéficiaires ayant touché au préalable l'AFEAMA ou l'AGED.

En revanche, les **bénéficiaires de CLCA** sont plus nombreux que les autres (31%) à trouver la prestation plus **complexe** que l'APE.

Les bénéficiaires de la prestation de base seule estiment plus souvent la prestation équivalente sous l'angle de la simplicité lorsqu'ils étaient bénéficiaires de l'APJE et sont plus mitigés lorsqu'ils touchaient une autre prestation.

Tableau n° 40 Comparaison entre la PAJE et l'ancien système, facilité de compréhension

Si vous deviez comparer la PAJE avec les anciennes prestations que vous touchiez, trouvez-vous que par rapport à l'ancien système, la PAJE est... ?

Prestation actuelle	Prestation de base seule		CLCA		CMG assistante maternelle*	CMG garde à domicile*	Ensemble
	APJE seul	Autres prestations	APE	autre	AFEMEA	AGED	
Plus simple à comprendre	18%	38%	18%	26%	47%	50%	25%
Équivalent	53%	32%	49%	51%	35%	33%	48%
Plus difficile	21%	28%	31%	19%	16%	15%	21%
(Ne sait pas)	9%	2%	2%	4%	2%	2%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* les effectifs de personnes qui bénéficiaient d'une prestation pour un autre service sont insuffisants pour pouvoir étudier leurs réponses.

II. LA COMMUNICATION ET LES MODES DE CONTACT AVEC LA CAF

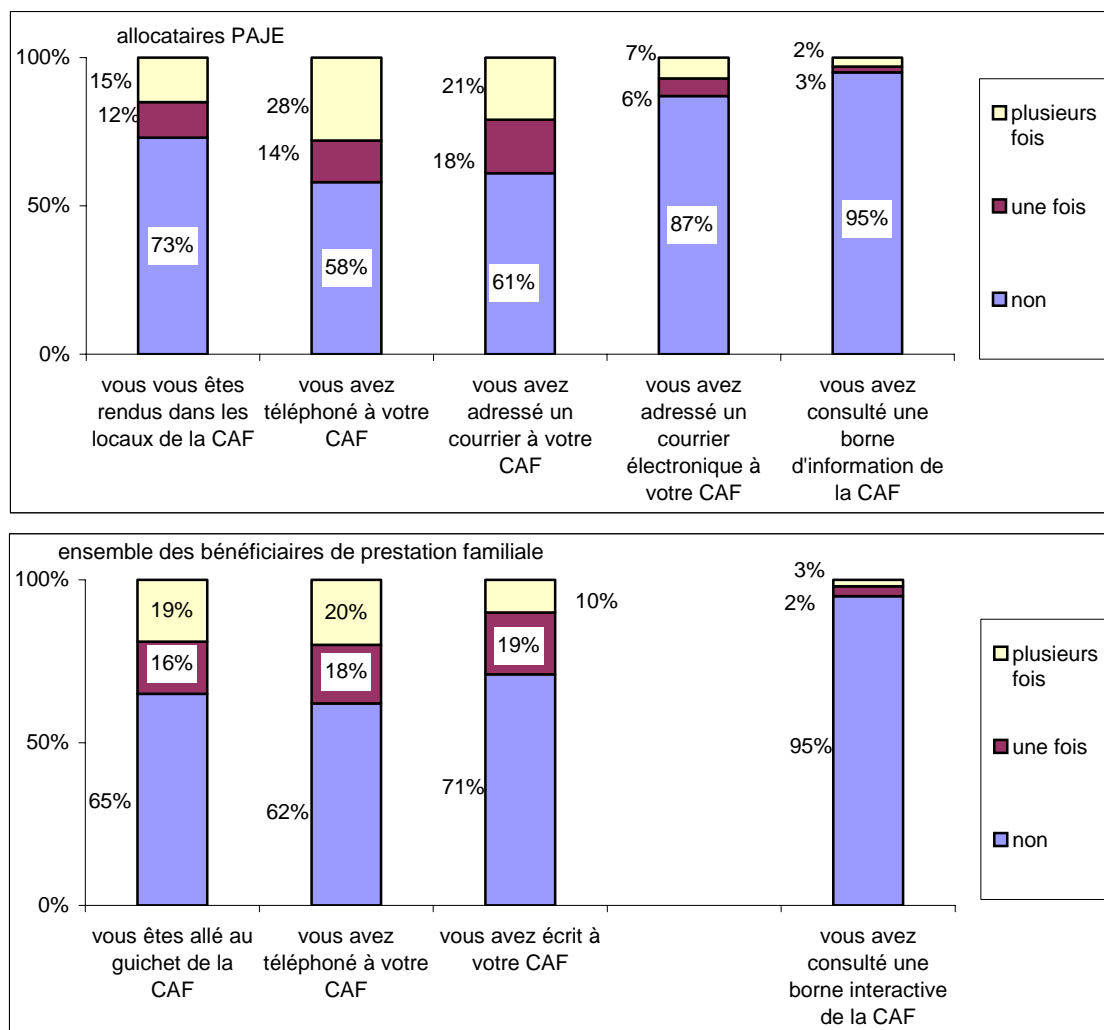
II.1 LES CONTACTS AVEC LA CAF ET LA SATISFACTION ENVERS CES CONTACTS

II.1.a Modes de contact

66% des personnes interrogées ont eu **au moins un contact** avec leur CAF depuis les six derniers mois, quel que soit le mode de contact utilisé.

Le mode de contact le plus fréquent reste le **téléphone** : 42% des allocataires l'ont utilisé au moins une fois pour contacter leur CAF depuis 6 mois. Les **courriers** sont presque aussi courants, ils ont été utilisés par 39% des allocataires. Un peu plus d'un quart (27%) des allocataires se sont enfin **rendus dans leur CAF** durant la période. Les deux autres modes de contact testés (courrier électronique et borne d'information) sont nettement moins fréquents, et utilisés par moins de 15% des bénéficiaires. Par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de prestations familiales, les allocataires de la PAJE sont plus nombreux à avoir adressé un courrier à leur CAF, mais sont moins nombreux à s'être rendu dans les locaux de la CAF. La fréquence des contacts téléphoniques et des consultations des bornes interactives est en revanche la même dans les deux populations.

Graphique n° 14 Modes de contact avec la CAF, comparaison avec l'ensemble des bénéficiaires de prestation familiale



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005 – enquête aspirations et conditions de vie des Français, CRÉDOC 2005

Les pourcentages sont calculés sur la base de l'ensemble des personnes interrogées

◆ **Des modes de contact qui varient selon les CSP**

La fréquence comme les modes de contact varient en fonction de la catégorie socio-professionnelle des ménages. Ainsi, les **indépendants, les cadres et les inactifs** ont été, plus souvent que les autres, en contact avec leur CAF dans la période de 6 mois.

Les **indépendants comme les cadres** ont, plus que les autres, tendance à utiliser le **téléphone** ou le **courrier** ; les cadres ajoutent à ces deux modes de contact le courrier électronique, également sur-utilisé par les professions intermédiaires.

Les **employés, et nettement plus encore les inactifs**, ont plus souvent tendance à se **rendre dans les locaux** de leur CAF et à y utiliser les bornes d'information.

Tableau n° 41
Modes de contact avec la CAF, selon la catégorie socio-professionnelle

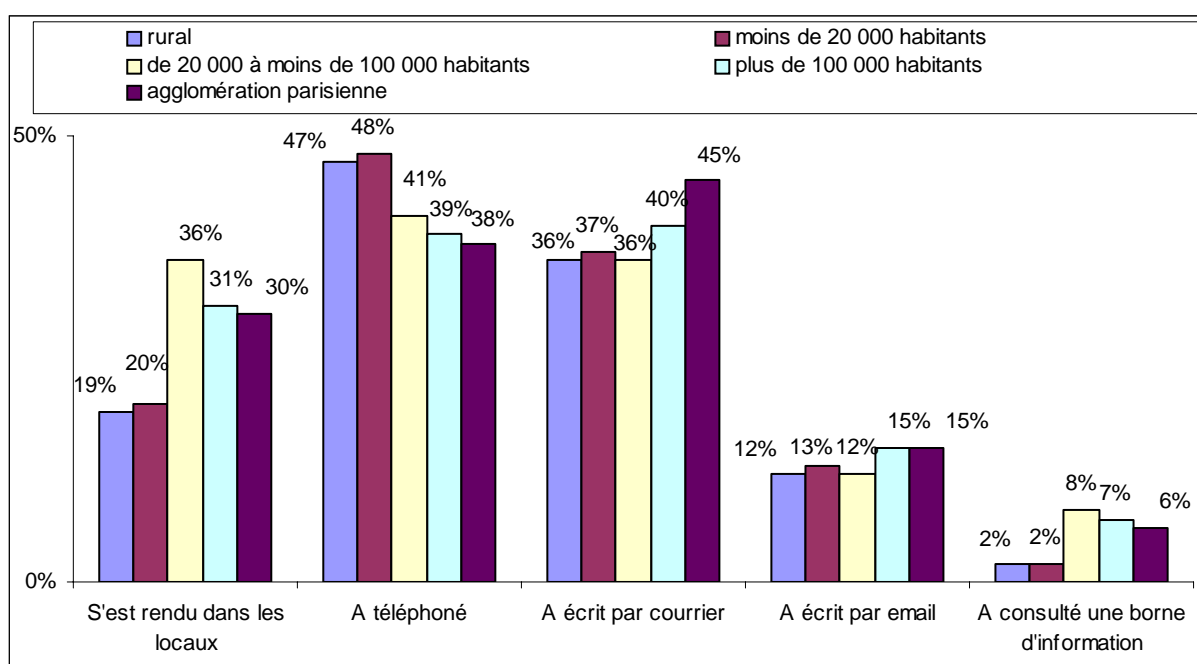
	Indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	inactif	Ensemble
Au moins un contact	<u>78%</u>	<u>72%</u>	66%	66%	60%	<u>78%</u>	66%
S'est rendu dans les locaux	27%	17%	19%	<u>34%</u>	28%	<u>58%</u>	27%
A téléphoné	<u>54%</u>	<u>47%</u>	44%	41%	38%	36%	42%
A écrit par courrier	<u>52%</u>	<u>48%</u>	39%	38%	33%	47%	39%
A écrit par email	16%	<u>21%</u>	<u>20%</u>	12%	8%	7%	14%
A consulté une borne d'information	5%	3%	3%	<u>7%</u>	6%	<u>10%</u>	5%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Et la taille d'agglomération**

Le fait d'avoir des contacts avec la CAF ne dépend pas de la **taille d'agglomération** ; en revanche les modes de contact utilisés diffèrent fortement. Le téléphone est fortement utilisé partout, mais les habitants des petites communes l'emploient plus volontiers encore. Dans les communes de taille moyenne, les allocataires ont, plus souvent, tendance à se rendre dans les locaux (et à consulter les bornes d'information). Le courrier (et le courrier électronique) est enfin plus souvent le mode de contact utilisé par les habitants de grande ville, et de l'agglomération parisienne.

Graphique n° 15
Modes de contact avec la CAF, selon la taille d'agglomération



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

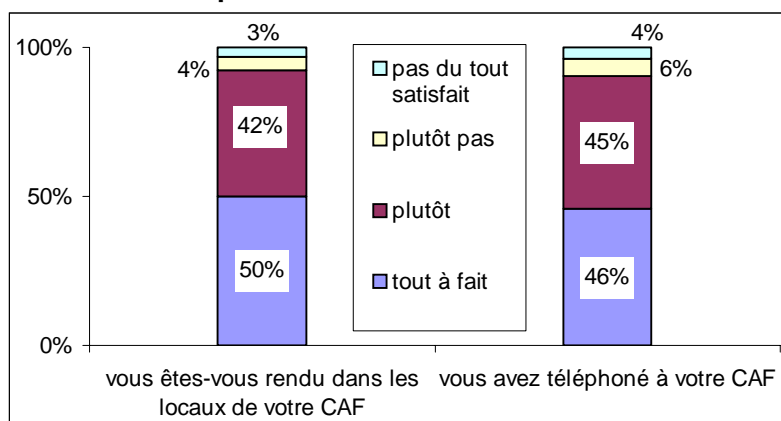
Exemple de lecture : 19% des habitants d'une commune rurale se sont rendus dans les locaux de la CAF. 12% des habitants d'une agglomération de 20 000 à moins de 100 000 habitants ont écrit par mail.

Une satisfaction élevée

Le **taux de satisfaction vis à vis de l'accueil atteint également un niveau très élevé** ; plus de 90% des allocataires sont satisfaits, et plus encore de l'accueil physique.

Graphique n° 16
Satisfaction envers l'accueil, selon le mode de contact

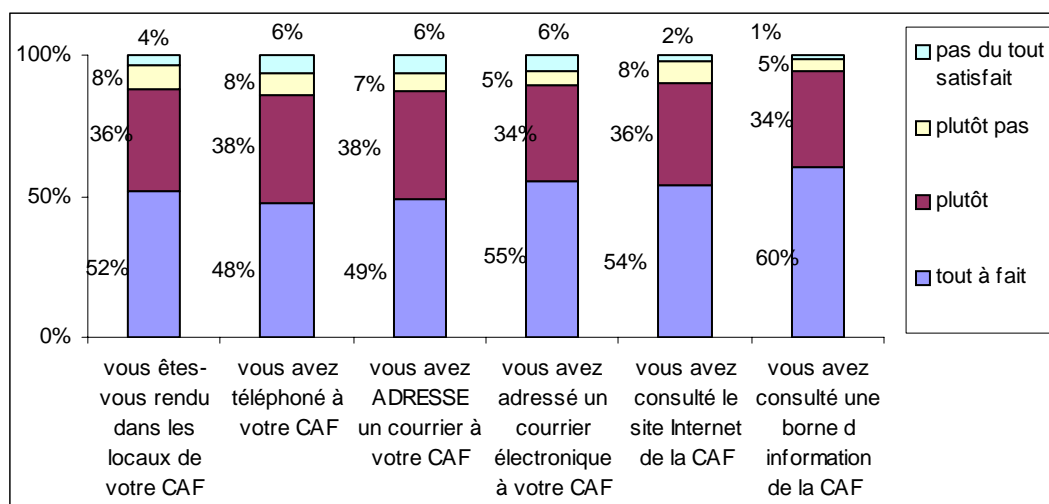
Avez-vous été satisfait de l'accueil lorsque...



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

La **réponse apportée remporte également un très haut niveau de satisfaction** ; il se situe au-delà de 85%, quel que soit le mode de contact utilisé. Les différences sont faibles, mais il faut noter une plus grande satisfaction encore pour les utilisateurs de borne d'information et relativement moindre pour les utilisateurs de téléphone (qui sont toutefois par ailleurs nettement plus nombreux, ce qui justifie également un avis moins enthousiaste).

Graphique n° 17 Satisfaction envers la réponse apportée, selon le mode de contact



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Enfin, 52% des personnes ayant déclaré avoir reçu un courrier de leur CAF ne sont pas du tout d'accord avec l'opinion que ces courriers sont difficiles à comprendre, 26% sont plutôt pas d'accord (soit au total 78% de pas d'accord). Rappelons que ces taux s'établissaient, dans l'enquête Aspirations et Conditions de vie (vague début 2005, allocataires France entière) à respectivement 43% et 28% (soit 71%) ; les bénéficiaires de la PAJE sont donc, de ce point de vue, plus positifs que l'ensemble des allocataires.

La taille d'agglomération n'influe que peu sur les opinions. Les **habitants de l'agglomération parisienne** tendent toutefois à être moins satisfaits :

- 15% ne sont pas, ou pas du tout, satisfaits de la qualité de l'accueil au téléphone (10% sur l'ensemble)
- 21% ne le sont pas de l'information reçue au téléphone (14%)
- 19% de l'information par courrier (13%)

II.2 LES DECLARATIONS

◆ Le succès de la déclaration par Internet

La déclaration par Internet a un grand succès : plus de la moitié (et même presque 60% des employeurs d'une garde à domicile) ont recours à ce mode de déclaration mensuelle.

Tableau n° 42 Outil utilisé pour la déclaration mensuelle

Pour la déclaration mensuelle de..., utilisez-vous aujourd'hui le plus souvent

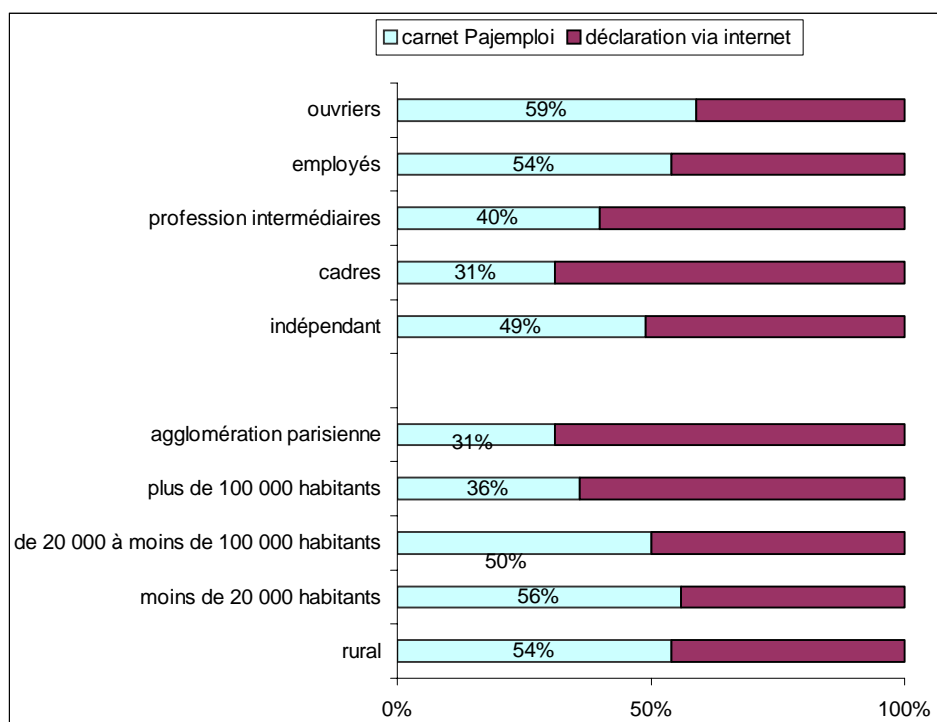
	Pour la déclaration d'une assistante maternelle	Pour la déclaration d'une personne à domicile	Ensemble
Le carnet Pajemploi	46%	39%	46%
La déclaration via internet Pajemploi	54%	58%	54%
Déclaration prise en charge par une association	0%	3%	<1%
Total	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Le mode de déclaration dépend fortement de la catégorie socio-professionnelle, les **cadres** recourant encore plus volontiers à la déclaration électronique et les ouvriers plus souvent à la déclaration via le carnet Pajemploi, peut être en lien avec leur taux d'équipement, personnel et professionnel. La taille d'agglomération influe également, l'utilisation des déclarations par Internet étant croissante avec la taille de la commune.

Les effectifs ne permettent pas de faire apparaître un impact significatif de l'âge. Les différences dans les modes de déclaration qui apparaissent en fonction de la prestation seraient alors principalement dues aux différences dans les caractéristiques des bénéficiaires.

Graphique n° 18
Outil utilisé, en fonction de la catégorie socio-professionnelle



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Et une opinion très favorable**

Globalement, **l'outil utilisé est perçu comme étant d'une utilisation facile** par 88% des utilisateurs.

Les utilisateurs de la déclaration sur Internet sont encore plus nombreux à la trouver très simple d'utilisation que les utilisateurs du carnet Pajemploi. Les caractéristiques des personnes ayant recours à Internet peuvent cependant contribuer à expliquer cette différence, qui ne pourrait pas alors être imputée aux caractéristiques de l'outil.

Quel que soit l'outil, le quart des utilisateurs ont eu besoin de contacter la CAF, près de la moitié le centre PAJemploi. Cette fréquence des contacts peut relativiser dans une certaine mesure, la facilité d'utilisation ressentie.

Tableau n° 43
Opinions envers les outils utilisés pour la déclaration mensuelle

Qu'en pensez-vous ?	Utilisateurs du carnet PAJEemploi	Utilisateurs de la déclaration Internet	Ensemble
Il est très facile à utiliser	33%	<u>47%</u>	42%
Il est facile à utiliser	<u>54%</u>	43%	46%
Il est difficile à utiliser	11%	6%	8%
Il est très difficile à utiliser	1%	2%	2%
Ne sait pas	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%
Depuis que vous l'utilisez, avez-vous contacté	Utilisateurs du carnet PAJEemploi	Utilisateurs de la déclaration Internet	Ensemble
La CAF	25%	24%	24%
Le centre PAJEemploi	58%	51%	55%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

◆ **Y compris par comparaison avec l'ancien système**

Enfin; les personnes qui avaient bénéficié auparavant de l'ancien système tendent à considérer le **nouveau mode de déclaration plus simple que l'ancien**. Les utilisateurs de la déclaration par Internet semblent plus nombreux dans ce cas, la faiblesse des effectifs concernés ne permettant pas de conclure quant à la significativité de ce résultat. Les personnes ayant recours au complément mode de garde, garde à domicile sont par ailleurs particulièrement nombreuses à estimer que le nouveau système est plus simple.

Tableau n° 44 Comparaison du mode de déclaration de l'ancien et du nouveau système

Par rapport aux anciennes formalités de (la prestation concernée), diriez-vous que le mode de déclaration utilisé est...	Utilisateurs du carnet PAJEemploi	Utilisateurs de la déclaration Internet	Ensemble
Plus facile à utiliser	62%	75%	68%
Plus difficile à utiliser	9%	8%	9%
Il n'y a aucune différence	28%	15%	22%
Ne sait pas	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>108</i>	<i>107</i>	<i>215</i>
<i>Effectifs redressés</i>	<i>59</i>	<i>51</i>	<i>110</i>
Depuis que vous l'utilisez, avez-vous contacté	Utilisateurs du carnet PAJEemploi	Utilisateurs de la déclaration Internet	Ensemble
Par rapport aux anciennes formalités de (la prestation concernée), diriez-vous que le mode de déclaration utilisé est...	Bénéficiaire du CMG assistante maternelle	Bénéficiaire du CMG garde à domicile	Ensemble
Plus facile à utiliser	66%	<u>81%</u>	68%
Plus difficile à utiliser	9%	7%	9%
Il n'y a aucune différence	25%	8%	22%
Ne sait pas	1%	4%	1%
Total	100%	100%	100%
<i>Effectifs interrogés</i>	<i>87</i>	<i>128</i>	<i>215</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

TROISIEME PARTIE - L'IMPACT DE LA PAJE SUR LE LIBRE CHOIX

Cette partie est organisée en trois temps.

Le premier paragraphe étudie les critères de choix des modes de garde et construit un indicateur des contraintes rencontrées dans le choix du mode de garde.

Le deuxième paragraphe s'intéresse au libre choix, et à l'apport de la PAJE sur ce libre choix.

Le troisième paragraphe réalise une typologie des parents, selon les modes de garde utilisés, les contraintes rencontrées, et l'apport de la PAJE sur ces contraintes. Le croisement entre les résultats de la régression et ceux de la typologie permettent alors de comprendre l'impact de la prestation sur le libre choix.

I. LES CRITERES DE CHOIX ET LES CONTRAINTES RENCONTRES PAR LES PARENTS

Ce paragraphe s'intéresse aux critères de choix des modes de garde. Ces critères sont très diversifiés et influent fortement sur les solutions choisies. Cette partie étudie dans un premier temps les raisons du choix en distinguant les parents qui ne gardent pas eux-mêmes leurs enfants, et les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, qu'ils aient ou non accès à un CLCA. Dans un second temps, une approche plus transversale étudie l'articulation des contraintes.

I.1 LES RAISONS DU CHOIX DES PARENTS UTILISANT UN MODE DE GARDE

Interrogés sur les raisons les ayant conduit à choisir le mode de garde adopté, l'ensemble des parents utilisant un mode de garde mentionne de nombreux motifs différents, montrant la complexité des arbitrages effectués.

Ils citent tout d'abord dans des proportions proches, deux raisons : le mode de garde choisi est celui étant le plus bénéfique pour l'enfant et convenant le mieux à l'organisation des parents.

Le manque de places ou d'infrastructures est mentionné dans un second temps, par près de la moitié des personnes concernées. Ces réponses sont alors en général couplées avec d'autres motifs : plus que d'un manque d'équipements dans l'absolu, elles peuvent être révélatrices d'un manque de structures conciliant l'ensemble des contraintes des parents.

Ces parents sont également nombreux à avoir fait le choix d'une personne en particulier, ou d'une structure, plutôt que d'un type de mode de garde.

Enfin, les contraintes financières sont relativement peu citées au regard des autres propositions. Les motifs du choix sont cependant très différents selon le mode de garde utilisé :

- Les parents ayant recours à des proches pour garder l'enfant, et donc n'ayant que la prestation de base sont particulièrement nombreux à mentionner les contraintes financières et d'organisation. Le fait de connaître la personne a également souvent influé sur le choix.
- Les parents n'ayant que l'allocation de base utilisant un mode de garde hors du cercle familial signalent moins de motifs de choix différents que les autres. En particulier, les raisons relatives à l'organisation des parents sont moins prégnantes. Ce constat ne signifie pas nécessairement que ces contraintes sont moins fortes pour les parents concernés : il est possible que, l'obligation de trouver un mode de garde a conduit ces parents à s'organiser professionnellement pour adopter la solution jugée la plus bénéfique pour l'enfant.
- Pour les parents utilisant le CMG assistante maternelle, la prise en compte du bien-être de l'enfant ainsi que le fait de n'avoir pas trouvé d'autres solutions, ont particulièrement influé sur le choix. Les contraintes financières sont en revanche peu citées;
- La quasi-totalité des parents ayant recours à une garde à domicile mentionnent les motifs d'organisation. Ils sont également nombreux à évoquer le manque de places dans d'autres structures.

Tableau n° 45
Les raisons du choix du mode de garde, personnes utilisant un mode de garde.

Au moment où vous avez décidé de confier vos enfants à..., les raisons suivantes ont-elles compté dans votre choix ?

	Prestation de base seule Garde par un proche	Prestation de base seule Garde hors du cercle familial	CMG assistante maternelle	CMG garde à domicile	Ensemble des parents faisant garder l'enfant
Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher (ou ce mode de garde n'est pas plus coûteux, CMG garde à domicile)	<u>81%</u>	49%	<u>29%</u>	37%	44%
Vous n'avez pas trouvé d'autre solution pour faire garder votre enfant	53%	<u>48%</u>	<u>68%</u>	<u>71%</u>	59%
La solution choisie est la plus bénéfique pour l'enfant	66%	65%	<u>76%</u>	67%	<u>71%</u>
La solution choisie est la plus pratique pour l'organisation des parents	<u>86%</u>	<u>66%</u>	82%	<u>86%</u>	<u>78%</u>
Souhaitait cette personne en particulier, la connaissait; en avait entendu parler, ou mode de garde utilisé pour l'aîné	<u>77%</u>	52%	<u>39%</u>	47%	50%
Problème de santé de l'enfant, raisons familiales spécifiques	4%	0%	1%	3%	1%
Total*	367%	280%	295%	311%	303%
<i>Effectifs enquêtés</i>	<i>96</i>	<i>193</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>1357</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

Les parents ont ensuite été interrogés sur **les deux raisons principales** ayant fondé leur choix. Leurs réponses confirment l'importance du bien-être de l'enfant, ainsi que des contraintes d'organisation, dont le poids semble plus important que celui des contraintes financières dans le choix des parents.

La hiérarchie des critères selon les modes d'organisation est par ailleurs confirmée. Les parents dont les enfants sont gardés par un proche citent à la fois les contraintes financières et d'organisation. Lorsque l'enfant est gardé en dehors du cercle familial, sans complément mode de garde, les choix sont fondés sur des critères très divers selon les familles. Seul le critère financier est peu cité.

Les parents utilisant le complément assistante maternelle, comme ceux sollicitant le complément garde à domicile, ne prennent que peu en compte les contraintes financières dans les premiers critères de choix. Les premiers évoquent l'organisation des parents et le bien être de l'enfant. Les seconds insistent particulièrement sur les contraintes organisationnelles.

Tableau n° 46
Les deux raisons principales du choix du mode de garde, personnes utilisant un mode de garde.

Parmi ces raisons, lesquelles ont compté le plus ? (deux réponses demandées)

	Prestation de base seule Garde par un proche	Prestation de base seule Garde hors du cercle familial	CMG assistante maternelle	CMG garde à domicile	Ensemble des parents faisant garder l'enfant
Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher	46%	25%	10%	13%	21%
Vous n'avez pas trouvé d'autre solution pour faire garder votre enfant	27%	30%	42%	48%	36%
La solution choisie est la plus bénéfique pour l'enfant	30%	39%	51%	40%	
La solution choisie est la plus pratique pour l'organisation des parents	48%	41%	55%	65%	50%
Autres raisons (spécificités familiales, choix effectués pour les aînés, choix de cette personne notamment)	31%	35%	31%	22%	32%
Total*	182%	170%	185%	188%	180%
<i>Effectifs enquêtés</i>	<i>96</i>	<i>193</i>	<i>854</i>	<i>214</i>	<i>1357</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

1.1.a Les raisons fondant le choix des parents gardant eux-mêmes leurs enfants

Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants font tous ou presque référence au bien-être de l'enfant, et à la volonté de se consacrer à son éducation, pour expliquer leur choix. Les contraintes financières sont ensuite citées, plus souvent que par les familles ayant recours à un mode de garde. Les contraintes liées aux horaires de travail interviennent en revanche moins fréquemment dans le choix de ces parents.

Par ailleurs, la moitié des personnes interrogées ne travaillaient pas, ou encore ont opéré une remise en cause de leur profession actuelle à l'occasion de la naissance de l'enfant. Le tiers seulement des familles déclarent qu'elles ont arrêté de travailler parce qu'elles n'avaient pas trouvé de mode de garde leur convenant.

Les différences selon la prestation perçue sont relativement limitées :

- les parents n'ayant que la prestation de base sont nombreux à déclarer qu'ils ne travaillaient pas avant la naissance de l'enfant. Ce constat est bien entendu cohérent avec les conditions d'accès au CLCA ;
- les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 font moins souvent que les autres références à un arbitrage financier. Cet arbitrage concerne la moitié d'entre eux. La grande diversité des raisons citées par ces bénéficiaires s'explique par ailleurs par la diversité de leurs profils ;
- les choix opérés par les bénéficiaires d'un CLCA de rang 2 sont très proches de ceux évoqués par l'ensemble des parents ne travaillant pas. Les raisons liées aux horaires de travail sont un peu plus fréquentes, mentionnées par près de la moitié de ces familles.

Tableau n° 47 Les raisons du choix du mode de garde, personnes gardant leur enfant.

Au moment où vous avez pris la décision de garder vous-même votre enfant, les raisons suivantes ont-elles compté dans cette décision ?

	Base seule	CLCA de rang 1 à taux plein	CLCA de rang 2 à taux plein	Ensemble des parents gardant l'enfant
Utiliser un mode de garde aurait coûté trop cher	59%	53% -	72%	63%
Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant	37%	36%	37%	37%
C'était la solution la plus bénéfique pour l'enfant	88%	96%	94%	91%
Vous vouliez vous consacrer à l'éducation de l'enfant	83%	96%	96%	89%
Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec ceux d'un mode de garde	37%	37%	44%	39%
Vous ne travailliez de toute façon pas ou vous vouliez démissionner, changer d'emploi,...	52%	23%	33%	42%
<i>Dont personne voulant changer d'emploi, venant d'être licenciée ou ayant démissionné</i>	0%	6%	3%	2%
Événements personnels : déménagement, séparation, santé de l'enfant ou du parent	4%	5%	7%	5%
Pour prolonger l'allaitement	0%	4%	2%	1%
Travaille au domicile	1%	0%	0%	1%
Pour la qualité de vie, la vie de famille	0%	1%	2%	1%
Total*	361%	451%	587%	403%
<i>Effectifs enquêtés</i>	<i>500</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>1200</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* Le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

Parmi les deux raisons principales, sont citées d'abord la volonté de se consacrer à l'éducation de l'enfant (près des deux tiers des familles concernées), puis la considération qu'il s'agit de la solution la plus bénéfique (44%). Le tiers des parents mentionnent les contraintes financières, les autres raisons n'étant que peu citées parmi les contraintes principales. Cette hiérarchie est la même qu'elle que soit la prestation. Les parents ayant le CLCA de rang 1 évoquent un peu moins souvent que les autres les contraintes financières.

Tableau n° 48 Les principales raisons du choix du mode de garde, personnes gardant leur enfant

Parmi ces raisons, quelles sont celles qui ont compté le plus ?

	Base seule	CLCA de rang 1	CLCA de rang 2	Ensemble des parents gardant l'enfant
Utiliser un mode de garde aurait coûté trop cher	33%	20%	37%	33%
Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant	14%	11%	8%	12%
C'était la solution la plus bénéfique pour l'enfant	38%	69%	44%	44%
Vous vouliez vous consacrer à l'éducation de l'enfant	58%	62%	64%	61%
Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec ceux d'un mode de garde	12%	13%	16%	14%
Vous ne travailliez de toute façon pas	20%	3%	8%	14%
Autres (événements personnels, démission ou licenciement, allaitement, ...)	17%	13%	16%	16%
Total*	192%	191%	193%	194%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

1.1.b Les parents travaillant à temps partiel

La question posée aux parents travaillant à temps partiel laissait une large place aux réponses spontanées. Les pourcentages obtenus sur les différents items sont alors souvent faibles.

Le choix de réduire son activité est d'abord fondé, pour presque tous les parents, sur la volonté de passer plus de temps avec l'enfant. 42% citent le besoin d'avoir du temps pour faire autre chose que travailler ou garder l'enfant, 24% des horaires de travail peu compatibles avec les modes de garde. Les arbitrages financiers ne sont cités qu'ensuite, par 17% des personnes interrogées.

Il n'y a que peu de différences en fonction du CLCA concerné. Les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 mentionnent un peu moins fréquemment les arbitrages financiers, ou encore le besoin de temps pour faire autre chose. Le fait d'avoir un seul enfant permet en effet de disposer de plus de temps pour soi, et rend moins intéressante la diminution des frais de garde liée à la réduction d'activité.

Tableau n° 49
Les raisons du choix du mode de garde, bénéficiaires de CLCA à taux partiel.

Au moment où vous avez réduit votre activité, les raisons suivantes ont-elles compté dans cette décision ?

	CLCA de rang 1 à taux partiel	CLCA de rang 2 à taux partiel	Ensemble des parents à temps partiel
Arbitrages financiers	11%	19%	17%
Pas de place dans un mode de garde	1%	1%	1%
Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes de garde	21%	26%	24%
Vous vouliez passer plus de temps avec votre enfant	99%	98%	99%
Vous aviez besoin de temps pour faire autre chose	33%	46%	42%
Cette solution vous a permis de ne pas recourir à un autre mode de garde	1%	0%	<1%
Pour la qualité de vie, la vie de famille	3%	5%	4%
Pour permettre l'allaitement	1%	0%	<1%
Pour une meilleure conciliation vie familiale et professionnelle	1%	2%	2%
Total*	171%	197%	191%
<i>Effectifs enquêtés</i>	<i>400</i>	<i>300</i>	<i>700</i>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

1.2 LES CONTRAINTES ET LEURS LIENS AVEC LES SOLUTIONS

Les motifs ayant conduit à choisir le mode de garde et la prestation finalement adoptés, montrent ainsi l'impact d'un certain nombre de contraintes. En tenant compte à la fois des réponses des parents utilisant un mode de garde (Tableau n° 45 et tableau 46), et de celles des parents faisant garder leurs enfants (Tableau n° 47 et tableau n° 48), il est possible de reconstituer globalement les contraintes pesant sur le choix des familles en matière de mode de garde. Cet indicateur n'intègre pas les parents ayant bénéficié d'un CLCA à taux partiel sans complément mode de garde, leur problématique n'étant que peu comparable avec celle des autres familles. Il s'agit de contrainte :

- d'organisation : sur l'ensemble des parents, hors ceux ayant bénéficié d'un CLCA à taux partiel sans complément mode de garde, plus de la moitié (54%) évoquent ces contraintes pour le choix du mode de garde, 28% considérant même ce critère prépondérant.
- financières pour 55% des parents, ce critère étant prépondérant pour 28%
- liées au manque de structures, pour 46%, ce critère étant prépondérant pour 21%

1.2.a Des contraintes très diversifiées, avec un fort impact sur le mode de garde finalement choisi

Le premier constat est que ces critères s'articulent de manière différente selon les familles. Plus précisément :

- 17% des familles n'ont mentionné aucune de ces contraintes: leur choix ne se fonde que sur d'autres aspects, et notamment le bien-être de l'enfant.
- 27% ne citent qu'une seule contrainte, qui est alors le plus souvent financière
- 36% citent deux contraintes
- près d'un parent sur cinq a intégré les trois contraintes dans son choix.

Ces contraintes pèsent alors très fortement sur le mode de garde, et donc sur le type de prestation, choisi par les parents.

▪ Parmi les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, le type de contraintes varie fortement selon la prestation :

- Les parents qui n'ont que la prestation de base, a priori les plus éloignés du monde du travail, ont fondé leur choix sur d'autres critères que les contraintes évoqués, ou sur des critères financiers uniquement. Plus de la moitié des parents concernés ne travaillaient pas à la naissance de l'enfant, et les contraintes évoquées sont alors moins pertinentes.
- Des différences apparaissent donc ici selon le rang du CLCA dont les parents bénéficient, qui peuvent renseigner sur les logiques d'utilisation, Ainsi les contraintes financières sont le plus souvent citées par les parents bénéficiant d'un CLCA de rang 2, alors qu'elles interviennent relativement peu dans le cas d'un CLCA de rang 1. Pour les parents ayant un CLCA à taux plein de rang 1, le choix est fondé principalement sur le bien-être de l'enfant. Les réponses font ainsi en particulier référence au jeune âge de l'enfant, jugé trop petit pour être confié. Ce constat confirme celui effectué au vue des caractéristiques des parents :lors que les familles bénéficiaires d'un CLCA de rang 2 sont plutôt des familles peu diplômées, de catégorie socio-professionnelle employé ou ouvrier, le CLCA de rang 1 est utilisé indifféremment par toutes les catégories socio-professionnelles. Les logiques d'utilisation seraient alors différentes :
- Les parents bénéficiant d'un CLCA de rang1 sont nombreux à n'évoquer aucune des contraintes. **Ce sont probablement des personnes dans une logique de prolongation d'un congé maternité, leur permettant de consacrer un peu plus de temps à l'enfant avant la reprise du travail.** Les personnes évoquant les contraintes financières peuvent être dans une logique plus proche de celle des parents bénéficiant d'un CLCA de rang 2 et pour lesquels l'arbitrage financier a joué en faveur de l'interruption d'activité.
- les parents bénéficiant d'un CLCA de rang 2 évoquent des critères plus diversifiés. La contrainte financière est prépondérante, l'arrêt d'activité ayant pour ces familles un coût moindre que le mode de garde. Mais cette contrainte est fréquemment associée à des problèmes organisationnels, ou encore à des difficultés à trouver un mode de garde. **Le CLCA de rang 2 est utilisé comme un mode de garde à long terme, pour pallier des difficultés financières ou d'organisation que ne peuvent résoudre l'offre existante.**

▪ Pour les familles utilisant un mode de garde, les contraintes sont sensiblement différentes. Quel que soit le mode de garde, les contraintes évoquées jouent un rôle dans le choix de tous les parents ou presque. Les contraintes financières sont rarement citées seules.

- Les parents n'ayant que l'allocation de base, qui utilisent souvent une crèche collective, évoquent notamment des contraintes d'organisation seule, ou parfois couplée avec l'aspect financier.
- les parents bénéficiant du complément mode de garde assistante maternelle ou garde à domicile insistent sur les contraintes organisationnelles, souvent couplées avec des contraintes d'offre. Dans le cas d'une garde à domicile, la contrainte financière est également souvent associée à ces deux autres critères.

Tableau n° 50 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, en fonction de l'allocation perçue et du mode de garde choisi

	Base seule ensemble	Dont garde par les parents	Garde par un proche	Garde extérieure	CLCA de rang 1 à taux plein	CLCA de rang 2 à taux plein	CMG am	CMG dom	Ensemble
Aucune des contraintes considérées	<u>21%</u>	<u>30%</u>	1%	8%	<u>27%</u>	18%	3%	2%	17%
Financières uniquement	14%	<u>19%</u>	1%	4%	<u>17%</u>	<u>22%</u>	1%	0%	13%
Organisationnelles uniquement	<u>8%</u>	3%	7%	<u>22%</u>	8%	5%	<u>19%</u>	<u>16%</u>	9%
Offre uniquement	5%	<u>4%</u>	6%	7%	6%	<u>2%</u>	<u>11%</u>	9%	6%
financières et organisationnelles	15%	<u>10%</u>	<u>38%</u>	18%	11%	<u>19%</u>	9%	<u>10%</u>	15%
Financières et offres	9%	11%	<u>6%</u>	<u>6%</u>	12%	<u>15%</u>	3%	<u>2%</u>	9%
Organisationnelles et offres	<u>6%</u>	<u>4%</u>	<u>6%</u>	14%	5%	3%	<u>38%</u>	<u>36%</u>	12%
Les trois contraintes interviennent	<u>21%</u>	18%	<u>35%</u>	21%	<u>13%</u>	17%	<u>16%</u>	<u>24%</u>	19%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

1.2.b Des contraintes qui dépendent des caractéristiques socio-démographiques

L'articulation des contraintes, selon le type de mode de garde choisi (par les parents, ou en ayant recours à un mode de garde), dépend beaucoup de la catégorie socio-professionnelle des parents. Lorsqu'ils utilisent un mode de garde, les artisans sont particulièrement nombreux à évoquer les contraintes organisationnelles. Les cadres et professions intellectuelles supérieures soulignent également l'importance de ces contraintes, mais estiment aussi avoir manqué d'offre correspondant à leurs contraintes. Les employés évoquent des contraintes très diversifiées, les ouvriers étant la catégorie pour laquelle les contraintes financières s'avèrent les plus prégnantes.

Tableau n° 51 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent utilisant un mode de garde, selon la catégorie socio-professionnelle

	Artisan, indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Aucune des contraintes considérées	1%	3%	5%	5%	3%	4%
Financières uniquement	0%	1%	3%	4%	1%	2%
Organisationnelles uniquement	<u>32%</u>	18%	19%	<u>14%</u>	18%	18%
Offre uniquement	<u>3%</u>	<u>17%</u>	6%	11%	<u>5%</u>	9%
financières et organisationnelles	7%	<u>11%</u>	<u>14%</u>	14%	<u>25%</u>	17%
Financières et offres	9%	2%	6%	6%	2%	4%
Organisationnelles et offres	<u>33%</u>	<u>30%</u>	<u>30%</u>	20%	21%	25%
Les trois contraintes interviennent	<u>15%</u>	17%	<u>16%</u>	<u>27%</u>	25%	21%
Total*	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	49*	363	371	155	371	1335

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* résultats à considérer avec précaution, étant donnée la faiblesse des effectifs

Lorsqu'ils gardent eux-mêmes leur enfant, les artisans et les indépendants citent en particulier des contraintes financières, ou encore un manque de mode de garde correspondant à leur organisation. Le tiers des cadres mentionnent d'autres critères de choix que les contraintes évoquées et citent très peu l'aspect financier. Les employés sont les plus nombreux à avoir cité les trois contraintes évoquées.

Tableau n° 52 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent gardant leur enfant, selon la catégorie socio-professionnelle

	Artisan, indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	inactifs	Ensemble
Aucune des contraintes considérées	22%	37%	21%	24%	24%	35%	25%
Financières uniquement	27%	12%	22%	17%	22%	18%	20%
Organisationnelles uniquement	2%	5%	4%	3%	5%	2%	4%
Offre uniquement	6%	5%	5%	2%	3%	7%	4%
financières et organisationnelles	13%	13%	12%	16%	14%	4%	13%
Financières et offres	11%	11%	18%	8%	11%	23%	12%
Organisationnelles et offres	7%	5%	4%	5%	3%	0%	4%
Les trois contraintes interviennent	9%	11%	14%	26%	18%	11%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	64	168	226	228	466	60	1223

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Lorsque un parent garde l'enfant, les contraintes ayant conduit à ce choix ne dépendent que très peu de la taille d'agglomération. En revanche, lorsque l'enfant est gardé par un tiers, les motivations varient selon le lieu de résidence des parents. En particulier, les habitants des communes rurales sont particulièrement nombreux à estimer ne pas avoir trouvé d'offres correspondant à leurs contraintes d'organisations. Les habitants de l'agglomération parisienne mentionnent également des difficultés liées à l'offre seule, ou liée aux contraintes financières et organisationnelles.

Tableau n° 53 Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde, parent utilisant un mode de garde, selon la taille d'agglomération

	commune rurale	moins de 20 000 habitants	de 20000 à moins de 100 000 habitants	100 000 habitants ou plus, hors uu de Paris	Uu de Paris	Ensemble
Aucune des contraintes considérées	3%	4%	8%	3%	4%	4%
Financières uniquement	1%	4%	2%	1%	3%	2%
Organisationnelles uniquement	19%	22%	17%	18%	12%	18%
Offre uniquement	6%	4%	7%	10%	18%	9%
financières et organisationnelles	14%	18%	20%	18%	13%	17%
Financières et offres	2%	6%	1%	7%	5%	4%
Organisationnelles et offres	34%	25%	20%	24%	19%	25%
Les trois contraintes interviennent	22%	16%	24%	19%	26%	21%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	351	208	148	318	311	1335

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Lorsque les parents gardent eux-mêmes leurs enfants, les critères pris en compte dépendent peu de la situation familiale. Lorsque les parents utilisent un mode de garde extérieur, les critères dépendent peu du nombre d'enfants (les critères d'organisation étant un peu plus fréquents pour les familles nombreuses), et légèrement de la situation familiale. Les familles monoparentales sont ainsi un peu plus nombreuses à mentionner des contraintes liées à l'offre et ne citent que peu les contraintes organisationnelles. Les effectifs des familles monoparentales interrogées et utilisant un mode de garde sont cependant un peu faibles pour que ces résultats soient robustes.

Tableau n° 54
Articulation des contraintes intervenant dans le choix du mode de garde,
parent utilisant un mode de garde, selon la situation familiale

	Seul	En couple	Ensemble
Aucune des contraintes considérées	5%	4%	4%
Financières uniquement	6%	2%	2%
Organisationnelles uniquement	10%	18%	18%
Offre uniquement	18%	8%	9%
financières et organisationnelles	19%	16%	17%
Financières et offres	13%	4%	4%
Organisationnelles et offres	9%	26%	25%
Les trois contraintes interviennent	20%	21%	21%
Total*	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	51*	1284	1335

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* résultats à considérer avec précaution, étant donnée la faiblesse des effectifs

II. LA PAJE ET LE LIBRE CHOIX

Les constats précédents, et notamment l'importance des contraintes financières dans le cas des CLCA de rang 2, et leur relatif faible impact pour les parents bénéficiant de CMG mode de garde fournit déjà un premier aperçu des effets de la PAJE sur le libre choix. Une analyse plus précise des souhaits des parents au moment du choix du mode de garde et des solutions qu'ils auraient adoptées en l'absence de la prestation confirme cette différenciation des effets selon le complément PAJE perçu. -

II.1 LE LIBRE CHOIX POUR LES PARENTS AYANT ARRÊTÉ DE TRAVAILLER

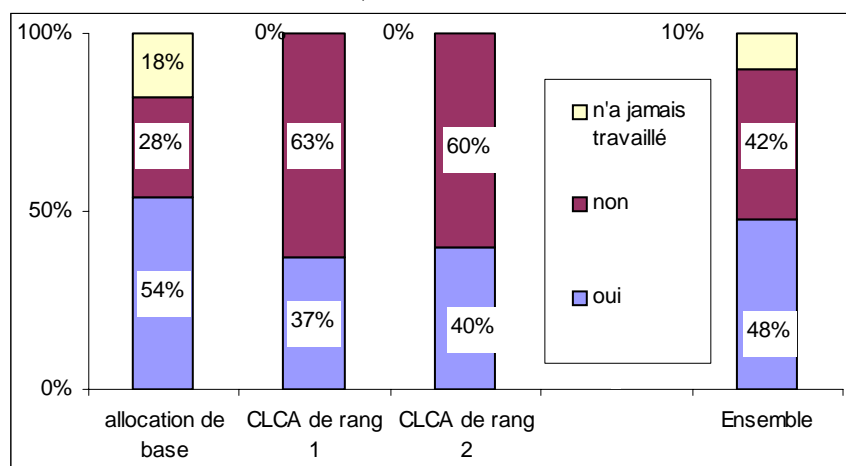
II.1.a Pour les parents qui ont arrêté de travailler, un arrêt parfois perçu comme une contrainte

Près de la moitié des parents qui ne travaillent pas auraient souhaité continuer à exercer leur activité. Cette proportion dépend cependant fortement de la prestation ;

- pour les parents qui ne bénéficient que de la prestation de base, et pour lesquels la cessation d'activité est souvent liée à d'autres facteurs que l'arrivée de l'enfant, plus de la moitié auraient souhaité continuer à avoir une activité professionnelle.
- Parmi les parents qui bénéficient d'un CLCA à taux plein, cette proportion est plus faible, un peu supérieure au tiers des personnes interrogées. Il n'y a pas de différence significative en fonction du rang de l'allocation.

Graphique n° 19
Le choix d'arrêter de travailler, parents qui gardent leurs enfants, selon l'allocation perçue

Au moment où vous vous êtes arrêté de travailler, auriez-vous aimé continuer ?



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

L'arrêt de travail pour les personnes qui gardent elles-mêmes leur enfant est donc plus fréquemment un choix pour les personnes bénéficiant du CLCA, que pour les personnes qui n'en bénéficient pas. Cependant, un tiers des personnes ayant le CLCA auraient préféré continuer à travailler.

En cohérence avec ces proportions, interrogés sur leur préférence pour un autre mode de garde, le tiers des parents bénéficiant d'un CLCA à taux plein déclarent qu'ils auraient préféré un autre mode de garde plutôt que de garder eux-mêmes leur enfant. C'est en particulier la crèche qui est citée : 19% des parents bénéficiant d'un CLCA auraient préféré une place en crèche, 12% un accueil par une assistante maternelle. La garde à domicile est rarement mentionnée.

Il n'y a pas de différence selon le rang du CLCA. En particulier, les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 sont aussi nombreux que ceux d'un CLCA de rang 2 à souhaiter un autre mode de garde.

Tableau n° 55
les bénéficiaires d'un CLCA à temps plein qui auraient préféré un autre mode de garde, selon le rang du CLCA

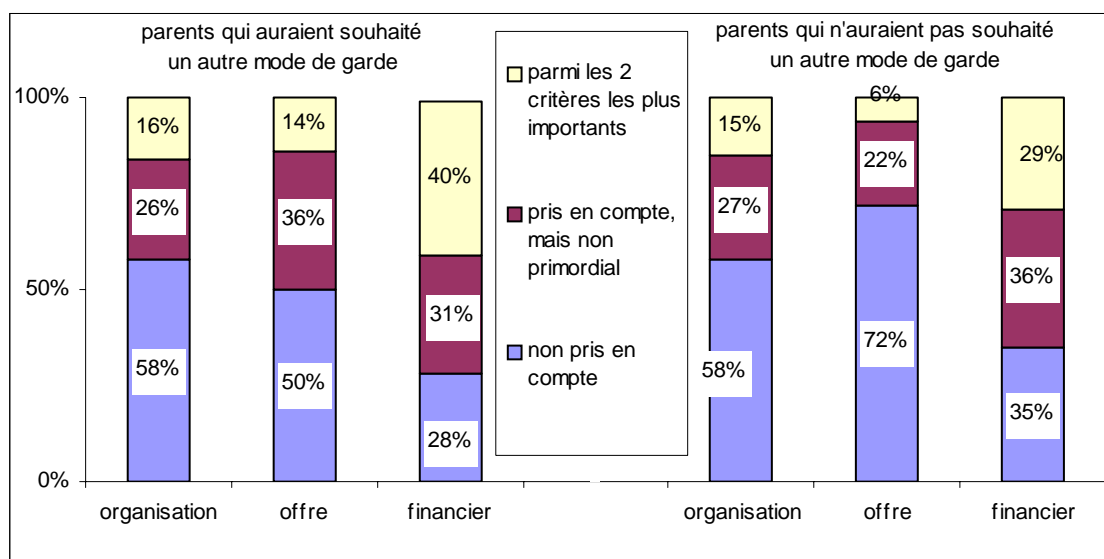
	CLCA de rang 1	CLCA de rang 2	Ensemble
N'auraient pas préféré un autre mode de garde	62%	63%	63%
Auraient préféré :			
La crèche	20%	18%	19%
Une assistante maternelle	9%	11%	10%
Une crèche familiale	3%	1%	2%
Une garde à domicile	1%	3%	2%
Les grands-parents, la famille	2%	2%	2%
Une halte-garderie	2%	2%	2%
Total	100%	100%	100%
Effectifs interrogés	400	300	700

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Les parents qui auraient souhaité un autre mode de garde sont ainsi nombreux à considérer que les contraintes financières ont joué un rôle très important dans leur choix. Ils sont également plus nombreux que ceux pour lesquels la garde par les parents a été un choix, à garder eux-mêmes leurs enfants par manque d'offres. Cette contrainte reste relativement peu mentionnée. Elle l'est en particulier par **les parents qui auraient souhaité une place en crèche : 61% déclarent que le choix final de garder eux-mêmes leur enfant a été déterminé par le manque d'offre**, pour 38% des parents qui auraient souhaité une assistante maternelle. Le libre choix d'une place en crèche est donc contraint par le manque d'offre.

Par ailleurs, un paragraphe précédent a montré que les deux tiers de ces familles, comme les deux tiers de celles qui n'ont pas envisagé d'autre mode de garde, estiment que l'aide financière est importante pour la garde de l'enfant. Le complément libre choix d'activité a alors permis à ces familles de s'arrêter de travailler dans des conditions financières satisfaisantes, mais les compléments modes de garde n'ont pas suffi pour leur permettre de trouver un mode de garde adapté à leurs contraintes.

Graphique n° 20 Importance des différentes contraintes dans le choix, parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, selon le souhait d'un autre mode de garde



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Exemples de lecture : pour 50% des parents qui auraient souhaité un autre mode de garde l'offre n'a pas joué dans le choix. Pour 14%, l'offre fait partie des deux raisons principales de l'arrêt de travail. Parmi les parents qui n'auraient pas souhaité d'autre mode de garde, ces proportions sont respectivement de 72% et 6%.

Les parents dont le conjoint a des horaires de travail décalés par rapport aux horaires des modes de garde ne sont pas plus nombreux que les autres à avoir ressenti la cessation d'activité comme une contrainte (avec peut-être la difficulté de trouver un mode de garde compatible avec ces horaires de travail). La catégorie socio-professionnelle n'a par ailleurs qu'un faible impact sur ce sentiment : les indépendants sont plus nombreux à préférer un autre mode de garde, alors que les ouvriers sont particulièrement peu nombreux dans ce cas. 58% des indépendants bénéficiant d'un CLCA auraient préféré un autre mode de garde, contre 31% des ouvriers. En particulier, 34% des indépendants auraient souhaité une place en crèche (pour 19% de l'ensemble des bénéficiaires d'un CLCA).

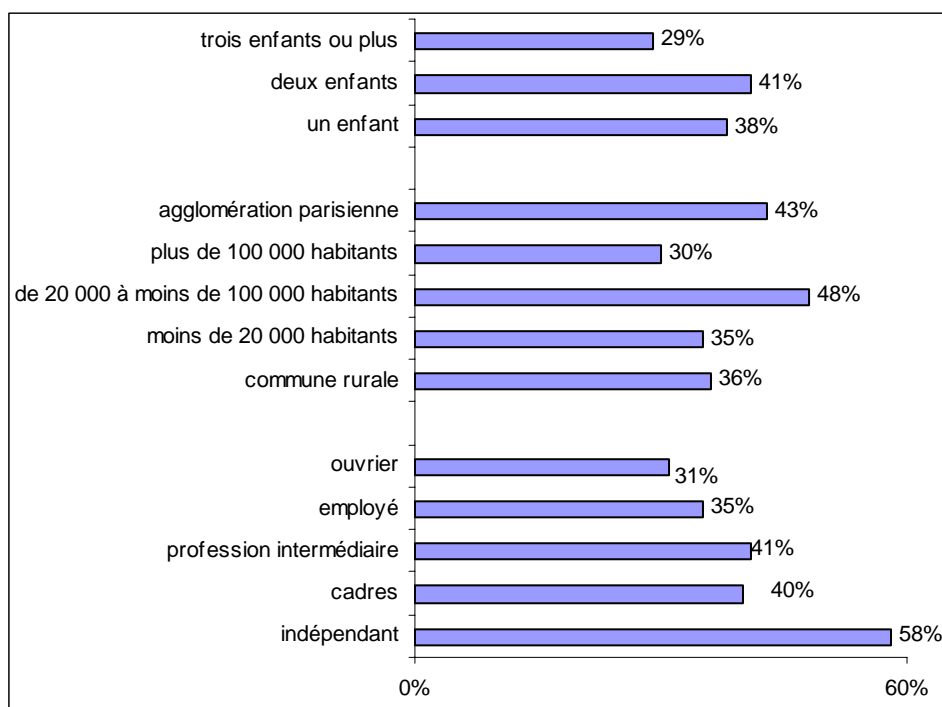
L'arrêt de travail est plus souvent ressenti comme une contrainte dans les agglomérations de taille moyenne, ainsi qu'en région parisienne. Le type de mode de garde alors souhaité est alors différent selon l'agglomération ;

- le quart des parents habitant la région parisienne et qui bénéficient d'un CLCA à temps plein auraient préféré une place en crèche. Les autres modes de garde ne sont pas plus cités que par les autres parents;
- dans les agglomérations de 20 000 à moins de 100 000 habitants, le souhait se serait plus souvent qu'ailleurs, porté sur les assistantes maternelles, mentionnées par 17% des familles. 17% également auraient souhaité une place en crèche.

Les parents de famille nombreuse sont particulièrement peu nombreux à déclarer qu'ils auraient souhaité un autre mode de garde. Le type de mode de garde souhaité ne dépend pas du nombre d'enfants.

Les familles monoparentales sont aussi nombreuses que les couples à déclarer qu'elles auraient souhaité un autre mode de garde.

Graphique n° 21 Proportion de parents qui bénéficient d'un CLCA à temps plein et qui auraient souhaité un autre mode de garde, selon les caractéristiques socio-démographiques



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Le tiers des bénéficiaires d'un CLCA à taux plein se seraient arrêtés de travailler même en l'absence de prestation. Cette proportion ne dépend pas du rang du CLCA.

Tableau n° 56 Adoption ou non du même mode de garde en l'absence de prestation, selon la prestation

	CLCA de rang 1	CLCA de rang 2	Ensemble
Très certainement	17%	18%	18%
Probablement	20%	17%	18%
Probablement pas	26%	29%	28%
Certainement pas	37%	36%	36%
Total	100%	100%	100%

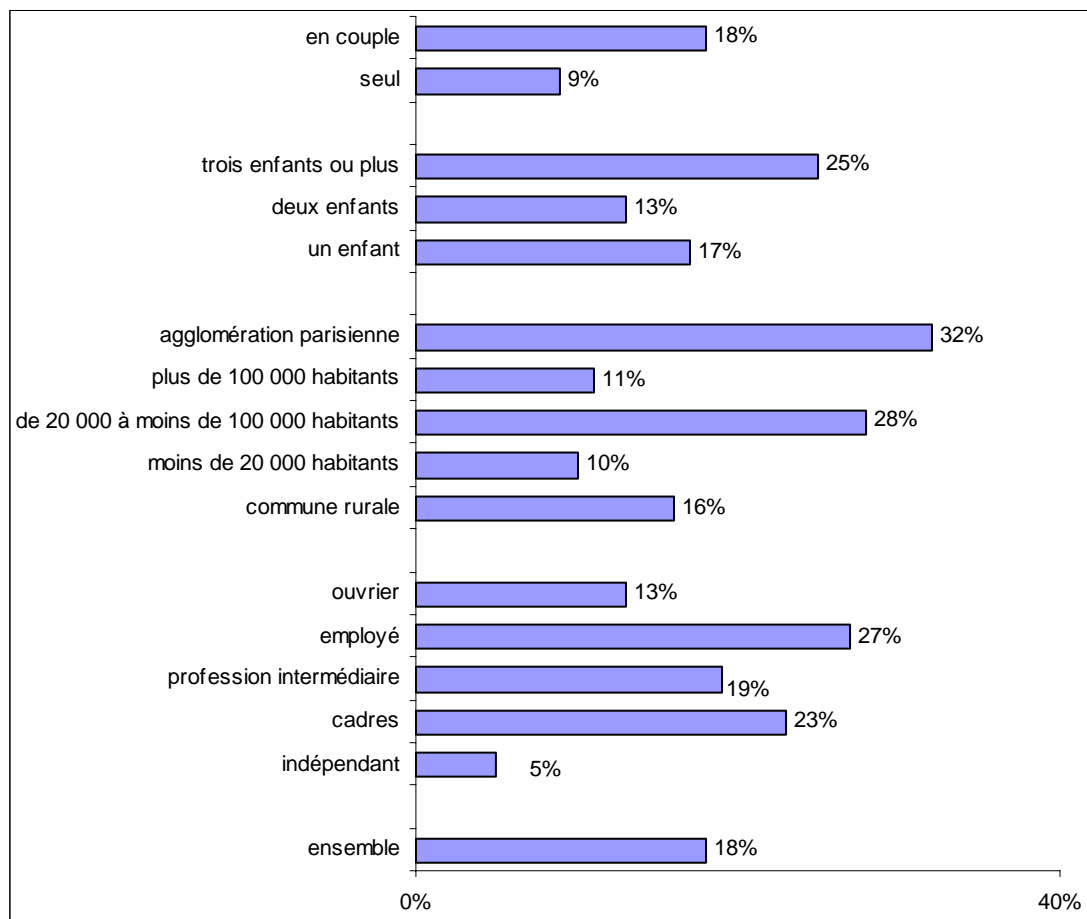
Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Le comportement en l'absence de prestation ne dépend pas du souhait initial d'un autre mode de garde. Il ne dépend pas non plus des contraintes ayant conduit à la décision de garder l'enfant et varie selon les caractéristiques socio-démographiques. En particulier, les personnes seules, les indépendants et les ouvriers seraient moins nombreux que les autres à s'arrêter en l'absence de prestation.

Les familles nombreuses, mais également les habitants de l'agglomération d'un part, ceux d'agglomération de 20 000 à 100 000 habitants auraient été particulièrement nombreux à faire le même choix en l'absence de prestations. Pour ces familles, les contraintes autres que financières semblent donc déterminantes pour le choix d'arrêter de travailler.

Graphique n° 22 Le comportement en l'absence de CLCA selon les caractéristiques socio-démographiques

% de parents déclarant qu'ils se seraient très certainement arrêté de travailler même s'ils n'avaient pas bénéficié de la PAJE.



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.2 LE LIBRE CHOIX DES PARENTS QUI TRAVAILLENT

II.2.a La plupart des parents qui travaillent n'avaient pas envisagé de s'arrêter

Seuls 14% des parents qui travaillent avaient envisagé de s'arrêter de travailler, 28% avaient envisagé de réduire leur activité (ou de réduire plus pour les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel). Ces chiffres ne dépendent que peu du type d'allocation perçu. Les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel de rang 2 sont légèrement plus nombreux que les autres parents concernés à avoir envisagé de s'arrêter de travailler.

Les bénéficiaires d'un complément mode de garde assistante maternelle sont par ailleurs les plus nombreux à avoir pensé réduire leur activité.

Tableau n° 57 Les parents utilisant un mode de garde et ayant envisagé de s'arrêter de travailler, en fonction de la prestation

Avez-vous envisagé d'arrêter de travailler ou de réduire votre activité ?

	Base seule	CLCA de rang 1	CLCA de rang 2	CMGAM seul	CMG domicile seul	Ensemble
Oui, de vous arrêter complètement	11%	14%	18%	13%	11%	14%
Oui, de réduire votre activité	30%	28%	18%	35%	27%	28%
Non	59%	58%	64%	52%	62%	58%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés*	121	400	300	487	159	1466

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* Il s'agit des parents actifs occupés à temps plein dans le cas des compléments mode de garde ou de l'allocation de base, des actifs occupés dans le cas d'un CLCA à taux partiel.

Parmi les familles qui bénéficient d'un complément mode de garde et qui n'ont pas réduit leur activité, les principales raisons pour lesquelles ces parents n'ont pas réduit ou arrêté leur activité sont financières : les trois quarts des parents concernés expliquent ainsi le fait d'avoir continué à travailler à temps plein. Un peu plus du quart d'entre eux évoquent le fait qu'ils ne souhaitent pas s'éloigner du monde du travail.

Les parents qui ont envisagé d'arrêter complètement de travailler évoquent en particulier les contraintes financières. Sur l'ensemble des actifs à temps plein, ce ne sont cependant que 12% des parents qui ont envisagé d'arrêter de travailler, et qui ne l'ont pas fait pour des raisons financières.

Tableau n° 58 Raisons pour lesquelles les parents qui ont envisagé d'arrêter ou de réduire leur activité ne l'ont pas fait

	A envisagé d'arrêter	A envisager de réduire	Ensemble
Pour des raisons financières	88%	74%	78%
Vous n'étiez pas au courant de cette possibilité	5%	6%	5%
Vous ne remplissiez pas les conditions	2%	2%	2%
Vous ne souhaitiez pas vous éloigner du monde professionnel	27%	28%	28%
Refus de l'employeur	2%	7%	6%
Autre	6%	3%	4%
Total	130%	120%	123%
Effectifs interrogés	203	415	218

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Sur l'ensemble des parents qui travaillent à temps plein :

- 12% des parents utilisant un mode de garde et travaillant à temps plein, ou bénéficiant d'un CLCA à temps partiel, ont envisagé de s'arrêter de travailler et ne l'ont pas fait pour des raisons financières. Cette proportion atteint 15% parmi les ouvriers, et n'est que de 8% pour les cadres. Elle est également plus faible, de 6%, dans l'agglomération parisienne.
- 21% de ceux ayant envisagé de réduire leur activité ne l'ont pas fait pour les mêmes raisons. Cette proportion atteint 26% parmi les personnes exerçant une profession intermédiaire, alors qu'elle n'est que de 15% pour les cadres. Cette proportion est très élevée, de 31%, pour les familles monoparentales;
- 9% des parents ont envisagé de réduire leur activité, ou de s'arrêter de travailler, et ne l'ont pas fait pour d'autres raisons que financières (volonté de ne pas se couper du monde professionnel notamment). Cette proportion est d'ailleurs plus élevée, de 12%, parmi les cadres.
- 58% de ces parents n'ont pas envisagé de réduire leur activité. Cette proportion est de 65% parmi les cadres. Elle n'est que de 44% parmi les familles monoparentales.

II.2.b Solutions en l'absence de prestation

Les parents qui bénéficient d'un CMG garde à domicile ou encore d'un CMG assistante maternelle sont très partagés quant au comportement qu'ils auraient adopté en l'absence de prestation. L'impact de la prestation est alors beaucoup plus faible que dans le cas des compléments libre choix : 40% des parents bénéficiant d'un CMG garde à domicile et 23% de ceux bénéficiant d'un CMG assistante maternelle auraient adopté un autre comportement.

Tableau n° 59 Adoption ou non du même mode de garde en l'absence de prestation, selon la prestation

	CMG assistante maternelle	CMG garde à domicile	Ensemble
Très certainement	43%	25%	42%
Probablement	31%	35%	31%
Probablement pas	17%	21%	17%
Certainement pas	9%	19%	10%
Total	100%	100%	100%

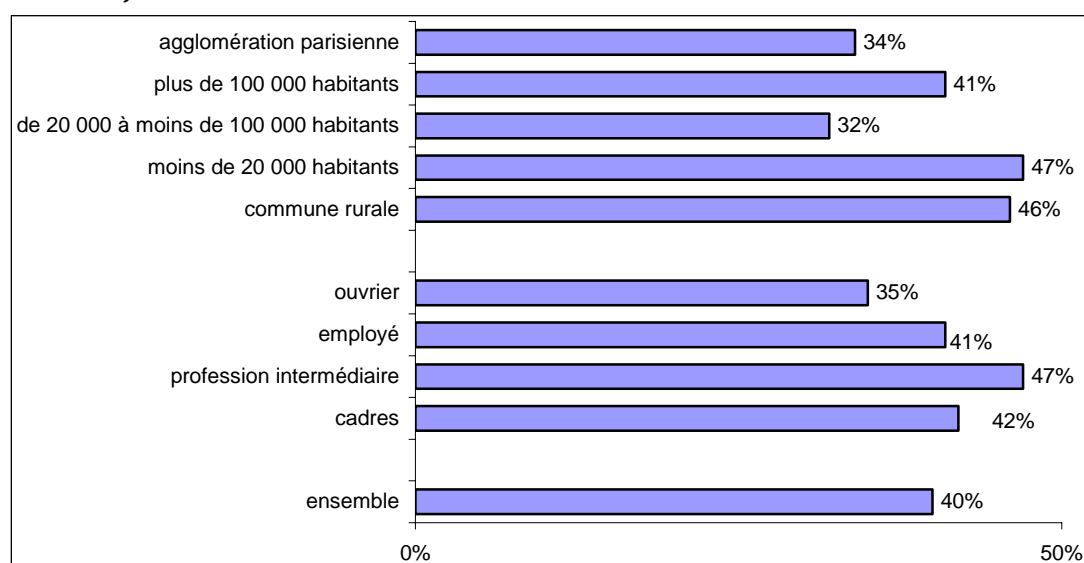
Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

Parmi les parents utilisant un complément mode de garde, ceux qui auraient changé de comportement en l'absence de prestation sont un peu plus nombreux à avoir pris en compte les contraintes financières dans leur choix : c'est le cas de 37% d'entre eux, pour 27% de ceux qui auraient adopté le même mode de garde en l'absence de la PAJE. Le comportement en l'absence de prestation dépend peu des caractéristiques socio-démographiques. Les personnes qui seraient les moins nombreuses à avoir avec certitude le même comportement en l'absence de prestation sont les habitants de l'agglomération parisienne, et les personnes exerçant une profession d'ouvrier. Pour les premiers, ce constat peut s'expliquer notamment par la fréquence du recours à une garde à domicile, garde particulièrement dépendante de la prestation. Pour les seconds, le mode de garde choisi devient financièrement très coûteux en l'absence de complément mode de garde.

Les parents les plus nombreux à déclarer adopter le même mode de garde en l'absence de prestation sont ceux exerçant une profession intermédiaire, et les habitants des communes rurales. Dans les deux cas, la fréquence du recours à une assistante maternelle, moins dépendant de la prestation, explique en partie ce résultat.

Graphique n° 23 Le comportement en l'absence de CLCA selon les caractéristiques socio-démographiques

% de parents déclarant qu'ils auraient très certainement choisi le même mode de garde, s'ils n'avaient pas bénéficié de la PAJE.



Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.3 IMPACT GLOBAL DE LA PAJE SUR LE CHOIX DES MODES DE GARDE, SELON LES PRESTATIONS

Pour les familles bénéficiant d'un complément mode de garde et travaillant à temps plein, ainsi que pour celles bénéficiant d'un CLCA à temps plein, il a alors été possible de construire un indicateur rendant compte de l'impact de la prestation sur le choix des parents. Cet indicateur croise le souhait d'un autre mode de garde avec le comportement en l'absence de prestation. Les familles qui travaillent à temps partiel, pour lesquelles la question sur les possibilités de réduire l'activité n'est pas posée, ne sont pas concernées par cet indicateur.

Cet indicateur est par ailleurs centré sur l'impact des compléments de la PAJE et ne tient pas compte des personnes n'ayant que l'allocation de base. Il montre que la prestation a été l'élément déterminant du libre choix pour environ le tiers des parents et a élargi l'éventail des possibilités pour environ le cinquième des familles :

- 11% des parents auraient préféré un autre mode de garde, mais auraient fait le même choix en l'absence de la prestation. **Pour ces familles, la PAJE n'a pas permis le libre choix.**
- 36% des parents n'auraient pas préféré d'autre mode de garde, et auraient choisi le même mode de garde en l'absence de PAJE. **La prestation a diminué la charge financière, sans impact sur le choix.**
- 19% des familles auraient préféré un autre mode de garde, mais n'auraient pas fait le même choix sans le complément : la prestation leur a permis de trouver cette solution. **La PAJE a favorisé l'accès à un mode de garde acceptable pour les parents sans optimiser le choix.**
- 35% des familles n'auraient pas souhaité d'autre mode de garde, mais auraient continué à travailler sans la prestation. **La PAJE a été le moteur du libre choix.**

L'impact du complément sur le choix des parents dépend beaucoup de la prestation. Ainsi :

- Le **complément mode de garde** a été le moteur du libre choix pour les deux tiers des parents concernés. **Ce complément joue donc bien son rôle pour les personnes qui en bénéficient.**
- Le **complément mode de garde assistante maternelle** a eu un impact uniquement sur la charge financière pour les deux tiers des parents. **Pour les personnes qui en bénéficient, ce complément permet de diminuer la charge sans favoriser l'accès au mode de garde.**
- **L'impact de la prestation dans le cas des CLCA est beaucoup plus diversifié.** Les bénéficiaires d'un CLCA sont particulièrement nombreux (un peu plus du tiers) à être dans une situation où ils auraient préféré un autre mode de garde. Le plus souvent la prestation leur a cependant permis de s'arrêter de travailler, et donc finalement de trouver une solution acceptable. **Ce sont donc ici les compléments modes de garde, qui n'ont pas permis aux personnes s'étant arrêté de travailler, d'avoir accès à un autre mode de garde :** ou bien le montant est insuffisant pour ces parents, ou bien l'offre, dans ces modes de garde mais également en crèche collective, n'est pas suffisante, ou pas adaptée à leurs contraintes professionnelles;
- Les parents bénéficiant d'un CLCA sont beaucoup plus nombreux que ceux ayant un complément mode de garde, à être dans une situation où le complément a permis le libre choix. **Le CLCA a favorisé le libre choix d'environ 40% des parents qui en bénéficient.**
- Les parents ayant un **CLCA de rang 1** sont un peu plus nombreux que ceux ayant un CLCA de rang 2 à être dans une situation où le complément n'a pas permis le libre choix. **La logique d'utilisation du complément serait ici une logique d'attente, avant de trouver un mode de garde correspondant aux contraintes.**

Tableau n° 60 Impact de la prestation sur le libre choix, selon le complément

	CLCA de rang 1 à taux plein	CLCA de rang 2 à taux plein	CMGAM seul	CMG domicile seul	Ensemble
N'a pas permis le libre choix	<u>15%+</u>	11%	9%	<u>3%-</u>	11%
Impact seulement sur la charge financière	<u>23%-</u>	<u>24%-</u>	<u>66%+</u>	<u>24%-</u>	36%
N'a pas optimisé le choix	23%	<u>25%</u>	<u>4%</u>	<u>9%</u>	19%
A été le moteur du libre choix	39%	39%	<u>21%</u>	<u>65%</u>	35%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs interrogés*	400	300	487	159	1347

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* Il s'agit des parents actifs occupés à temps plein dans le cas des compléments mode de garde

Les résultats précédents ont par ailleurs montré l'impact à la fois des critères de choix et des contraintes, ainsi que des caractéristiques socio-démographiques, sur le fait d'avoir bénéficié du mode de garde souhaité, et sur les comportements en l'absence de prestation.

Une régression logistique permet de mieux comprendre quel est l'impact de la prestation, celui des contraintes et enfin celui des caractéristiques socio-démographiques sur le libre choix.

Le premier constat est la confirmation de la forte influence de la prestation finalement choisie. En revanche, le fait de bénéficier d'un CLCA de rang 1 n'engendre pas de différences significatives par rapport au rang 2. Ce constat n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, qui a privilégié le nombre d'enfants¹⁷. Il a été vérifié dans une autre régression non présentée.

A caractéristiques équivalentes, les **bénéficiaires d'un CLCA sont ceux qui ont la plus forte probabilité :**

- **d'être dans la situation où la prestation n'a pas permis le libre choix.** Les compléments mode de garde n'ont pas suffi à permettre ce libre choix. Le fait que le manque d'offre augmente beaucoup la probabilité d'être dans la situation d'absence de libre choix indique que ce constat s'explique plus par un manque d'offre adapté pour les parents concernés (qui sont nombreux à avoir souhaité initialement une place en crèche), que par une insuffisance du montant des compléments modes de garde.
- D'être dans la situation où le complément a permis de trouver une solution qui n'aurait pu être trouvée en l'absence de prestation, **sans optimiser le libre choix.** Là également, **ce constat s'explique en partie par le manque d'offre adaptée. Il s'agit cependant également de personnes pour lesquelles les contraintes financières sont fortes, ce qui tend ici à incriminer les montants des compléments modes de garde.**

Les bénéficiaires d'un Complément assistante maternelle ont la probabilité la plus élevée d'être dans la situation où la prestation n'a eu qu'un impact sur la charge financière. Par ailleurs, les parents concernés par cette catégorie sont des personnes pour lesquelles les critères d'organisation sont prépondérants, notamment par rapport aux critères financiers.

L'impact uniquement financier de la PAJE constaté ici s'explique alors par le fait que l'assistante maternelle est une solution contrainte notamment par l'organisation des parents, qui aurait été choisie même sans la prestation. Les habitants d'une commune rurale d'une part, les milieux cadres et professions intermédiaires ainsi que les personnes de plus de 25 ans ont la probabilité la plus élevée d'être dans cette configuration.

Enfin, les bénéficiaires d'un Complément garde à domicile ont une probabilité très forte d'être dans la situation où le complément a été le moteur du libre choix. Par ailleurs, les personnes employés ou ouvriers, ainsi que les personnes de moins de 25 ans et celles pour lesquelles les contraintes d'offre et d'organisation sont peu importantes par rapport aux autres contraintes, ont une probabilité plus élevée que les autres d'appartenir à cette catégorie.

La PAJE joue donc ici un rôle particulièrement favorable d'un part pour les bénéficiaires d'un complément garde à domicile, d'autre part pour les personnes ayant plutôt des ressources faibles, et pour lesquelles les contraintes sont fondées principalement sur les contraintes financières, ou sur d'autres critères de choix (bien-être de l'enfant notamment).

¹⁷ Le modèle utilisé ne permet pas d'intégrer des variables trop liées. Or ici bénéficier d'un CLCA de rang 1 induit d'avoir un seul enfant. Il n'est pas possible de tester à la fois l'impact du nombre d'enfants, et celui du rang du CLCA.

Tableau n° 61
Résultats de la régression logistique sur le libre choix

	N'a pas permis le libre choix	Impact sur la charge financière	N'a pas optimisé le libre choix	A été le moteur du libre choix
Individu de référence	9%	26%	15%	50%
Taille d'agglomération				
milieu rural	ns	<u>35%</u>	ns	ns
Agglomération de moins de 20 000 habitants	ns	ns	ns	ns
20 000 à moins de 100 000 habitants	<u>16%</u>	ns	ns	ns
Agglomération de 100 000 habitants ou plus	ref	ref	ref	ref
Agglomération parisienne	ns	ns	ns	ns
Csp de la personne de référence				
Indépendant	ns	ns	<u>36%</u>	<u>32%</u>
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	ns	<u>32%</u>	ns	<u>40%</u>
Profession intermédiaire	ns	<u>33%</u>	ns	<u>38%</u>
Employé	ns	ns	ns	ns
Ouvrier	ref	ref	ref	ref
Situation familiale				
Famille monoparentale	ns	ns	<u>24%</u>	ns
Couples	ref	ref	ref	ref
Nombre d'enfants				
Un enfant	ref	ref	ref	
Deux enfants	ns	<u>20%</u>	ns	ns
Trois enfants ou plus	ns	ns	ns	ns
Âge de l'allocataire				
Moins de 25 ans	ns	<u>17%</u>	ns	<u>63%</u>
25-29 ans	ns	ns	ns	ns
30-34 ans	ref	ref	ref	ref
35-39 ans	ns	ns	ns	ns
40 ans ou plus	ns	ns	ns	ns
Les Contraintes financières				
Ne sont pas un critère de choix	ref	ref	ref	ref
Un critère de choix, non principal	ns	<u>21%</u>	ns	ns
Un des deux principaux critères	ns	<u>18%</u>	<u>21%</u>	ns
Les Contraintes d'offre				
Ne sont pas un critère de choix	ref	ref	ref	ref
Un critère de choix	<u>21%</u>	ns	<u>22%</u>	<u>37%</u>
Les Contraintes d'organisation				
Ne sont pas un critère de choix	ref	ref	ref	ns
Un critère de choix	<u>5%</u>	<u>33%</u>	ns	<u>47%</u>
Type de prestation				
CLCA à taux plein	ref	ref	ref	ref
Complément assistante maternelle	<u>5%</u>	<u>65%</u>	<u>2%</u>	<u>35%</u>
Complément garde à domicile	<u>1%</u>	<u>19%</u>	<u>3%</u>	<u>84%</u>

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

II.4 COMPARAISON AVEC L'ANCIEN SYSTEME

La comparaison des réponses des parents interrogés ici, avec celles de femmes ayant arrêté de travailler avant la mise en place de la PAJE permet d'apporter quelques éléments sur l'impact de la PAJE par rapport aux anciennes prestations.

Globalement, la proportion de femmes qui se sont arrêtées de travailler alors qu'elles auraient souhaité continuer n'a pas varié. Ainsi, 49% des personnes interrogées qui se sont arrêtées de travailler au moment de la naissance de l'enfant, auraient souhaité continuer. Or 53% des femmes interrogées par le CRÉDOC en 2003, à la demande de la DARES, ayant un enfant de moins de 3 ans et ne travaillant pas, étaient dans cette situation¹⁸. Il semblerait alors que les compléments modes de garde n'aient pas amélioré le choix pour les personnes qui ne travaillent pas, par rapport aux anciennes prestations.

Ce résultat est d'ailleurs cohérent avec le constat précédent que le libre choix, pour les personnes qui se sont senties contraintes de ne pas travailler, a été freiné par l'offre plus que par l'accessibilité financière des modes de garde.

Par ailleurs, les personnes qui ont bénéficié de l'ancien système de prestations sont assez partagées sur l'amélioration du libre choix permis par la PAJE. Le quart d'entre elles estiment que la PAJE a amélioré le libre choix, la moitié qu'elle n'a pas eu d'effet, moins de 10% qu'elle a diminué le libre choix, 16% ne se prononçant pas. Les opinions dépendent alors fortement des prestations dont bénéficient les parents, et des modifications entre les deux enfants.

Ainsi :

- Les parents qui n'ont que l'allocation de base sont particulièrement nombreux à ne pas se prononcer. Ceux qui pour l'aîné touchaient d'autres prestations sont les plus nombreux à estimer que le nouveau système a détérioré le libre choix. Ces personnes bénéficiaient d'autres prestations (l'APE pour 58%, l'AFEAMA pour 40%), et ont un autre mode de garde pour le dernier enfant, pour lequel elles ne touchent plus de prestation, ce qui peut expliquer leurs opinions ;
- Les parents qui bénéficient d'un CLCA et qui ne touchaient pas l'APE sont plus nombreux que les autres à estimer que le nouveau système a amélioré le libre choix. La PAJE leur a permis ici de s'arrêter de travailler, ce qu'ils n'avaient pas pu faire avec leur aîné ;
- Les personnes qui bénéficient d'un CMG assistante maternelle et qui touchaient l'AFEAMA considèrent pour la plupart que les deux systèmes sont équivalents. Ce constat est cohérent avec celui effectué précédemment, de parents qui ont effectué un choix relativement indépendant de la PAJE, envers une assistante maternelle ;
- Enfin, les personnes qui bénéficient d'un CMG garde à domicile et qui touchaient l'AGED sont nombreuses à estimer que le nouveau système a renforcé le libre choix, et très peu nombreux à considérer qu'il l'a détérioré. Rappelons par ailleurs que ce sont pour ces parents, que la PAJE a le mieux permis le libre choix.

¹⁸ Enquête CRÉDOC, DARES/DGEFP/DREES, réalisée en février et mars 2003 auprès de 1004 femmes ayant un enfant de moins de 3 ans et s'étant arrêté de travailler pour s'en occuper. Les deux échantillons ne sont pas strictement comparables : les personnes interrogées en 2005 bénéficient toutes de la PAJE, mais les trois quarts d'entre elles n'ont que l'allocation de base. Les personnes interrogées en 2003 étaient toutes des femmes, qu'elles bénéficient ou non de prestations (APE ou APJE). Cependant la proximité des pourcentages observés semble montrer qu'il n'y a pas eu d'évolution.

Tableau n° 62

Comparaisons du libre choix permis par la PAJE avec les anciennes prestations, selon la prestation perçue

Si vous deviez comparer la PAJE avec les anciennes prestations que vous touchiez, diriez-vous que par rapport à l'ancien système, la PAJE renforce / est équivalent ou diminue le libre choix du mode de garde ?

Prestation actuelle	Prestation de base seule		CLCA		CMG assistante maternelle*	CMG garde à domicile*	Ensemble
	APJE seul	Autres prestations	APE	autre	AFEMEA	AGED	
Renforce	15%	17%	25%	<u>36%</u>	19%	<u>32%</u>	25%
Est équivalent	52%	40%	51%	45%	<u>70%</u>	<u>55%</u>	49%
Diminue	10%	<u>21%</u>	12%	9%	3%	1%	9%
Ne sait pas	<u>23%</u>	<u>23%</u>	12%	10%	9%	11%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enquête allocataires de la PAJE, CRÉDOC / CNAF / DREES, septembre 2005

* les effectifs de personnes qui bénéficiaient d'une prestation pour un autre service sont insuffisants pour pouvoir étudier leurs réponses.

III. UNE TYPOLOGIE DES CHOIX DES PARENTS

Afin de mieux comprendre comment s'articulent les modes de garde choisis, les contraintes des parents et leurs caractéristiques socio-démographiques, nous avons réalisé une analyse typologique à partir de quatre groupes de variables :

- Des variables décrivant les caractéristiques socio-démographiques des personnes interrogées : la catégorie socio-professionnelle, la situation familiale (situation de monoparentalité et nombre d'enfants), l'âge de l'allocataire, la taille d'agglomération ;
- Une variable décrivant le mode de garde principal : par les parents, par une assistante maternelle, par les grands-parents, ou autres (dont garde à domicile) ;
- Des variables décrivant les contraintes des parents : existence de problèmes d'organisation, changements d'horaires ou de postes lors de la naissance de l'enfant, importance des critères financiers, d'organisation ou d'offres dans le choix du mode de garde ;
- Des variables décrivant l'impact de la prestation : souhait d'un autre mode de garde, opinions sur le montant de la prestation.

Remarque méthodologique

L'analyse typologique permet de rapprocher les bénéficiaires en fonction de caractéristiques communes (les variables entrant dans l'analyse). Elle conduit donc à construire des classes différenciées par ces variables, telles que les individus qui les composent aient des caractéristiques proches.

L'intérêt de cette analyse est de pouvoir traiter simultanément un grand nombre de variables, en faisant apparaître différents modes d'articulation des comportements. Dans le cadre de cette étude, elle est ainsi particulièrement intéressante pour mieux comprendre comment s'articulent les caractéristiques socio-démographiques des familles, les contraintes rencontrées, les modes de garde choisis et l'impact de la PAJE sur ces choix, dans ce système de contraintes.

La constitution de ces classes repose sur des méthodes de traitements statistiques, qui utilisent des concepts de proximité et de distance. Il en résulte que si les individus sont les plus proches possibles dans chaque classe, tous ne possèdent pas toutes les caractéristiques de la classe.

Enfin, les noms qui sont donnés aux classes relèvent de l'analyse. Ils sont choisis pour résumer au mieux les caractéristiques rapprochant les ménages qui constituent la classe.

Par exemple, nous avons nommé le premier groupe de la typologie "l'utilisation de l'assistante maternelle déterminée par des contraintes d'organisation et d'offre, un faible impact de la prestation". Ce groupe possède, entre autres, trois caractéristiques qui fédèrent les individus qui le composent et que nous avons choisis pour le nommer : il s'agit en particulier de personnes utilisant une assistante maternelle pour faire garder l'enfant, pour lesquels les critères de choix principaux sont les contraintes d'organisation et le manque d'offre et qui auraient effectué le même choix sans la prestation. Tous les parents de ce groupe n'utilisent cependant pas une assistante maternelle, mais ils respectent alors les autres critères expliquant la constitution de cette classe

Le premier constat de cette typologie est la relation très forte entre le mode de garde choisi, et les contraintes des parents. Ainsi 6 groupes de parents ont été différenciés. Le facteur de différenciation déterminant est le mode de garde choisi.

Les trois premiers groupes correspondent à des parents faisant garder leurs enfants, respectivement par une assistante maternelle, à domicile, et par d'autres modes de gardes hors prestations. Les trois derniers correspondent à des parents gardant eux-mêmes leurs enfants, avec une différenciation selon le caractère plus ou moins contraint de cette organisation.

Plus précisément, les six groupes distingués sont détaillés ci-dessous :

- **le choix d'une assistante maternelle, déterminé par des contraintes d'organisation et d'offres, un faible impact de la prestation. 23% des familles interrogées**

Ces familles, souvent cadres ou professions intermédiaires, vivant en milieu rural, et ayant un enfant, ont fait le choix d'une assistante maternelle car ce mode de garde correspondait à leurs contraintes d'organisation. La fréquence des horaires décalés et des personnes ayant changé d'horaires ou de poste à l'arrivée de l'enfant confirme l'importance de ces contraintes. Les critères financiers ne sont que peu pris en compte, et la prestation n'a eu que peu d'influence sur un choix déterminé par d'autres contraintes. Dans certains cas cependant (le quart de ces familles), la PAJE a permis ce choix du mode de garde, le seul pouvant correspondre aux contraintes.

83% de ces familles utilisent une assistante maternelle comme mode de garde principal (23% de l'ensemble des familles). Les autres gardent en général elles-mêmes leurs enfants (14% contre 62% de l'ensemble). Les deux tiers bénéficient du complément mode de garde assistante maternelle, souvent en complément d'un CLCA à temps partiel (pour 18% de ces familles). Ces familles sont souvent soumises à des contraintes fortes d'organisation : 40% (contre 24%) ont changé d'horaires ou de poste avec l'arrivée de l'enfant (ce qui correspond notamment au complément CLCA temps partiel). Dans les trois quarts des cas, un conjoint travaille au moins de temps en temps, avec des horaires décalés (62% sur l'ensemble). Par ailleurs, dans 12% de ces ménages (contre 6%), les deux conjoints sont susceptibles de connaître des horaires décalés se chevauchant. Pour plus de la moitié de ces familles, les critères d'organisation ont été déterminants dans le choix, moins du quart ne les ayant pas du tout pris en compte.

Par ailleurs, près de la moitié estiment que leur choix a été déterminé principalement par le manque d'offre correspondant à leurs contraintes, le tiers n'ayant pas du tout pris en compte ce critère (contre 53% de l'ensemble de ces familles). Les critères financiers n'interviennent par contre que peu. Ils sont cités par 28% des familles (contre 51%) et ne font partie des critères principaux que pour 7% (contre 26%). En l'absence de prestation, les trois quarts de ces familles auraient effectué le même choix (contre la moitié de l'ensemble). Finalement, les deux tiers des familles de ce groupe pour lesquelles l'indicateur a été construit, sont dans la situation où la PAJE n'a pas eu d'autre impact que celui de diminuer la charge financière, le quart (contre 35%) dans celle où la PAJE a favorisé le libre choix.

Ces familles correspondent plutôt à des cadres (22% contre 15%), ou des professions intermédiaires (34% contre 22%). Il s'agit en particulier d'habitants de commune rurale (37% contre 23%), les villes de 200 000 habitants ou plus ainsi que l'agglomération parisienne sont peu concernées par cette problématique. Les familles nombreuses sont peu représentées ici (12% contre 21%), les familles de un enfant étant par contre fréquentes (53% contre 43%). 2% seulement de ces familles sont monoparentales. La tranche d'âge la plus fréquente correspond au 30-34 ans (48% contre 35%). Seules 2% des ces familles sont âgées de moins de 25 ans. Enfin, ces familles ne se différencient pas de l'ensemble quant au montant de la prestation, jugé en général adapté.

- **le choix d'une garde à domicile, déterminé par des contraintes d'organisation et d'offre, et permis par la prestation. 1% des familles¹⁹.**

Ce groupe est celui des utilisateurs d'une garde à domicile. Les fortes caractéristiques de ces parents, repérées ci-dessus, expliquent que le choix de ce mode de garde soit déterminant dans la constitution de la typologie²⁰. Les contraintes d'organisation sont encore plus fréquentes que pour le groupe précédent, mais les contraintes financières, bien que rarement les principales entrent également en ligne de compte. Ces familles ont une capacité financière élevée, habitent souvent dans l'agglomération parisienne et ont rarement un seul enfant. La garde à domicile, grâce au complément de la PAJE, est alors le mode de garde le mieux adapté aux contraintes d'organisation, et financièrement accessible ou le plus intéressant. La prestation est le plus souvent déterminante pour le libre choix.

Toutes les familles de ce groupe utilisent une garde à domicile. Tous les parents ayant un complément garde à domicile seul appartiennent à ce groupe, quelques familles ayant également un CLCA pouvant par contre être dans d'autres groupes (le premier et le troisième notamment). Comme les précédentes, ces familles sont souvent soumises à des contraintes fortes d'organisation : 56% (contre 24%) ont changé d'horaires ou de poste avec l'arrivée de l'enfant. Dans les trois quarts des cas, un conjoint travaille au moins de temps en temps, avec des horaires décalés (62% sur l'ensemble). Par ailleurs, dans 18% de ces ménages (contre 6%), les deux conjoints sont susceptibles de connaître des horaires décalés se chevauchant. Pour les deux tiers de ces familles, les critères d'organisation ont été déterminants dans le choix, 10% seulement ne les ayant pas du tout pris en compte. Par ailleurs, près de la moitié estiment que leur choix a été déterminé principalement par le manque d'offre correspondant à leurs contraintes, un peu plus du quart n'ayant pas du tout pris en compte ce critère (contre 53% de l'ensemble de ces familles). Les critères financiers interviennent également, bien que moins que pour l'ensemble. Ils sont cités par 41% des familles (contre 51%) et ne font partie des critères principaux que pour 14% (contre 26%). Les deux tiers des familles de ce groupe pour lesquelles l'indicateur a été construit, sont dans la situation où la PAJE a favorisé le libre choix, le quart correspondant à une situation où la PAJE n'a pas eu d'impact autre que de diminuer la charge financière.

Ces familles correspondent principalement à des cadres (72% contre 15%). Il s'agit en particulier d'habitants de l'agglomération parisienne (72% contre 30%). Les deux tiers de ces familles ont au moins deux enfants (contre 47%). 1% seulement de ces familles sont monoparentales. Les tranches d'âge les plus fréquentes correspondent au 30-34 ans (47% contre 35%) et aux 35-39 ans (32% contre 20%). Moins de 1% des ces familles sont âgées de moins de 25 ans.

Enfin, ces familles ne se différencient pas de l'ensemble quant au montant de la prestation, jugé en général adapté.

¹⁹ Ce chiffre correspond aux résultats après redressement. La surpondération des parents bénéficiant d'un CMG garde à domicile permet cependant d'obtenir un effectif suffisant pour que les résultats soient significatifs.

²⁰ D'ailleurs, ce groupe est celui qui se constitue en premier, et est robuste aux différences introduites dans les variables permettant de construire la typologie.

- **d'autres modes de garde, avec une prédominance des contraintes financières. 13% des familles**

Ces familles se caractérisent par le recours à des modes de garde (notamment crèche et grands parents) qui ne donnent pas droit à de complément et la plupart n'ont que la prestation de base. Le choix du mode de garde est ici, plus que pour les deux autres groupes ne gardant pas leur enfant, déterminé par des contraintes financières. Ces familles peuvent cependant rencontrer des contraintes d'organisation importantes, mais l'aspect financier les a conduites à des choix parfois moins bien adaptés à leur organisation, et elles sont nombreuses à rencontrer des difficultés. Il s'agit en particulier de jeunes parents, plutôt ouvriers, avec un seul enfant. Elles ne sont pas plus nombreuses que les autres familles à souhaiter s'arrêter de travailler. Il est ici difficile de déterminer l'impact de la prestation sur leurs comportements. Des compléments modes de garde plus élevés auraient peut-être conduits à un arbitrage différent, en faveur d'une assistante maternelle.

Ces familles utilisent des modes de garde ne donnant pas droit à un complément de la PAJE : 27% (contre 4%) utilisent une crèche collective, 32% (contre 6%) les grands-parents. Les autres familles gardent elles-mêmes leurs enfants (20%), souvent sans CLCA. 9% utilisent une assistante maternelle, et se partagent alors entre les familles ayant un complément mode de garde, et celles n'en ayant pas. Finalement, 85% des ces familles (contre 48%) n'ont que l'allocation de base, 11% ont aussi un CLCA à temps partiel, 4% un Complément mode de garde. Le quart de ces familles sont dans une situation où les deux parents peuvent avoir des horaires décalés et 40% ont changé d'horaires ou de poste. Ces parents connaissent donc des difficultés liées aux horaires plus fréquentes que ceux des groupes précédents, mais les contraintes d'organisation ont eu un impact plus faible dans le choix du mode de garde. Les critères financiers ont ici été prépondérants. Ainsi, ces parents sont moins nombreux que ceux des deux groupes précédents, 42%, à avoir intégré les critères d'organisation dans les deux principaux, plus nombreux, 40%, à ne pas les avoir pris en compte. Les critères liés à l'offre ne sont que peu intervenus, alors que les contraintes financières sont particulièrement importantes : les deux tiers des parents les ont prises en compte. Cette plus forte implication des critères financiers a conduit à un mode de garde moins bien adapté à l'organisation des familles, et plus du quart rencontrent des difficultés d'organisation pour la garde de l'enfant. Cependant, ces parents ne sont pas plus nombreux que les autres à déclarer qu'ils auraient préféré s'arrêter de travailler.

Il s'agit un peu plus souvent de parents exerçant une profession d'ouvriers (42% contre 37%, et moins de 30% pour les familles des deux autres groupes). Il s'agit en particulier de familles d'un enfant (61%). 7% sont des familles monoparentales (proportion proche de l'ensemble, plus élevée que pour les deux autres groupes précédents), âgées de moins de 25 ans (32%) ou de 25-29 ans (32%).

Enfin, ces familles ne se différencient pas de l'ensemble quant au montant de la prestation, jugé en général adapté.

- **Une garde par les parents choisie, un CLCA qui joue son rôle. 36% des familles**

Ces parents gardent eux-mêmes leur enfant, qu'ils se soient arrêter de travailler ou qu'ils s'organisent pour y parvenir. Il s'agit de couples plutôt âgés, habitant dans des grandes villes, et ayant plusieurs enfants. Le CLCA semble avoir ici joué son rôle : lorsqu'ils ne travaillent pas, la prestation a en général été le moteur du libre choix, ou bien a permis d'accéder à un mode de garde correspondant aux contraintes. Lorsque les parents travaillent, ils n'auraient pas souhaité s'arrêter et le CLCA n'est pas incriminé.

94% de ces familles gardent elles-mêmes leurs enfants, 80% ayant un parent au foyer. Elles sont particulièrement nombreuses (10% contre 6%) à bénéficier d'un CLCA de rang 1 à temps plein, ainsi que d'un CLCA de rang 2 à temps plein (30% contre 20%). La moitié cependant ne touche que l'allocation de base. Le conjoint actif ne connaît pas plus que les autres des horaires décalés. Le choix est en général déterminé par le bien-être de l'enfant, plus que par des contraintes d'organisation, d'offre, ou financières. Lorsqu'ils ne travaillent pas, les parents concernés sont satisfaits de ce choix. Lorsqu'ils sont actifs, ils n'auraient pas souhaité s'arrêter de travailler. Ces parents sont alors un peu plus nombreux que l'ensemble, 44% contre 35%, à être dans le groupe où la prestation a permis le libre choix. Par ailleurs, 22% contre 11% sont dans celui des parents qui auraient préféré un autre mode de garde, mais pour lesquels la prestation a permis une solution satisfaisante.

Ces familles sont un peu plus nombreuses que l'ensemble à être des ouvriers (41% contre 37%), ou des indépendants (10% contre 6%). Les deux tiers ont deux enfants ou plus, aucune ne sont monoparentales. Elles sont deux fois plus nombreuses que les autres (14%), à être âgées de plus de 40 ans. Il s'agit en particulier de familles vivant dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus hors agglomération parisienne (29% contre 24%).

- **Un arrêt de travail contraint par des critères financiers, 18% des familles.**

Ces familles gardent elles-mêmes leurs enfants, et comptent en général un parent au foyer. Elles se partagent entre celles qui bénéficient d'un CLCA, et celles qui n'ont que la prestation de base. Plutôt de catégorie socio-professionnelle ouvrière, avec des horaires relativement standards, ces personnes intègrent certes des critères d'organisation dans leur choix, mais accordent une très grande importance aux critères financiers. L'arrêt de travail a souvent été vécu comme une contrainte, et la PAJE a relativement peu permis le libre choix.

89% des ces familles gardent elles-mêmes leurs enfants,. Dans 85% des cas, un parent est au foyer. Ces familles ont alors soit la prestation de base seule (44%), soit d'un CLCA à taux plein : 41% bénéficient d'un CLCA de rang 2, 9% d'un CLCA de rang 1. Les contraintes d'organisation sont là encore souvent citées pour expliquer le choix (par les trois quarts des parents, contre la moitié sur l'ensemble), ainsi que les critères d'offre (les deux tiers des parents, contre 43%). Les principaux motifs de l'arrêt de travail sont relatifs aux contraintes financières. C'est ce groupe qui est le plus nombreux, 50%, à les mentionner comme critère de choix principal, 10% seulement ne l'ayant pas pris en compte. A noter d'ailleurs que les parents actifs de ce groupe ne sont pas plus nombreux à connaître des horaires décalés que l'ensemble des parents. Les familles de ce groupe sont alors les plus nombreuses à correspondre à une situation où la PAJE n' a pas permis le libre choix (18% contre 11%), les moins nombreuses à être dans celle où la PAJE a permis le libre choix (29% contre 36%). Les ménages ouvriers sont très nombreux dans cette catégorie (53%). Les familles de deux enfants sont sur-représentées (44% contre 35%).

Des familles monoparentales ne travaillant pas qui gardent leur enfant: 9%

Il s'agit de familles monoparentales, gardant pour la plupart leur enfant, souvent inactives et ne bénéficiant que de la prestation de base. Si nombreux sont les parents de ce groupe qui souhaiteraient travailler, l'impact de la PAJE par rapport aux difficultés d'accès au marché du travail est difficile à évaluer.

80% de ces familles gardent leur enfant, la plupart sont inactives ou au chômage. 83% d'entre elles ne bénéficient que de l'allocation de base. Toutes sont monoparentales. Plus du quart d'entre elles (contre 16%) déclarent rencontrer des difficultés d'organisation pour la garde de l'enfant. Les critères proposés, d'offres, d'organisation n'entrent que peu en ligne de compte, seuls les critères financiers étant mentionnés, par les deux tiers de ces parents. Ces familles, inactives, sont en particulier dans la situation où, ne travaillant pas à la naissance de l'enfant, la question de la garde ne s'est pas posée. Pour les autres, le fait de ne pas travailler est souvent vécu comme une contrainte. L'impact de la PAJE est ici difficile à évaluer, le fait de ne pas travailler étant plus liée au marché de l'emploi qu'aux modes de garde.

Parmi les parents ayant de fortes contraintes d'organisation, on distingue ainsi :

- ceux qui sont confrontés à un manque d'offre, notamment en milieu rural, et s'orientent de préférence vers une assistante maternelle. Le Prestation n'a que peu d'impact sur ce choix, très contraint par d'autres critères que financiers.
- Les parents ayant une capacité financière importante, avec en particulier au moins deux enfants, et habitant dans l'agglomération parisienne, pour lesquelles la garde à domicile est un mode de garde financièrement accessible, voire intéressant, et correspondant le mieux à leurs contraintes. Le complément mode de garde a alors permis cette accessibilité financière.
- Le choix d'un autre mode de garde (crèche, ou grands-parents) est en revanche déterminé plus par les contraintes financières. Les horaires décalés sont cependant fréquents, et les difficultés d'organisation existent. Les familles concernées sont d'ailleurs souvent d'un milieu plus modeste que les précédentes, elles sont également plus jeunes, plus souvent monoparentales, et avec un seul enfant.
- Ceux qui se sont arrêtés de travailler du fait de l'importance des contraintes financières en sus des contraintes d'organisation. Ces familles, souvent ouvrières, avec deux enfants, sont notamment dans la situation où la PAJE n'a pas permis le libre choix. L'arbitrage financier a conduit ici les parents à s'arrêter de travailler, arrêt souvent vécu comme une contrainte, et les compléments modes de garde n'ont pas suffi pour accéder à un mode de garde.

Parmi les parents pour lesquels les contraintes d'organisation sont faibles, on distingue ainsi :

- les parents ayant arrêté de travailler par choix, ce choix n'intégrant que peu les critères d'organisation, d'offres ou financiers. Pour ces familles, notamment des couples avec plusieurs enfants, plutôt âgés, le CLCA a souvent permis le libre choix.
- Les familles monoparentales, inactives, qui ne bénéficient que de l'allocation de base et qui gardent leurs enfants. Pour ces familles, l'impact de la PAJE est difficile à évaluer. L'allocation de base permet avant tout un soutien financier, à des personnes par ailleurs éloignées du marché de l'emploi.

CONCLUSION

Les parents d'enfants nés après le 1^{er} janvier 2004 bénéficient d'un nouveau système de prestation, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. Ce système, dont la création a été annoncée au cours de la conférence de la famille 2003, a pour objectif de simplifier les prestations existant jusqu'à cette date, et de soutenir au mieux financièrement les parents afin de leur permettre de choisir le mode de garde qui leur convient le mieux, ainsi que de pouvoir réduire ou arrêter leur activité professionnelle.

La montée en charge de ce nouveau dispositif ainsi que les caractéristiques des parents qui en bénéficient ont été étudiées en 2004 et en 2005 à partir des données de gestion des Caisses d'Allocations Familiales. L'enquête réalisée par le CRÉDOC à la demande de la CNAF et en collaboration avec la DREES, a porté sur 3000 familles bénéficiaires du dispositif. Ces parents d'un enfant né entre septembre et décembre 2004, ont été interrogés au cours des mois de septembre et octobre 2005.

L'enquête a permis :

- d'affiner les connaissances sur les caractéristiques des familles utilisatrices, et sur les différences de ces caractéristiques en fonction des volets de la PAJE utilisé;
- d'analyser l'appropriation du dispositif par les bénéficiaires, en ce qui concerne la compréhension des documents, la perception du service rendu, les opinions sur les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou encore la comparaison avec l'ancien système par les parents qui l'ont également connu;
- de comprendre les modalités de choix des modes de garde, les contraintes auxquelles sont soumis les parents et les logiques d'utilisation de la prestation en fonction de ces contraintes. L'enquête a également permis d'apporter des éléments sur l'impact de la prestation sur le libre choix des familles en termes de mode de garde.

Les caractéristiques des familles allocataires de la PAJE

Le premier constat est celui d'une grande diversité des profils des bénéficiaires.

Plus de 9 bénéficiaires sur 10 de la PAJE sont des couples, une famille sur cinq compte trois enfants ou plus, près de la moitié, 43%, bénéficient de la prestation pour son premier enfant. Les niveaux de diplôme de la personne de référence sont très variables. Dans 43% des ménages, la personne de référence n'a pas de diplôme autre que le CAP ou BEP, dans 38%, elle détient un diplôme de niveau bac + 2 ou plus. Les ouvriers représentent un peu plus du tiers de l'échantillon, les cadres et les professions intermédiaires également le tiers. Seuls 5% des ménages touchant la PAJE exercent un métier indépendant.

La situation par rapport au travail diffère également selon les familles : si dans près de la moitié des cas, 42%, les ménages sont composés de couples bi-actifs, 47 % des familles ne comprennent qu'un actif occupé. Dans un ménage sur 10 bénéficiaires, il n'y a pas d'actif occupé.

Dans 40% des ménages composés d'un couple bi-actif, ou d'une personne seule active, au moins un actif est à temps partiel. La situation la plus fréquente est alors celle d'un temps partiel à au moins 80%.

Les horaires décalés des personnes qui travaillent, c'est à dire en dehors des plages horaires du lundi au vendredi, de 8h à 18h, sont fréquents : dans 70% des ménages, au moins un des parents est concerné. 7% cependant ont des horaires décalés sur des périodes similaires.

Les difficultés les plus fréquentes s'observent le matin avant 8 heures, le soir entre 18h et 21h, ou encore le samedi.

Des différences importantes de profil apparaissent selon la prestation dont bénéficient les familles :

- les bénéficiaires de la prestation de base seule comptent plus de familles monoparentales (13%) que l'ensemble. Les personnes de référence tendent à être moins diplômées et les employés, ouvriers ou inactifs y sont particulièrement nombreux. Le tiers des familles sont bi-actives. Les familles sans actifs occupé y sont deux fois plus nombreuses que parmi l'ensemble des allocataires
- les familles bénéficiant d'un CLCA à temps plein possèdent des caractéristiques différentes selon le rang du CLCA. Les CLCA de rang 2 tendent à être utilisés plutôt par des ménages ouvriers, d'un niveau de diplôme CAP ou BEP. Il s'agit notamment de ménages dans lesquels le parent actif a des horaires décalés. Ces difficultés liées aux horaires s'observent également parmi les personnes ayant requis un CLCA de rang 1, mais l'utilisation est le fait de toutes les catégories socio-professionnelles, sans que certaines en aient un usage plus fréquent que les autres;
- les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel sont des personnes plutôt plus diplômées que les autres. Les catégories socio-professionnelles de ces bénéficiaires ne se différencient que peu de celles de l'ensemble. Les professions intermédiaires sont légèrement plus fréquentes parmi les bénéficiaires d'un CLCA à temps partiel de rang 1. Les situations dans lesquelles les deux parents peuvent être amenés à avoir des horaires décalés au même moment sont par ailleurs un peu plus répandues que parmi les autres ménages, ce qui peut expliquer en partie le recours au temps partiel.
- Les parents utilisant un complément mode de garde sont presque tous des couples. La personne de référence est souvent diplômée d'au moins un bac plus 2 et les catégories cadres et intermédiaires sont fortement représentées. Il peut s'agir là également de personnes ayant des horaires décalés. Les caractéristiques des familles bénéficiant d'un CMG garde à domicile se différencient sur ces points encore plus fortement que celles des parents ayant choisi une assistante maternelle. La garde à domicile est en particulier utilisée par des parents de familles nombreuses. Les cadres et les personnes diplômées du supérieur constituent plus des trois quarts des familles utilisant cette prestation. Les horaires décalés des deux parents sont par ailleurs particulièrement fréquents.

Perception du service rendu par la prestation et opinions envers les relations avec la CAF

Les parents interrogés sont dans l'ensemble très satisfaits du service rendu par la prestation et des relations avec la CAF. Près de la moitié, 42%, estiment que l'allocation dont ils bénéficient est une aide financière tout à fait importante, et 34% qu'elle est une aide financière plutôt importante. 41% sont tout à fait satisfaites de la constitution du dossier, et 51% le sont plutôt. Les taux de satisfaction envers la facilité à monter le dossier, la clarté des documents à remplir, l'aide de la CAF pour remplir les imprimés sont ainsi proches, ou supérieurs, de 90%. Seule l'information écrite communiquée par la CAF obtient un taux de satisfaction inférieur, mais qui reste très élevé à 82%. Malgré la simplicité perçue de ce dossier, près d'un allocataire sur cinq déclare avoir eu besoin d'aide pour le remplir. Le plus souvent, ces allocataires se sont alors tournés vers leur CAF.

En raisonnant "toutes choses égales par ailleurs", les bénéficiaires des CLCA de rang 1 ou 2, à taux partiel ou à taux plein, sont moins nombreux que les autres à estimer que l'allocation financière est une aide importante. Sur ce point, les plus satisfaits sont les bénéficiaires d'un complément mode de garde assistante maternelle. Les bénéficiaires de CLCA sont également plus nombreux à avoir eu besoin d'aide pour remplir le dossier. Par ailleurs, si les personnes interrogées comprennent globalement bien les conditions d'accès à ces compléments, elles sont nombreuses, 58%, à penser que la durée des CLCA de rang 1 est trop brève et suggèrent en particulier de la porter à un an. 85% des bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 à taux partiel, 65% dans le cas d'un CLCA de rang 1 à taux plein, estiment que la durée de cette prestation devrait être allongée.

Enfin, les avis sont partagés sur les apports du nouveau système comparé à l'ancien. Ainsi, parmi les parents qui ont bénéficié de l'ancien système pour un aîné, environ le quart estime la PAJE plus facile à comprendre et 48% jugent les deux systèmes équivalents. Le quart également trouve la PAJE financièrement plus intéressante et 50% l'estiment équivalente.

Là encore, ce sont les bénéficiaires d'un CLCA qui sont les plus critiques envers la PAJE : seuls 19% des personnes qui bénéficiaient de l'APE et qui touchent maintenant un CLCA l'estiment financièrement plus intéressant, et 18% plus simple à comprendre. Parmi les personnes qui touchent un complément mode de garde et qui touchaient avant l'AFEAMA ou l'AGED, 40% jugent au contraire la PAJE plus intéressante financièrement et près de la moitié l'estiment plus facile à comprendre.

La PAJE et le libre choix

Le choix des parents gardant eux-mêmes leur enfant repose d'abord sur critères de bien être de l'enfant, puis sur des critères financiers, et enfin sur des incompatibilités entre horaires de travail et offres de garde. Quelques différences apparaissent cependant selon les prestations :

- Les parents bénéficiant de la prestation de base seule sont nombreux à évoquer le bien-être de l'enfant, ou encore le fait qu'ils ne travaillaient de toute façon pas. Les contraintes financières apparaissent également, mais ne sont que peu associées à des difficultés organisationnelles ou liées à l'offre. Un peu plus de la moitié des ces familles déclarent qu'elles auraient aimé continuer à travailler au moment où elles ont arrêté. Pour ces familles, par ailleurs pour certaines relativement éloignées du marché de l'emploi, garder elles-mêmes leur enfant résulte donc plus d'une situation antérieure, que d'un réel choix.
- Les parents bénéficiant d'un CLCA de rang 1 à taux plein sont les plus nombreux à mettre en avant le bien-être de l'enfant, les moins nombreux à évoquer les contraintes financières. Ces contraintes existent cependant, et restent plus fréquentes que celles liées à l'offre ou à l'organisation des horaires de travail.
- Les parents bénéficiant d'un CLCA de rang 2 évoquent en particulier des contraintes financières, éventuellement couplées avec des contraintes organisationnelles et d'offres.

Le choix des parents de recourir à un mode de garde ou d'accueil, plutôt que de s'arrêter de travailler, repose également d'abord sur le bien être de l'enfant. Les critères d'organisation, ainsi que les contraintes liées à l'offre, sont également importantes. Pour les parents bénéficiant d'un complément mode de garde, les contraintes financières n'ont que peu pesé dans leur choix, et ne constituent que marginalement le seul critère de choix. Ce constat explique probablement que ces parents sont relativement nombreux, 75% parmi ceux bénéficiant d'un CMG assistante maternelle, 60% dans le cas d'un CMG garde à domicile, à déclarer qu'ils auraient certainement ou probablement effectué le même choix en l'absence de prestation.

Par ailleurs, seules 14% de ces familles ont envisagé de s'arrêter de travailler dans le cadre d'un CLCA. Si elles ne l'ont pas fait, c'est le plus souvent parce qu'il était financièrement plus intéressant de continuer à travailler.

Globalement, sur l'ensemble des prestations, un indicateur a été construit à partir du comportement en l'absence de prestation et du souhait d'un autre mode de garde, permettant de mesurer l'impact de la PAJE sur le libre choix :

- Pour un peu plus d'un parent sur 10, la prestation n'a pas permis le libre choix : ces familles auraient préféré un autre mode de garde, et auraient eu le même comportement en l'absence de prestation ;
- Pour le tiers des familles, la prestation a allégé la charge financière, sans impact sur le choix. Ces familles auraient eu le même comportement en l'absence de prestation, et n'auraient pas souhaité un autre mode de garde ;
- Pour 19% des familles, la prestation a permis l'accès à un mode de garde qui n'est pas souhaité en priorité ;
- Enfin, pour 35% des familles, la prestation a permis le libre choix : ces familles n'auraient pas souhaité un autre mode de garde, et auraient eu un comportement différent sans la prestation.

Une régression logistique effectuée sur cet indicateur ainsi qu'une typologie croisant modes de garde, contraintes, caractéristiques socio-démographiques et impact de la prestation, permet de mieux comprendre cet indicateur. Ainsi :

- A caractéristiques égales, les personnes bénéficiant d'un complément mode de garde assistante maternelle ont la probabilité la plus forte d'être dans la situation où la prestation n'a eu un impact que sur la charge financière. La typologie montre que c'est le cas en particulier pour des parents ayant des horaires décalés, de fortes contraintes d'organisation, qui priment devant les contraintes financières. Par ailleurs, ils n'ont pas trouvé d'offres correspondant à ces contraintes, en dehors d'une assistante maternelle. Le choix a donc été très restreint, ce qui explique que le comportement ait été le même en l'absence de prestations. La PAJE a cependant permis d'alléger la charge financière de ce mode de garde,
- Les personnes bénéficiant d'un complément mode de garde à domicile ont la probabilité la plus élevée d'être dans la situation où la PAJE a permis le libre choix. Là encore, la typologie montre que ces parents, plus encore que les précédents, connaissent de très fortes contraintes d'organisation, se sont heurtées au manque d'offres, et ont également effectué un arbitrage financier. Pour ces familles, notamment cadres, avec plusieurs enfants, la prestation a alors permis d'utiliser une garde à domicile;
- Les personnes bénéficiant d'un CLCA à taux plein ont une probabilité forte à la fois d'être dans une situation où la prestation n'a pas permis le libre choix, et dans une situation où la prestation n'a pas optimisé le libre choix. Plus précisément, la typologie distingue :

- Des parents pour lesquels le CLCA a permis le libre choix, ou du moins d'accéder à cette solution qui n'est pas forcément la première souhaitée, mais qui concilie les autres contraintes. Ces parents ont en général fondé leur choix sur le bien être de l'enfant et sont le plus souvent satisfaits de leur choix.
- Des parents pour lesquels le CLCA n'a pas permis le libre choix. Ces parents auraient souhaité s'arrêter de travailler, mais n'ont pas trouvé de mode de garde correspondant à leurs contraintes financières et d'organisation. Les compléments mode de garde de la PAJE n'ont donc ici pas suffi pour permettre le libre choix. Ce dernier a cependant pu également être compromis par le manque d'offre, et le montant des compléments ne peut seul suffire à expliquer cette absence de libre choix.

Enfin :

- Les compléments modes de garde jouent bien leur rôle pour les parents qui en bénéficient, mais n'ont pas toujours permis aux parents qui n'en bénéficient pas d'accéder au mode de garde souhaité. Cependant, leur montant n'est pas forcément le seul en cause, de nombreux parents signalant qu'ils n'ont pas trouvé d'offre correspondant à leurs contraintes, ou encore n'ayant pu obtenir la place en crèche souhaitée;
- Les compléments libre choix d'activité jouent bien leur rôle. En particulier, rares sont les parents qui souhaitaient s'arrêter de travailler, et qui ne l'ont pas fait pour des raisons financières.

Les modalités d'utilisation du CLCA de rang 1

Les logiques d'utilisation du CLCA de rang 1 à taux partiel ne se différencient que très peu de celles du CLCA de rang 2 à taux partiel. En revanche, des différences apparaissent en ce qui concerne le CLCA à taux plein. En particulier, alors que le CLCA de rang 2 est utilisé par des familles plutôt modestes, faiblement diplômées, et pour lesquelles l'interruption d'activité est fortement compensée par la prestation, le CLCA de rang 1 est utilisé de manière équivalente par les différents profils de familles. Par ailleurs, le choix du CLCA de rang 1 est fondé, plus souvent que dans le cas du rang 2, sur le bien être de l'enfant, moins souvent sur les contraintes financières. En revanche, les bénéficiaires d'un CLCA de rang 1 restent nombreux, près de 40%, à déclarer qu'ils auraient souhaité continuer à travailler. Ils sont même plus nombreux que ceux de rang 2, à être dans une situation où la PAJE n'a pas permis le libre choix : ils auraient souhaité continuer à travailler, mais ce seraient arrêtés même en l'absence de prestation. Ces constats permettent d'identifier trois logiques d'utilisation :

- Une logique de prolongation du congé maternité : elle correspond à des familles ayant choisi de s'arrêter de travailler et qui ne souhaitaient pas continuer au moment de ce choix, en particulier pour des raisons fondées sur le bien-être de l'enfant.
- Une logique d'attente d'un mode de garde : elle correspond à des familles qui auraient souhaité continuer à travailler, mais qui n'ont pu le faire immédiatement à la fin de leur congé maternité, car elles n'ont pas trouvé de mode de garde adapté à leurs contraintes
- Une logique proche de celle des utilisateurs d'un CLCA de rang 2. Ce sont des familles pour lesquelles l'arrêt de travail est un choix de mode de garde, ou une contrainte, au delà du court terme du CLCA de rang 1. Le constat que le tiers des femmes qui bénéficiaient d'un CLCA de rang 1 ne touchaient plus la prestation, mais n'avaient pas repris le travail au moment de l'enquête, confirme l'existence de cette fonction.

La situation familiale : Les familles monoparentales et les familles nombreuses

La logique d'utilisation des familles nombreuses ne se différencie que très peu de celles de l'ensemble. La présence d'au moins trois enfants augmente la probabilité de recourir à un complément garde à domicile.

En revanche, les familles monoparentales ont une logique d'utilisation très spécifique. Elles sont particulièrement nombreuses à ne bénéficier que de l'allocation de base, et à ne pas travailler. La typologie a permis d'isoler des caractéristiques fréquentes de ces familles. Il s'agit ainsi très souvent de personnes ne travaillant pas : 67% des familles monoparentales bénéficiant de la prestation sont inactives ou au chômage. Rares sont alors celles qui bénéficient d'un complément libre choix. Les critères financiers ont alors une très grande importance pour la garde de l'enfant, et, ces personnes ne travaillant pas, gardent elles-mêmes leurs enfants. Elles sont nombreuses à rencontrer des difficultés d'organisation et à souhaiter un mode de garde. Plus que le montant des compléments mode de garde, c'est alors l'accès à un emploi d'une part, à des modes de garde temporaires d'autre part, qui freinent le libre choix.

La plupart des documents cités sont disponibles sur Internet

- *L'e-ssentiel, Recherches et Prévisions* et les *Dossiers d'Etudes*, publications de la Caisse Nationale des Allocations Familiales peuvent être consultés sur le site : <http://www.cnaf.fr>, rubrique "Publications"
- *Etudes et Résultats*, publication de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère de la Santé et des Solidarités sont consultables sur le site : <http://www.sante.gouv.fr>, rubrique "Recherches, études et statistiques".
- Les rapports pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille sont disponibles sur le site : <http://www.social.gouv.fr/hm/dossiers/hcpf/sommaire.htm>
- Une présentation générale de la PAJE pour les allocataires est disponible sur le site : <http://www.caf.fr>, rubrique « Toutes les prestation ».

I. BIBLIOGRAPHIE

Présentation de la Prestation d'accueil du jeune enfant

- *Allocations familiales, Vos prestations 2004, brochure d'information.*
- *Allocations familiales, La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, brochure d'information.*

Bilans préalables à la mise en place de la Prestation d'accueil du jeune enfant :

- *Frédérique LEPRINCE, L'accueil des jeunes enfants en France : Etat des lieux et pistes d'amélioration, Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, Janvier 2003.*
- *Valérie ALBOUY et Nicole ROTH, Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie, Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.*
- *François LEGENDRE, Jean-Paul LORGNET, Ronan MAHIEU, Florence THIBAUT, "Etat des lieux des prestations petite enfance avant la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant", L'e-ssentiel, 2003, n°16.*
- *François LEGENDRE, Jean-Paul LORGNET, Ronan MAHIEU, Florence THIBAUT, "Les aides publiques à la garde des jeunes enfants. Une analyse à partir du modèle MYRIADE", Recherches et Prévisions, n°75, mars 2004, p.5-20.*
- *Claude GAILLARD, Assemblée Nationale, Rapport présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiale et sociales sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004, Tome III, Famille, rapport n°1157, 27 octobre 2003. (Disponible en ligne : <http://www.assemblee-nat.fr/12/rapports/r1157-t3.asp>). Cf. le chapitre II : "La Conférence de la famille de 2003 : mieux accueillir le jeune enfant".*

Bilan de la montée en charge de la Prestation d'accueil du jeune enfant :

- Ronan MAHIEU, Jérôme MINONZIO, Muriel NICOLAS, "La Montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant", *L'e-ssentiel*, n°31, novembre 2004.
- Ronan MAHIEU, "La PAJE après 18 mois de montée en charge", *L'e-ssentiel*, octobre 2005, n° 42

Publications des premiers résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires de la Prestation d'accueil du jeune enfant :

- Delphine CHAUFFAUT, Jérôme MINONZIO, Muriel NICOLAS, Christine OLM, Marie-Odile SIMON, "La Prestation d'accueil du jeune enfant : un dispositif globalement apprécié par ses bénéficiaires", *L'e-ssentiel*, février 2006, n°46.
- Delphine CHAUFFAUT, Jérôme MINONZIO, Muriel NICOLAS, Christine OLM, Marie-Odile SIMON, "Le libre choix permis par la Prestation d'accueil du jeune enfant en matière de conciliation vie et vie professionnelle", *L'e-ssentiel*, juillet 2006, n°51 (à paraître).

Autres enquêtes citées :

Enquête CNAF CREDOC sur les sortants de l'APE :

- Marie-Odile Simon, Remi Gallou, *Le Devenir des Sortants de l'allocation parentale d'éducation. Enquête réalisée à la demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales*, Rapport du Crédoc, n°R202, juillet 1999

Enquête CRÉDOC, DARES/DGEFP/DREES auprès de 1004 femmes ayant un enfant de moins de 3 ans et s'étant arrêté de travailler pour s'en occuper (Février 2003) :

- Dominique MÉDA; Marie WIERINK, Marie-Odile SIMON, "Pourquoi certaines femmes s'arrêtent de travailler à la naissance de leur enfant ?", DARES, *Premières informations et premières synthèses*, juillet 2003, n°29.

Enquête DREES/CNAF/CERC sur les Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants de moins de 3 ans (2002) :

- Marie RUAULT, Audrey DANIEL, "Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002, *Etudes et Résultats*, 2003, n° 235.
- Ronan MAHIEU, " Les modes d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans : effets d'offres et de demande", *Recherches et Prévisions*, décembre 2005, n°82.
- Sophie BRESSE, Bénédicte GALTIER, "La Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles", *Etudes et Résultats*, février 2006, n°465.
- Danielle BOYER, Muriel NICOLAS, "La disponibilité des pères : conduite par les contraintes de travail des mères ?", *Recherches et Prévisions*, juin 2006, n°84 (à paraître).

Références générales sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle :

- Elisabeth ALGAVA, Marie RUAULT, "Les assistantes maternelles : une profession en développement", *Etudes et Résultats*, 2003, n° 232.
- Dominique ANXO, "Les déterminants socio-économiques de l'utilisation des congés parentaux par les pères. Une analyse comparative entre la France et la Suède"? *Recherches et Prévisions*, juin 2006, n°84 (à paraître).
- P. CROUTTE, Julien DAMON, Georges HACHTUEL, Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants, Données CREDOC 2003, *L'e-ssentiel*, 2003, n° 11.
- Mary DALY, Katherine RAKE, *Gender and the Welfare State. Care, Work and Welfare in Europe and the USA*, Polity Press, 2003. 212 pages.
- Anne EYDOUX, Les métiers de la petite enfance à l'épreuve des horaires atypiques. Les leçons des structures expérimentales, *Recherches et prévisions*, 2005, n° 80.

- Jeanne FAGNANI, Marie-Thérèse LETABLIER, "La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ?", DARES, *Premières informations et premières synthèses* 01.2, 2003.
- Olivier GUILLOT, Une analyse du recours aux services de garde d'enfants, *Economie et statistique*, n° 352-353, 2002.
- Alexandra JÖNSSON, "Les politiques familiales et le genre : vers une convergence européenne ?", *L'essentiel*, octobre 2004, n°30.
- Marie-Thérèse LETABLIER, Marie-Thérèse LANQUETIN, *Concilier travail et famille en France : approches socio-juridiques*, Rapport de recherche du Centre d'Etudes de l'Emploi, juin 2005, n°22.
- Céline MARC, "L'Influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE", *Recherches et Prévisions*, mars 2004, n°75.
- Sonya MICHEL, Rianne MAHON, *Child Care Policy at the Crossroads. Gender and Welfare state restructuring*, New-York, Londres, Routledge, 2002, 350 p.
- Jérôme MINONZIO, Nathalie MOREL (coord.), "Genre et Etat-providence, Les réformes des politiques familiales en Europe et en Amérique du Nord", *Recherches et Prévisions*, n°83, mars 2006.
- Julia S. O'Connor, Ann Shola Orloff et Sheila Shaver, 1999, *States, Markets, Families : gender, Liberalism et Social Policy in Australia, Canada, Great Britain and the United States*, Cambridge University Press, 281 pp.

II. FONCTIONNEMENT DE LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) est une prestation unique et globale, qui se substitue, pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004, à cinq prestations préexistantes destinées à aider les parents à couvrir les frais liés à la naissance et la garde de leur(s) enfant(s). La PAJE est une prestation versée sous conditions de ressources et de rang de naissance des enfants.

Ainsi, la PAJE remplace les cinq prestations suivantes relatives à la petite enfance :

- ***L'Allocation Pour Jeune Enfant (courte et longue) (APJE)**, destinée aux parents de jeunes enfants ;*
- ***L'Allocation Parentale d'Education (APE)**, qui permet aux parents de s'arrêter de travailler pour élever leurs enfants, à partir du deuxième enfant ;*
- ***L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA) ;***
- ***L'Allocation pour Garde d'Enfant à Domicile (AGED) ;***
- ***L'Allocation d'Adoption (AA).***

Pour une présentation plus précise de ces cinq prestations, on se référera au guide pour les allocataires (brochure "Nos prestations 2006"). Ces prestations continuent d'être servies aux enfants nés avant le 31 décembre 2004.

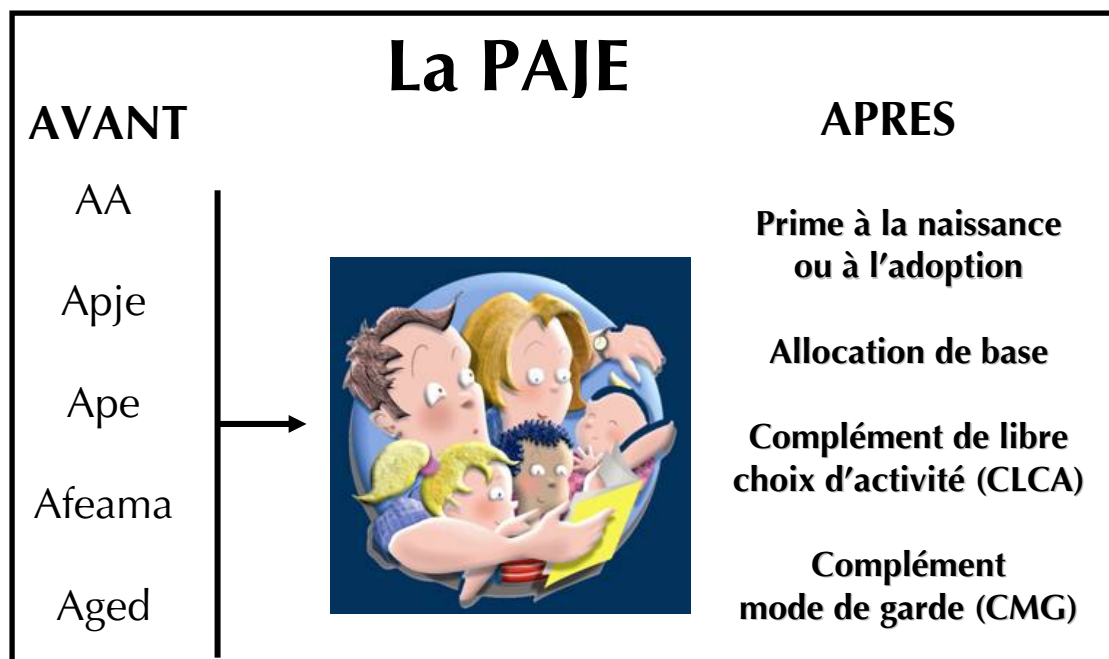
La PAJE a été créée pour simplifier ce dispositif de prestations (APJE, APE, AFEAMA, AGED, AA) en respectant plusieurs principes :

- ***le libre choix par les parents du mode d'accueil pour leur enfant ;***
- ***le libre choix d'activité ou non (activité professionnelle) ;***

Parallèlement, la PAJE est conçue comme une prestation simple tant par son caractère unique que par l'allègement des démarches/formalités à effectuer.

La PAJE est un mécanisme "à deux étages" :

- ***un socle de base** composé d'une allocation de base versée sous condition de ressources, mensuellement, de la naissance de l'enfant à ses 3 ans (Cette allocation de base s'apparente à l'APJE longue dans le précédent dispositif de prestations) et d'une prime à la naissance (ou à l'adoption) versée également sous conditions de ressources, au cours du 7^{ème} mois de grossesse (Cette prime remplace l'APJE courte du précédent dispositif de prestations : elle est versée ponctuellement et non pas mensuellement comme l'APJE courte).*
- ***un complément de libre choix** (de mode de garde ou d'activité).*



Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) s'adresse aux parents d'enfant(s) de 0 à 6 ans qui choisissent de continuer à exercer une activité professionnelle en les aidant à financer un mode de garde (complément de mode de garde « garde à domicile » ou complément de mode de garde « assistante maternelle »). Les efforts sont ciblés en direction des familles à revenus modestes et moyens pour leur permettre de choisir librement leur mode de garde.

Le complément de libre choix d'activité (CLCA) s'adresse quant à lui aux parents qui ont fait le choix d'arrêter leur activité professionnelle pour élever leurs jeune(s) enfant(s) jusqu'aux 3 ans du dernier enfant. Le droit à ce complément dépend de conditions d'activité antérieure, plus strictes que celles qui existent pour l'APE. Si l'APE n'est versée qu'à partir du deuxième enfant, il existe un complément de libre choix d'activité de rang 1 (à partir du premier enfant), dont la durée maximale est de 6 mois, sous conditions d'activité antérieure (avoir travaillé deux ans dans les deux années qui précèdent la naissance).

Les circuits de gestion des compléments de mode de garde sont simplifiés par rapport à ceux existant pour l'AGED ou l'AFEAMA. Après vérification des droits par la CAF, la déclaration des rémunérations versées se fera auprès d'un centre de recouvrement, au moyen d'un "carnet PAJE emploi" qui permet aux allocataires de déclarer les charges sociales de l'assistante maternelle ou de la garde à domicile qu'ils emploient. Les formalités imposées aux familles sont allégées et les risques de rupture des droits supprimés.

La PAJE : une prestation à deux étages

SOCLE DE BASE :

Prime à la naissance
+
Allocation de base

COMPLEMENTS ...

... de libre Choix d'activité

... Mode de Garde

...mais on peut bénéficier du socle sans les compléments et réciproquement

III. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE AUPRES DES BENEFICIAIRES DE LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) - SEPTEMBRE 2005

SOMMAIRE DU QUESTIONNAIRE

1 ^{ERE} PARTIE : VARIABLES DE CADRAGE	95
A°) Composition du ménage.....	95
B°) Profil et activité de la personne de référence	95
C°) Profil et activité du conjoint de la personne de référence	97
2 ^{EME} PARTIE : MODES DE GARDE UTILISES POUR LE DERNIER ENFANT ET ATTENTES	100
3 ^{EME} PARTIE : SIMPLIFICATION ET PERCEPTION DE L'UNICITE DE LA PRESTATION.....	102
A°) Appréciation de la PAJE au regard de la simplification	102
B°) Comparaison des deux systèmes (ancien et PAJE) - Appréciation lisibilité de l'ancien système	102
4 ^{EME} PARTIE : PRIME A LA NAISSANCE ET ALLOCATION DE BASE.....	103
5 ^{EME} PARTIE : COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITE : CLCA.....	104
6 ^{EME} PARTIE : COMPLEMENT MODE DE GARDE "ASSISTANTE MATERNELLE"	107
7 ^{EME} PARTIE : COMPLEMENT MODE DE GARDE "GARDE A DOMICILE".....	109
8 ^{EME} PARTIE : MODES DE GARDE DES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE BASE SEULE	111

Texte d'introduction de l'enquête par téléphone.

«Bonjour, je suis ... du CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). A la demande de la Caisse Nationale des Allocations familiales, nous réalisons une enquête sur les modes de garde que vous utilisez pour votre dernier enfant et sur les aides financières dont vous bénéficiez. Vous avez dû recevoir à ce sujet un courrier cet été. Nous souhaitons adresser à la personne qui est en relation avec la CAF un questionnaire qui dure environ 20 minutes. Acceptez-vous de nous répondre ? »

Remarque : Quand l'allocataire appartient à la strate CLCA : il faudra bien demander à parler à la personne qui s'est arrêtée de travailler (qui n'est pas forcément celle en charge des relations avec la CAF)

Note : s'il y a cumul de CLCA taux partiel avec un CMG, on interroge la personne sur les deux compléments.

Tous les allocataires PAJE

A°) Composition du ménage

Rappel des caractéristiques du ménage, utiliser le prénom de l'enfant du fichier, pour permettre à l'enquêteur d'entrer en contact avec l'enquêté et de valider qu'il s'agit bien des bonnes personnes.

Coder le sexe du répondant

Vérification du prénom des enfants du ménage

Vérification de la date de naissance des enfants

1. D'après notre fichier, votre dernier enfant est né *mois année*. Est-ce bien le cas ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

2. Quelle est le mois de naissance de votre dernier enfant ?

3. Quelle est l'année de naissance de votre dernier enfant ?

Analyse de la composition du ménage et des liens de parenté entre les membres du ménage.

4. Quelle est votre situation familiale ? Vous vivez ...

- ✓ Seul
- ✓ En couple

5. Par rapport à l'enfant, êtes vous ?

- ✓ La mère
- ✓ le père
- ✓ la compagne du père
- ✓ le compagnon de la mère
- ✓ Autre

B°) Profil et activité de la personne de référence

6. Quel est votre niveau de formation ?

- ✓ Pas de diplôme
- ✓ CAP ou BEP
- ✓ Baccalauréat
- ✓ Bac+2
- ✓ > Bac+2

7. Quelle est votre situation par rapport au travail ?

- ✓ Vous travaillez
- ✓ Vous êtes au chômage (vous avez travaillé par le passé)
- ✓ Vous êtes à la recherche d'un premier emploi
- ✓ Vous êtes retraité
- ✓ Vous êtes en congé parental
- ✓ Vous êtes inactif hors congé parental
- ✓ Vous êtes retraité

8. Etiez vous dans la même situation en mai ?

- ✓ oui
- ✓ non

9. *Si non*, dans quelle situation étiez-vous ?

- ✓ Vous travailliez
- ✓ Vous étiez au chômage (vous avez travaillé par le passé)
- ✓ Vous étiez à la recherche d'un premier emploi
- ✓ Vous étiez en congé parental
- ✓ Vous étiez inactif, hors congé parental

10. *Si la personne est inactive aujourd'hui et en mai*, avez vous déjà travaillé ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

11. *Si oui*, en quelle année avez-vous arrêté de travailler ? (année à noter en 4 chiffres)
12. *Si oui*, quel mois avez-vous arrêté de travailler ?
13. *Si inactive en mai et active aujourd'hui ou au chômage*, en quelle année aviez-vous arrêté de travailler ? (année à noter en 4 chiffres)
14. *Si inactive en mai et active aujourd'hui ou au chômage*, quel mois aviez-vous arrêté de travailler ?
15. *Si inactif en mai ou aujourd'hui*, au moment où vous vous êtes arrêté de travailler, auriez vous aimé continuer ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non
 - ✓ N'a jamais travaillé
16. *Si travaille* - Quelle est votre profession ?
- ✓ Agriculteurs exploitants
 - ✓ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - ✓ Professions Intermédiaires
 - ✓ Employés
 - ✓ Ouvriers
17. *Si travaille*, quelle est la nature de votre contrat de travail ?
- ✓ CDI
 - ✓ CDD
 - ✓ Contrat aidé (CES, CQ, etc.)
 - ✓ Intérim
 - ✓ Emploi jeune
 - ✓ A son compte/Indépendant/Commerçant
 - ✓ Profession libérale
 - ✓ Conjoint collaborateur
 - ✓ En formation/stage
 - ✓ Ne veut pas répondre
18. *Si travaille*, quel est votre temps de travail en moyenne ?
- ✓ Temps plein
 - ✓ Entre 80% et temps plein
 - ✓ 80% (4/5-)
 - ✓ entre mi temps et 80%
 - ✓ Mi temps
 - ✓ Moins d'un mi temps
19. *Si temps partiel*, est-ce dans le cadre d'un congé parental ?
- ✓ oui
 - ✓ non
20. *Si travaille*, vos horaires sont :
- ✓ Réguliers
 - ✓ Irréguliers et imprévisibles
 - ✓ Irréguliers mais prévisibles
21. *Si travaille*, est-ce que vous travaillez du lundi au vendredi pendant les heures de bureau :
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
22. *Si travaille*, est-ce que vous travaillez parfois à d'autres horaires que les horaires de bureau traditionnels :
- ✓ Oui
 - ✓ Non
23. *Si travaille*, est-ce que vous travaillez le matin de bonne heure avant 8 heures :
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais

24. Si travaille, est-ce que vous travaillez le soir entre 18 et 21h
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
25. Si travaille, est-ce que vous travaillez la nuit après 21h
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
26. Si travaille, est-ce que vous travaillez en horaires fractionnés, c'est à dire que les heures sont dispersées dans la journée, par exemple quelques heures le matin / quelques heures le soir
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
27. Si travaille, est-ce que vous travaillez le samedi
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
28. Si travaille, est-ce que vous travaillez le dimanche
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
29. Si travaille, est-ce que vous travaillez les jours fériés
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais
30. Est-ce que vos horaires de travail vous posent des problèmes d'organisation pour faire garder vos enfants ?
- ✓ Souvent
 - ✓ Parfois
 - ✓ Rarement
 - ✓ Jamais
31. Avez vous changé de poste pour faire face à des problèmes d'organisation ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non
32. Avez vous changé d'horaires pour faire face à des problèmes d'organisation ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non

C°) Profil et activité du conjoint de la personne de référence SI A UN CONJOINT

33. Quel est le niveau de formation de votre conjoint ?
- ✓ pas de diplôme
 - ✓ CAP ou BEP
 - ✓ Baccalauréat
 - ✓ Bac + 2
 - ✓ Supérieur à Bac +2
34. Quelle est sa situation actuelle par rapport au travail ?
- ✓ Il travaille
 - ✓ Il est au chômage et a travaillé par le passé
 - ✓ Il est à la recherche d'un premier emploi
 - ✓ Il est retraité
 - ✓ Il est en congé parental
 - ✓ Il est inactif, hors congé parental
35. Etait il dans la même situation en mai ?
- ✓ oui
 - ✓ non

36. *Si non*, dans quelle situation était-il en mai ?
- ✓ Il travaillait
 - ✓ Il était au chômage (il avait travaillé par le passé)
 - ✓ Il était à la recherche d'un premier emploi
 - ✓ Il était en congé parental
 - ✓ Il était inactif, hors congé parental
37. *Si la personne est inactive aujourd'hui et en mai*, a-t-il déjà travaillé ?
- ✓ *Oui*
 - ✓ *Non*
38. *Si oui*, en quelle année a-t-il arrêté de travailler ? (Année en 4 chiffres)
39. *Si oui*, quel mois a-t-il arrêté de travailler ?
40. *Si inactif en mai et actif aujourd'hui*, en quelle année avait-t-il arrêté de travailler ? (Année en 4 chiffres)
41. *inactif en mai et actif aujourd'hui*, quel mois avait-il arrêté de travailler ?
42. *Si inactif en mai ou aujourd'hui*, au moment où il s'est arrêté de travailler, aurait-il aimé continuer ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non
43. *Si travaille* - Quelle est sa profession ?
- ✓ Agriculteurs exploitants
 - ✓ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - ✓ Professions Intermédiaires
 - ✓ Employés
 - ✓ Ouvriers
44. *Si travaille*, quelle est la nature de son contrat de travail ?
- ✓ CDI
 - ✓ CDD
 - ✓ Contrat aidé (CES, CQ, etc.)
 - ✓ Intérim
 - ✓ Emploi jeune
 - ✓ A son compte/Indépendant/Commerçant
 - ✓ Profession libérale
 - ✓ Conjoint collaborateur
 - ✓ En formation/stage
 - ✓ Ne veut pas répondre
45. *Si travaille*, quel est son temps de travail ?
- ✓ Temps plein
 - ✓ Entre 80% et temps plein
 - ✓ 80% (4/5-)
 - ✓ entre mi temps et 80%
 - ✓ Mi temps
 - ✓ Moins d'un mi temps
46. *Si temps partiel*, est-ce dans le cadre d'un congé parental ?
- ✓ oui
 - ✓ non
47. *Si travaille*, ses horaires sont :
- ✓ Réguliers
 - ✓ Irréguliers et imprévisibles
 - ✓ Irréguliers mais prévisibles
48. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille du lundi au vendredi pendant les heures de bureau :
- ✓ Toujours
 - ✓ Parfois
 - ✓ Jamais

49. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille parfois à d'autres horaires que les horaires de bureau traditionnels :

- ✓ Oui
- ✓ Non

50. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille le matin de bonne heure avant 8 heures :

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

51. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille le soir entre 18 et 21h

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

52. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille la nuit après 21h

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

53. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille en horaires fractionnés, c'est à dire que les heures sont dispersées dans la journée, par exemple quelques heures le matin / quelques heures le soir

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

54. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille le samedi

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

55. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille le dimanche

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

56. *Si travaille*, est-ce qu'il travaille les jours fériés

- ✓ Toujours
- ✓ Parfois
- ✓ Jamais

57. Est-ce que ses horaires de travail lui posent des problèmes d'organisation pour faire garder vos enfants ?

- ✓ Souvent
- ✓ Parfois
- ✓ Rarement
- ✓ Jamais

58. A-t-il changé de poste pour faire face à des problèmes d'organisation ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

59. A-t-il changé d'horaires pour faire face à des problèmes d'organisation ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

Nous allons désormais évoquer vos contacts avec votre CAF

60. Depuis 6 mois, avez vous été en contact avec votre CAF ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

61. Si a été en contact, par quels moyens avez vous été en contact avec la CAF ?

	OUI, 1 seule fois	OUI, plusieurs fois	NON
a. Vous vous êtes rendu dans les locaux de votre CAF	1	2	3
b. Vous avez téléphoné à votre CAF (serveur vocal ou ligne directe)	1	2	3
c. Vous avez adressé un courrier à votre CAF	1	2	3
d. Vous avez reçu un courrier de votre CAF	1	2	3
e. Vous avez adressé un courrier électronique à votre CAF	1	2	3
f. Vous avez consulté le site Internet de la CAF	1	2	3
g. Vous avez consulté le service minitel de la CAF	1	2	3
h. Vous avez consulté une borne d'information de la CAF (bornes situées dans les agences)	1	2	3

62. Avez vous été tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout satisfait de l'accueil....

- ✓ Lorsque vous vous êtes rendus dans les locaux de votre CAF ?
- ✓ Lorsque vous avez téléphoné à votre CAF (serveur vocal ou ligne directe) ?

63. Avez vous été tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout satisfait de l'information apportée lorsque...

- ✓ vous vous êtes rendu dans les locaux de votre CAF ?
- ✓ Vous avez téléphoné à votre CAF (serveur vocal ou ligne directe) ?
- ✓ vous avez adressé un courrier à votre CAF ?
- ✓ Vous avez adressé un courrier électronique à votre CAF (e-mail) ?
- ✓ Vous avez consulté le site Internet de la CAF ?
- ✓ Vous avez consulté le service minitel de la CAF ?
- ✓ Vous avez consulté une borne d'information de la CAF ?

64. si a reçu au moins un courrier, êtes vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante :

Les courriers que la CAF envoie sont difficiles à comprendre.

2^{EME} PARTIE : MODES DE GARDE UTILISES POUR LE DERNIER ENFANT ET ATTENTES

1. Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ?

(une seule réponse)

- ✓ Les aides financières pour compenser une réduction ou un arrêt du temps de travail de l'un ou des deux parents
- ✓ Le développement des services d'accueil collectif (crèche, crèche familiale, halte garderie...)
- ✓ Les aides financières pour recourir à une garde d'enfant
- ✓ Ne sait pas

2. Au mois de mai dernier, vous touchiez la prestation Est-ce toujours le cas ?

- ✓ oui
- ✓ non

3. Si ne touche plus la même prestation, percevez vous toujours la PAJE ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

4. Si ne touche plus la même prestation et touche toujours la PAJE, quelle prestation touchez vous actuellement

- ✓ l'Allocation de Base : Oui Non
- ✓ Complément de mode de garde « assistante maternelle » : Oui Non
- ✓ Complément de mode de garde « garde à domicile » : Oui Non
- ✓ Complément de libre choix d'activité à taux plein : Oui Non
- ✓ Complément de libre choix d'activité à taux partiel : Oui Non

5. Si ne touche plus la même prestation, pourquoi ne touchez vous plus la prestation?

- ✓ Parce que vous avez repris le travail
- ✓ Parce que vous ne remplissiez plus les conditions pour toucher la prestation
- ✓ Parce que vous avez changé de mode de garde
- ✓ Parce que votre enfant est entré à l'école
- ✓ Autre raison
- ✓ Erreur de la CAF
- ✓ Ne se souvient plus avoir touché la prestation

6. Pour les CLCA de rang 1 qui ne touchent plus la prestation, combien de temps avez vous bénéficié de la prestation ? (en mois)
7. Pour les CLCA taux partiel, en mai. Touchiez vous en plus du complément libre choix d'activité un autre complément de la PAJE ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non
8. Si oui, lequel ?
- ✓ Complément mode de garde assistante maternelle
 - ✓ Complément mode de garde à domicile
 - ✓ Les deux
9. Pour les allocataires qui ont simplement l'allocation de base.
Nous allons maintenant vous poser des questions sur le ou les modes de garde que vous utilisiez en mai pour faire garder votre dernier enfant. Quel est le mode de garde principal utilisiez vous pour votre dernier enfant ?
Consigne : Liste précodée, Ne pas citer. Si les allocataires ont plusieurs modes de garde : garder les deux principaux et les faire hiérarchiser afin qu'ils distinguent leur mode de garde principal (s'ils demandent, celui qui est utilisé le plus souvent)
- ✓ Crèche collective, crèche (s.a.i.)
 - ✓ Nourrice (assistante maternelle) agréée
 - ✓ Nourrice non agréée
 - ✓ Crèche familiale
 - ✓ Garde à domicile par personne rémunérée
 - ✓ Garde par les grands-parents
 - ✓ Halte garderie
 - ✓ Gardé par tiers sans précision de lieu
 - ✓ Famille d'accueil
 - ✓ Autre
 - ✓ Ne sait pas
10. Pour les allocataires du CMG assistante maternelle, du CMG garde à domicile, du CLCA (ou cumulant deux compléments)
Votre dernier enfant, [prénom] est gardé par une assistante maternelle agréée/une garde à domicile et/ou vous touchez le complément de libre choix d'activité à taux partiel, avez-vous recours à un autre mode de garde que celui qui vous donne droit à ce(s) complément(s) ?
- ✓ Oui
 - ✓ Non
11. Si oui, lequel ? *Consigne : Liste précodée, Ne pas citer*
Crèche collective, crèche (s.a.i.) ;
- ✓ Nourrice (assistante maternelle) agréée ;
 - ✓ Nourrice non agréée ;
 - ✓ Crèche familiale ;
 - ✓ Garde à domicile par personne rémunérée ;
 - ✓ Garde par les grands-parents ;
 - ✓ Halte garderie ;
 - ✓ Ne sait pas
 - ✓ Baby sitter
 - ✓ Autre tiers sans précision de lieu
 - ✓ Autre
12. Rencontrez vous des difficultés d'organisation pour faire garder vos enfants ?
Très souvent, assez souvent, rarement, jamais
13. Si rarement, assez souvent ou souvent. Dans quelles circonstances ? (oui / non)
- ✓ Lorsque vous travaillez
 - ✓ Lorsque vous rencontrez des problèmes de transport
 - ✓ Pour faire des courses
 - ✓ Pour pratiquer une activité de loisir
 - ✓ Lorsque l'enfant est malade
 - ✓ Lorsque vous ou votre conjoint êtes malade
 - ✓ Lorsque la personne ou l'organisme qui s'occupe habituellement de l'enfant est fermé ou malade
 - ✓ Pour votre recherche d'emploi ou celle de votre conjoint
 - ✓ Lors de rdv précis
 - ✓ Pour mener des études, une formation
 - ✓ Horaires professionnels irréguliers, imprévus professionnels, changement d'horaires

- ✓ Lors de problèmes « logistiques » dus à plusieurs enfants
- ✓ Imprévu familial
- ✓ Autres circonstances

14. Existe-t-il dans votre entourage des personnes qui peuvent vous aider à garder vos enfants pour vous dépanner ?

- ✓ Oui, et ces personnes peuvent vous dépanner régulièrement
- ✓ Oui, mais ces personnes ne peuvent vous dépanner qu'occasionnellement
- ✓ Non

15. *Pour les allocataires ayant plusieurs enfants*

Vous percevez la Prestation d'accueil du Jeune enfant pour votre dernier enfant [prénom]. Quelles sont la ou les prestations destinée(s) à la petite enfance que vous avez reçue(s) de la part de votre Caisse d'allocations familiales pour le(s) aîné(s) ?

Citer :	Oui	Non	Ne sait pas
APJE			
AFEAMA			
AGED			
APE			
PAJE			

16. *Pour les allocataires ayant plusieurs enfants*

Quels sont le ou les modes de garde principaux que vous avez utilisé pour vos aînés ? (Multiple) Oui/Non

- ✓ Crèche collective, crèche (s.a.i.)
- ✓ Nourrice (assistante maternelle) agréée
- ✓ Nourrice non agréée
- ✓ Crèche familiale
- ✓ Garde à domicile par personne rémunérée
- ✓ Garde par les grands-parents
- ✓ Halte garderie
- ✓ Garde par les parents
- ✓ Ne sait pas
- ✓ Baby sitter
- ✓ Centre aéré/Garderie d'école
- ✓ Autre membre de la famille
- ✓ Voisins/Amis
- ✓ Association de garde/Jardin d'enfants
- ✓ Enfants grands
- ✓ Rien, pas d'autre enfant
- ✓ Débrouille

3^{EME} PARTIE : SIMPLIFICATION ET PERCEPTION DE L'UNICITE DE LA PRESTATION

Tous les allocataires PAJE, dont ceux ayant connu les deux systèmes

A°) **Appréciation de la PAJE au regard de la simplification** - *tous les allocataires PAJE*

1. Selon vous, la PAJE est-elle une prestation simple à comprendre ?

- ✓ tout à fait
- ✓ plutôt
- ✓ plutôt pas
- ✓ pas du tout

B°) **Comparaison des deux systèmes (ancien et PAJE) - Appréciation lisibilité de l'ancien système**

allocataires ayant connu les deux systèmes

2. Si vous deviez comparer la PAJE avec les anciennes prestations que vous receviez pour la garde de vos(votre) aîné(s), diriez-vous que la PAJE apporte :

allocataires ayant connu les deux systèmes (une seule réponse possible)

- ✓ un changement important ;
- ✓ un changement limité ;
- ✓ aucun changement ;
- ✓ Ne sait pas

3. Si vous deviez comparer la PAJE avec les anciennes prestations que vous touchiez, trouvez vous que, par rapport à l'ancien système, la PAJE est :

allocataires ayant connu les deux systèmes

- ✓ Plus simple, équivalent ou plus difficile à comprendre
- ✓ Financièrement plus intéressant, équivalent ou moins intéressant
- ✓ Renforce le libre choix du mode de garde, est équivalent ou diminue le libre choix du mode de garde

4^{EME} PARTIE : PRIME A LA NAISSANCE ET ALLOCATION DE BASE

Tous les allocataires PAJE

1. Préférez-vous qu'une aide destinée à faire face aux dépenses à la naissance

- ✓ soit versée en une seule fois ?
- ✓ soit versée de façon étalée sur plusieurs mois ?
- ✓ Ne sait pas

2. Si en une fois, vous semble-t-il alors préférable qu'elle soit versée :

- ✓ avant la naissance
- ✓ au moment de la naissance
- ✓ après la naissance

3. La prime à la naissance vous a-t-elle permis de faire face aux dépenses liées à la naissance ?

Bénéficiaires de la prime

- ✓ Tout à fait
- ✓ Plutôt
- ✓ Plutôt pas
- ✓ Pas du tout

4. Aujourd'hui la prime à la naissance est attribuée à 90 % des parents, en fonction de leur niveau de revenu. Pensez vous que :

- ✓ Cette règle est juste
- ✓ On devrait renforcer les conditions de ressources, et donner plus d'argent à moins de ménages
- ✓ On devrait accorder l'aide à tous
- ✓ Ne sait pas

5. Pensez vous que l'allocation de base de la PAJE est une aide financière significative pour l'éducation de votre enfant ?

Bénéficiaires allocation de base

- ✓ tout à fait
- ✓ Plutôt
- ✓ Plutôt pas
- ✓ Pas du tout
- ✓ Ne sait pas

Au mois de mai dernier, vous ne travaillez pas ou vous travaillez à temps partiel pour vous occuper de vos enfants. Vous avez eu le droit de percevoir le complément de libre choix d'activité [CLCA]

1. Pour obtenir le complément de libre choix d'activité [CLCA] vous avez dû remplir un dossier. Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir ce dossier ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ (ne se souvient plus du dossier / n'est pas la personne ayant rempli le dossier)

Si oui, où avez-vous trouvé cette aide ?

Liste précodée. Ne pas citer

- ✓ Mairie ;
- ✓ CAF ;
- ✓ Travailleur social (CAF, département...);
- ✓ Associations familiales ;
- ✓ Proches ou amis ;
- ✓ La personne n'a trouvé aucun interlocuteur pour lui venir en aide ;
- ✓ Ne sait pas.

3. Plus précisément, êtes vous satisfait :

	Tout à fait satisfait	Plutôt Satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	NC
De la facilité à constituer ce dossier					
De la clarté des documents à remplir					
De l'aide de votre CAF pour remplir les imprimés					
De l'information écrite sur vos droits donnée par votre CA					

(l'aide de votre CAF filtrée par aide effective)

4. A propos de la constitution du dossier, globalement, êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout vous satisfait de la façon dont cela s'est déroulé? (Filtrer par souvenir)

Nous allons maintenant parler du complément libre choix d'activité, qui fournit une aide aux mères ou aux pères qui arrêtent de travailler, complètement ou à temps partiel, à la naissance de leur enfant.

5. La durée du complément de libre choix d'activité [CLCA] pour le premier enfant est de 6 mois. Pensez vous que cette durée est?

tous les allocataires

- ✓ trop brève
- ✓ convenable
- ✓ trop longue

6. Si trop brève, quelle durée serait idéale ? (en mois)

7. Les conditions d'activité préalables pour obtenir le complément de libre choix activité pour le premier enfant sont les suivantes : avoir travaillé sans interruption durant les deux ans qui précèdent la naissance de l'enfant. Ces conditions vous semblent-elles ? :

tous les allocataires PAJE

- ✓ trop restrictives
- ✓ justes
- ✓ pas assez restrictives
- ✓ Ne sait pas

8. Si, pour bénéficier totalement du complément libre choix d'activité de 6 mois, le père / l'autre parent devait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines, vous diriez que c'est :

tous les allocataires PAJE

- ✓ Une bonne idée car cela permettrait de répartir la prise en charge du jeune enfant entre l'homme et la femme ;
- ✓ Une mauvaise idée, c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix
- ✓ Ne sait pas

9. À partir 2ème enfant, il est possible de bénéficier d'un complément de libre choix d'activité [CLCA] jusqu'à son troisième anniversaire. Pensez vous que cette durée est ?

tous les allocataires

- ✓ trop brève
- ✓ convenable
- ✓ trop longue
- ✓ Ne sait pas

10. Si trop brève, quelle durée serait idéale ? (en mois)

11. Pour le deuxième enfant, les conditions pour obtenir le complément de libre choix activité sont d'avoir travaillé 2 ans au cours des 4 années précédentes. Ces conditions vous semblent-elles :

tous les allocataires PAJE

- ✓ trop restrictives
- ✓ justes
- ✓ pas assez restrictives
- ✓ Ne sait pas

12. Pour les allocataires du CLCA à taux plein

Au moment où vous avez pris la décision de garder vous même votre enfant, les raisons suivantes ont-elles compté dans cette décision ? (oui / non)

Consigne enquêteur : répéter à chaque item « est ce que cette raison a compté dans votre décision »

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ aucune autre solution n'existait

Relance éventuelle : Il n'y avait pas d'autre mode de garde disponible à proximité

- ✓ l'enfant était trop petit pour être gardé
- ✓ Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Vous vouliez vous consacrer à l'éducation de votre enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ Vous ne travailliez de toute façons pas
- ✓ Autres raisons
- ✓ Difficultés dans le poste / démission / licenciement
- ✓ Déménagement / mutation du conjoint
- ✓ Divorce / séparation
- ✓ Raison liée à des spécificités de l'enfant
- ✓ Allaitement
- ✓ Pas de confiance dans les modes de garde ou refus de confier l'enfant
- ✓ Pour la famille / autres enfants, qualité de vie
- ✓ Un parent avait des problèmes de santé, besoin de repos

13. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ? (reprendre les raisons)

- ✓ Un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ Il n'y avait pas d'autres solutions
- ✓ L'enfant était trop petit pour être gardé
- ✓ Horaires de travail non compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Volonté de se consacrer à l'éducation de son enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour l'enfant
- ✓ Ne travaillait de toutes façons pas
- ✓ Autre raison
- ✓ Difficultés dans le poste occupé : démission, licenciement

14. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second? (reprendre les raisons)

- ✓ Un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ Il n'y avait pas d'autres solutions
- ✓ L'enfant était trop petit pour être gardé
- ✓ Horaires de travail non compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Volonté de se consacrer à l'éducation de son enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour l'enfant
- ✓ Ne travaillait de toutes façons pas
- ✓ Autre raison
- ✓ Difficultés dans le poste occupé : démission, licenciement

15. Au moment où vous avez choisi de garder vous même votre enfant, y a t il un autre mode de garde que vous auriez préféré ? (oui / non)

16. *Si oui*, lequel ?

- ✓ Crèche collective, crèche (s.a.i.)
- ✓ Nourrice (assistante maternelle) agréée
- ✓ Nourrice non agréée ;
- ✓ Crèche familiale ;
- ✓ Garde à domicile par personne rémunérée ;
- ✓ Garde par les grands-parents ;
- ✓ Halte garderie ;
- ✓ Ne sait pas
- ✓ Autre
- ✓ Baby sitter / Fille au pair

17. *Si a repris une activité professionnelle et était en congé parental*, comment a été perçu votre congé dans votre entreprise ?

- ✓ De façon positive
- ✓ De façon mitigée
- ✓ De façon négative

18. *Pour CLCA rang 2 et si ne travaillait pas avant*

Avez-vous cherché du travail durant les semaines précédant la fin du versement du CLCA pour votre premier enfant ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

19. Vous seriez vous arrêté de travailler si vous n'aviez pas bénéficié de la PAJE ?

Bénéficiaires du CLCA à taux plein quel que soit le rang

- ✓ Très certainement
- ✓ Probablement
- ✓ Probablement pas
- ✓ Certainement pas

20. Vous avez choisi le Complément de libre choix d'activité à taux partiel. Au moment où vous avez réduit votre activité, les raisons suivantes ont-elles compté dans cette décision ?

Oui/Non

allocataires du CLCA à taux partiel.

Consigne enquêteur : répéter à chaque item « est ce que cette raison a compté dans votre décision »

- ✓ Vous vouliez passer plus de temps avec votre enfant ;
- ✓ Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Vous avez besoin de temps pour faire autre chose
- ✓ Autres raisons
- ✓ Arbitrages financiers
- ✓ Equivalent financièrement ou possible
- ✓ Permet de ne pas avoir besoin d'un autre mode de garde
- ✓ Pour la famille, qualité de vie
- ✓ Problème de santé du parent
- ✓ Raison liée à des spécificités de l'enfant
- ✓ Allaitement
- ✓ Pas de place dans un autre mode de garde
- ✓ Pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

21. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ? (Reprendre les raisons)

- ✓ Volonté de se consacrer à l'éducation de son enfant
- ✓ Horaires de travail non compatibles avec les modes de garde
- ✓ Besoin de temps pour faire autre chose
- ✓ Autre raison
- ✓ Arbitrages financiers

22. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second? (Reprendre les raisons)

- ✓ Volonté de se consacrer à l'éducation de son enfant
- ✓ Horaires de travail non compatibles avec les modes de garde
- ✓ Besoin de temps pour faire autre chose
- ✓ Autre raison
- ✓ Arbitrages financiers

23. Avez-vous envisagé de réduire plus votre activité ou de vous arrêter de travailler complètement ?

Allocataires du CLCA à taux partiel

- ✓ *Oui, de réduire plus*
- ✓ *Oui, d'arrêter totalement*
- ✓ *Non*

24. *Si oui*, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

allocataires du CLCA à taux partiel

- ✓ Pour des raisons financières
- ✓ Vous ne remplissiez pas les conditions
- ✓ Vous ne vouliez pas vous éloigner du monde du travail
- ✓ Refus de l'employeur, Non compatible avec le poste
- ✓ Lié au mode de garde trouvé
- ✓ Autre raison

25. Pensez-vous que le complément libre choix d'activité que vous recevez dans le cadre de la PAJE est une aide financière significative pour la garde de votre enfant ?

- ✓ tout à fait
- ✓ Plutôt
- ✓ Plutôt pas
- ✓ Pas du tout
- ✓ Ne sait pas

6^{EME} PARTIE : COMPLEMENT MODE DE GARDE "ASSISTANTE MATERNELLE"

CMG "assistante maternelle"

Vous avez choisi de faire garder [prénom], votre dernier enfant par une assistante maternelle agréée, ce qui vous a donné le droit de percevoir le complément mode de garde « Assistante maternelle ».

1. Pour obtenir le complément mode de garde Assistante maternelle, vous avez dû remplir un dossier. Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir ce dossier ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ Ne se souvient plus du dossier / n'est pas la personne ayant rempli le dossier

2. *Si oui*, où avez-vous trouvé cette aide ?

Liste précodée. Ne pas citer

- ✓ Mairie ;
- ✓ CAF ;
- ✓ Travailleur social (CAF, département...);
- ✓ Associations familiales ;
- ✓ Proches ou amis ;
- ✓ La personne n'a trouvé aucun interlocuteur pour lui venir en aide ;
- ✓ Ne sait pas.

3. Plus précisément, êtes-vous satisfait :

	Tout à fait satisfait	Plutôt Satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	NC
De la facilité à constituer ce dossier					
De la clarté des documents à remplir					
De l'aide de votre CAF pour remplir les imprimés					
De l'information écrite sur vos droits donnée par votre CAF					

4. A propos de la constitution du dossier pour percevoir la prestation liée à l'assistante maternelle, globalement, êtes-vous satisfait : tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout de la façon dont cela s'est déroulé ?

5. Pour la déclaration mensuelle de votre assistante maternelle agréée, utilisez vous aujourd'hui le plus souvent :

- ✓ Le carnet pajemploi
- ✓ La déclaration via le site internet

6. Que pensez-vous (de l'outil utilisé) ?

CMG ass mat seulement

- ✓ il est très facile à utiliser
- ✓ il est facile à utiliser ;
- ✓ il est difficile à utiliser ;
- ✓ il est très difficile à utiliser

7. Depuis que vous utilisez (l'outil utilisé), avez vous contacté ? (oui / non)

- ✓ la CAF
- ✓ le centre PAJemploi

8. *Allocataires qui ont connu l'AFEAMA et la PAJE avec complément de mode de garde ass mat.* Par rapport aux anciennes formalités de l'AFEAMA pour le paiement des charges sociales de votre assistante maternelle, diriez-vous que (l'outil utilisé), est :

- ✓ plus facile à utiliser ;
- ✓ plus difficile à utiliser ;
- ✓ il n'y a aucune différence ;
- ✓ ne sait pas

9. Au moment où vous avez pris la décision de confier votre enfant à une assistante maternelle agréée, ces raisons ont-elles compté dans votre choix ?

Allocataires CMG « Ass mat »

Consigne enquêteur : répéter à chaque item « est ce que cette raison a compté dans votre décision »

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ Aucune autre solution n'existait
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ (filtré) vos autres enfants ont été gardés par une assistante maternelle
- ✓ Autres raisons
- ✓ Vous avez confiance en cette personne / elle fait partie de la famille
- ✓ Bouche à oreille / conseil de proches / recommandation
- ✓ Choix par refus des autres modes de garde
- ✓ Raisons liées à des spécificités de l'enfant

10. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Un autre mode garde aurait coûté trop cher
- ✓ Il n'y avait pas d'autre solution
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde e plus bénéfique pour l'enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour l'organisation
- ✓ Les autres enfants ont été gardés par une assistante maternelle
- ✓ Autres raisons
- ✓ Confiance en cette personne / Fait partie de la famille

11. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Un autre mode garde aurait coûté trop cher
- ✓ Il n'y avait pas d'autre solution
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde e plus bénéfique pour l'enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour l'organisation
- ✓ Les autres enfants ont été gardés par une assistante maternelle
- ✓ Autres raisons
- ✓ Confiance en cette personne / Fait partie de la famille

12. Auriez vous utilisé une assistante maternelle si vous n'aviez pas bénéficié de cette aide financière ?

Bénéficiaires du CMG assistante maternelle

- ✓ Très certainement
- ✓ Probablement
- ✓ Probablement pas
- ✓ Certainement pas

13. *Allocataires du CMG "assistante maternelle" occupant un emploi à temps plein*

Avez vous envisagé de vous arrêter de travailler ou de réduire votre activité pour vous occuper de vos enfants ?

- ✓ Oui, de vous arrêter complètement
- ✓ Oui, de réduire votre activité
- ✓ Non

14. *Si oui.* Pourquoi n'avez vous pas utilisé la possibilité offerte dans le cadre de la Paje de percevoir le complément de libre choix d'activité pour vous arrêter de travailler / pour réduire votre activité ?

- ✓ Pour des raisons financières
- ✓ Vous n'étiez pas au courant de cette possibilité
- ✓ Vous ne remplissiez pas les conditions
- ✓ Vous ne vouliez pas vous éloigner du monde du travail
- ✓ Refus de l'employeur / non compatible avec le poste
- ✓ A pris 6 mois (CLCA de rang 1)
- ✓ Pour la carrière professionnelle
- ✓ Autres raisons diverses

15. Pensez vous que le complément mode de garde assistante maternelle reçu dans le cadre de la PAJE est une aide financière significative pour la garde de votre enfant ?

- ✓ Tout à fait
- ✓ Plutôt
- ✓ Plutôt pas
- ✓ Pas du tout

7^{EME} PARTIE : COMPLEMENT MODE DE GARDE "GARDE A DOMICILE"

CMG « garde à domicile »

Vous avez choisi de faire garder [prénom], votre dernier enfant par une nourrice à domicile, ce qui vous a donné le droit de percevoir le complément mode de garde "garde à domicile"

1. Partagez vous la garde de votre enfant avec une ou plusieurs autres familles ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

2. Pour obtenir le complément mode de garde « garde à domicile », vous avez dû remplir un dossier. Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir ce dossier ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ Ne sait pas

3. *Si oui*, où avez-vous trouvé cette aide ?

Liste précodée. Ne pas citer

- ✓ Mairie ;
- ✓ CAF ;
- ✓ Travailleur social (CAF, département...);
- ✓ Associations familiales ;
- ✓ Proches ou amis ;
- ✓ La personne n'a trouvé aucun interlocuteur pour lui venir en aide ;

4. Plus précisément, êtes vous satisfait :

	Tout à fait satisfait	Plutôt Satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	NC
De la facilité à constituer ce dossier					
De la clarté des documents à remplir					
De l'aide de votre CAF pour remplir les imprimés					
De l'information écrite sur vos droits donnée par votre CAF					

(L'aide de votre CAF filtrée par aide effective)

5. A propos de la constitution du dossier pour percevoir la prestation liée à la garde à domicile, globalement, êtes vous satisfait : tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout de la façon dont cela s'est déroulé ?
6. Pour la déclaration mensuelle de votre garde à domicile, utilisez vous aujourd'hui le plus souvent :
- ✓ Le carnet pajemploi
 - ✓ La déclaration via le site Internet
7. Que pensez-vous (de l'outil utilisé) ?
- CMG ass mat seulement*
- ✓ Il est très facile à utiliser
 - ✓ Il est facile à utiliser ;
 - ✓ Il est difficile à utiliser ;
 - ✓ Il est très difficile à utiliser
8. Depuis que vous utilisez (l'outil utilisé), avez vous contacté ? (oui / non)
- ✓ La CAF
 - ✓ Le centre PAJEmploi
9. *Allocataires qui ont connu l'AGED et la PAJE avec complément de mode de garde garde à domicile.* Par rapport aux anciennes formalités de l'AGED pour le paiement des charges sociales de votre garde à domicile, diriez-vous que (l'outil utilisé), est :
- ✓ plus facile à utiliser ;
 - ✓ plus difficile à utiliser ;
 - ✓ il n'y a aucune différence ;
 - ✓ ne sait pas
10. *CMG " garde à domicile "*
Au moment où vous avez décidé de confier votre enfant à une garde à domicile, ces raisons ont-elles compté dans votre choix ?
- Signe enquêteurs : répéter à chaque item « cette raison a-t-elle compté dans votre choix ? »**
- ✓ ce mode de garde ne coûtait pas plus qu'un autre
 - ✓ aucune autre solution n'existait.
 - ✓ la garde à domicile est le mode de garde le bénéfique pour votre enfant [*prénom*].
 - ✓ la garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
 - ✓ (filtré) Vos autres enfants ont été gardés par une garde à domicile
 - ✓ Autres raisons
 - ✓ Vous avez confiance en cette personne / Manque de confiance en d'autres modes de garde
 - ✓ Vous avez trouvé une famille pour une garde partagée
 - ✓ Spécificités de l'enfant (famille nombreuse, raisons médicales...)
11. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ?
- Reprendre items choisis question précédente
- ✓ Ce mode de garde ne coûtait pas plus cher qu'un autre
 - ✓ Il n'y avait pas d'autre solution
 - ✓ La garde à domicile est le mode de garde e plus bénéfique pour l'enfant
 - ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour l'organisation
 - ✓ Vos autres enfants ont été gardés par une garde à domicile
 - ✓ Autres raisons
 - ✓ Confiance en cette personne / Manque de confiance en d'autres modes de garde
12. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second ?
- Reprendre items choisis question précédente
- ✓ Ce mode de garde ne coûtait pas plus cher qu'un autre
 - ✓ Il n'y avait pas d'autre solution
 - ✓ La garde à domicile est le mode de garde e plus bénéfique pour l'enfant
 - ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour l'organisation
 - ✓ Vos autres enfants ont été gardés par une garde à domicile
 - ✓ Autres raisons
 - ✓ Confiance en cette personne / Manque de confiance en d'autres modes de garde
13. Auriez vous utilisé le même mode de garde si vous n'aviez pas bénéficié du complément mode de garde
- Bénéficiaires du CMG garde à domicile**
- ✓ Très certainement
 - ✓ Probablement
 - ✓ Probablement pas
 - ✓ Certainement pas

14. *Allocataires du CMG "garde à domicile" occupant un emploi à plein temps*

Avez vous envisagé de vous arrêter de travailler ou de réduire votre activité pour occuper de vos enfants ?

- ✓ Oui, de vous arrêter complètement
- ✓ Oui, de réduire votre activité
- ✓ Non

15. *Si oui.* Pourquoi n'avez vous pas utilisé la possibilité offerte dans le cadre de la Paje de percevoir le complément de libre choix d'activité pour vous arrêter de travailler / pour réduire votre activité ?

- ✓ Pour des raisons financières
 - ✓ Vous n'étiez pas au courant de cette possibilité
- ✓ Vous ne remplissiez pas les conditions
- ✓ Vous ne vouliez pas vous éloigner du monde du travail
- ✓ Refus de l'employeur / charge de travail
- ✓ Autres raisons diverses

16. Pensez vous que le complément mode de garde "garde à domicile" reçu dans le cadre de la PAJE est une aide financière significative pour la garde de votre enfant ?

- ✓ tout à fait
- ✓ plutôt
- ✓ plutôt pas
- ✓ pas du tout

8^{EME} PARTIE : MODES DE GARDE DES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE BASE SEULE

Allocation de base seule

1. Pour obtenir l'allocation de base vous avez dû remplir un dossier. Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir ce dossier ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ Ne sait pas

2. *Si oui*, où avez-vous trouvé cette aide ?

Liste précodée. Ne pas citer

1. Mairie
2. CAF
3. Travailleur social (CAF, département...)
4. Associations familiales
5. Proches ou amis
6. La personne n'a trouvé aucun interlocuteur pour lui venir en aide

3. Plus précisément, êtes vous satisfait :

	Tout à fait satisfait	Plutôt Satisfait	Plutôt pas satisfait	Pas du tout satisfait	NC
De la facilité à constituer ce dossier					
De la clarté des documents à remplir					
De l'aide de votre CAF pour remplir les imprimés					
De l'information écrite sur vos droits donnée par votre CAF					

(L'aide de votre CAF filtrée par aide effective)

4. A propos de la constitution du dossier pour percevoir l'allocation de base, globalement, êtes vous satisfait : tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout de la façon dont cela s'est déroulé ?

5. *Allocataires du socle de base et qui ont choisi comme mode de garde principal pour leur dernier enfant : une crèche, une halte garderie, une nourrice, un mode de garde informel par des proches*

Au moment où vous avez décidé de confier votre enfant à (mode de garde), ces raisons ont-elles compté dans votre choix ?

Consigne enquêteur : répéter à chaque item « cette raison a-t-elle compté dans votre choix ? »

Pour les modes de garde informels et les nourrices non agréées

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vous souhaitiez confier votre enfant à cette personne en particulier
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ Autre raison
- ✓ Mauvaise expérience avec un autre mode de garde
- ✓ Autre enfant également dans ce mode de garde
- ✓ Problème de santé de l'enfant
- ✓ Ne travaillait pas pour d'autres raisons que la garde de l'enfant
- ✓ Garde elle-même son enfant

6. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vous souhaitiez confier votre enfant à cette personne en particulier
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ Autre raison
- ✓ Mauvaise expérience avec un autre mode de garde

7. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vous souhaitiez confier votre enfant à cette personne en particulier
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La crèche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La halte garderie est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ L'assistante maternelle est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde par un proche est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ La garde à domicile est le mode de garde le plus pratique pour votre organisation
- ✓ Autre raison
- ✓ Mauvaise expérience avec un autre mode de garde

8. *Allocataires du socle de base qui gardent eux-mêmes leur enfant*

Au moment où vous avez décidé de garder vous-même votre enfant, ces raisons ont-elles compté dans votre choix ?

Consigne enquêteur : répéter à chaque item « cette raison a-t-elle compté dans votre choix ? »

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté plus cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Vous vouliez vous consacrer entièrement à l'éducation de votre enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ Vous n'étiez de toutes façons pas en activité auparavant
- ✓ Vos horaires de travail ou ceux de votre conjoint ne vous permettaient pas d'assurer la garde de l'enfant
- ✓ Autres raisons
- ✓ Déménagement / mutation
- ✓ Divorce, séparation, parent isolé
- ✓ Maladie de l'enfant
- ✓ Allaitement
- ✓ Pas de confiance dans les modes de garde ou refus de confier l'enfant
- ✓ Un parent avait des problèmes de santé, besoin de repos
- ✓ Travaille à son domicile, est elle-même assistante maternelle

9. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en premier ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Vous vouliez vous consacrer entièrement à l'éducation de votre enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ Vous n'étiez de toutes façons pas en activité auparavant
- ✓ Vos horaires de travail ou ceux de votre conjoint ne vous permettaient pas d'assurer la garde de l'enfant
- ✓ Autres raisons
- ✓ Déménagement / mutation

10. Parmi les raisons que vous venez de me citer, quelle est celle qui a compté en second ?

Reprendre items choisis question précédente

- ✓ Utiliser un autre mode de garde aurait coûté trop cher
- ✓ Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant.
- ✓ Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des modes d'accueil
- ✓ Vous vouliez vous consacrer entièrement à l'éducation de votre enfant
- ✓ C'était la solution la plus bénéfique pour votre enfant
- ✓ Vous n'étiez de toutes façons pas en activité auparavant
- ✓ Vos horaires de travail ou ceux de votre conjoint ne vous permettaient pas d'assurer la garde de l'enfant
- ✓ Autres raisons
- ✓ Déménagement / mutation

11. *Allocataires du socle de base seul et qui ont choisi comme mode de garde principal pour leur dernier enfant une crèche, une halte garderie, un mode de garde informel et ayant un emploi à temps plein*

Avez-vous envisagé de vous arrêter de travailler ou de réduire votre activité pour occuper de vos enfants ?

- ✓ Oui, de vous arrêter complètement
- ✓ Oui, de réduire votre activité
- ✓ Non

12. *Si oui.* Pourquoi n'avez-vous pas utilisé la possibilité offerte dans le cadre de la Paje de percevoir le complément de libre choix d'activité pour vous arrêter de travailler / pour réduire votre activité ?

- ✓ Pour des raisons financières
- ✓ Vous n'étiez pas au courant de cette possibilité
- ✓ Vous ne remplissiez pas les conditions
- ✓ Vous ne vouliez pas vous éloigner du monde du travail
- ✓ Refus de l'employeur / charge de travail
- ✓ Autres raisons

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR
à remplir après l'interview

1. Mon questionnaire est terminé, je vous remercie d'y avoir répondu et vous souhaite une bonne fin de soirée.

- Pas de remarque particulière sur le questionnaire
- Remarques à noter

2. L'interview s'est :

- Bien déroulée
- Moyennement bien passée
- Mal passée

3. Difficultés rencontrées Oui/Non

- L'interviewé comprenait difficilement le français
- L'interviewé parlait difficilement le français
- L'interviewé avait souvent du mal à comprendre les questions posées
- L'interviewé a été dans l'ensemble intéressé par les questions posées
- L'interviewé a eu de la difficulté à retrouver les informations demandées